



Sommaire

1.	Sensibiliser	8	3. Flux de déchets	47
	1. Prévention au niveau communal	9	4. Produits valorisés	49
	2. Prévention au niveau		5. Refioms	49
	intercommunal	10	6. Temps de fonctionnement	50
	3. La prévention à l'échelle régionale	12	7. Analyse des rejets	50
	4. Communication des activités		8. Bilan énergétique en 2016	53
	et services de l'ICDI 5. Communication interne	12 13	9. Comité d'accompagnement des riverains	54
	6. Personnes sensibilisées par une action de prévention des déchets		10. Système de management environnemental de l'ICDI	54
	(répartition par commune)	14	11. Projets	55
2.	Collecter	18		- 0
	1 Callaghas as south à saute	20	5. Administrer	58
	1. Collectes en porte-à-porte	20	1. Les ressources humaines	59
	2. Collectes par apports volontaires3. Le taxi-déchets	24 32	2. Le comité de prévention et	
	4. Collectes de la FFOM en sacs	32	protection au travail (CPPT)	60
	biodégradables et des déchets résiduels en conteneurs groupés	32	3. Les accidents de travail en 2016	63
			 4. Un service informatique entièrement repensé 	64
			5. Patrimoine et travaux	66
3.	Recycler	36		
	 Tri des PMC Les différentes filières 	38	6. Rapport financier	70
	de recyclage	38	Synthèse des principaux événements	71
			Les résultats environnementaux	73
4.	Valoriser	44	Les résultats financiers	77
	 Les faits marquants Diagramme des flux matières et réactifs 	45 46	7. Annexes 1	14



> Françoise Daspremont, **Présidente** et Olivier Bouchat, **Directeur général**.

Avant-propos

Avant de réaliser notre bilan pour l'année 2016, nous nous devons de revenir sur cette année noire où bon nombre de nos certitudes ont encore été ébranlées par la souffrance ressentie en raison des attentats de Bruxelles, et, plus près encore, ici à Charleroi, où des agents dans l'exercice de leur fonction ont été sauvagement agressés à l'Hôtel de Police. Le monde ne tourne plus rond et les plus optimistes perdent confiance en notre modèle de société. On peut en tout cas se demander où cela va-t-il s'arrêter?

A ces actes de haine se sont ajoutées les batailles sur les réductions de dettes publiques qui plongent les citoyens de certains pays dans les plus grandes restrictions, les conséquences de la mondialisation qui a fait ici, à Caterpillar, 2.200 victimes directes et au moins autant d'indirectes, la gestion calamiteuse des migrants, le Brexit, les révélations des Panama Papers,... tout cela amplifie le désaveu de notre modèle européen et donne une apparence de crédibilité aux élans populistes qui ciblent ceux qui ont été oubliés. Revenir à des valeurs de respect, de tolérance et d'amour nous semble essentiel pour tenter de retrouver des lueurs d'espoir dans notre monde actuel.

Certes à notre plus petit niveau, l'angle de vue paraît meilleur, les projets foisonnent et se concrétisent toute la région de Charleroi d'ailleurs continue sa transformation et revêt peu à peu ses nouveaux habits avec le Quai10 ou encore Rive Gauche.

Et nous devons être fiers d'y contribuer à notre niveau en apportant des solutions adaptées et innovantes de gestion des déchets: conteneurs groupés enterrés et développement de nouveaux systèmes de collectes sélectives sont en effet au programme du renouveau urbain

Oui, l'angle de vue local est assurément meilleur. Nous avons concrétisé ensemble en 2016 un nombre impressionnant de nouveaux projets qui visent à ce que l'ICDI devienne l'institution de gestion intégrée des déchets la plus performante de Belgique. Oui, nous pouvons être ambitieux, après avoir été nominée en tant qu'Entreprise Publique de l'Année 2016, c'est le moins que l'on puisse nous souhaiter!

de l'UVE: le permis unique a été octroyé et les recours levés. Il se concrétisera en 2017 par le démarrage d'un important chantier. Nous pouvons nous réjouir de maintenir l'emploi des travailleurs concernés mais aussi de conserver notre modèle autonome de métiers interconnectés: la gestion intégrée des déchets.

En plus de garantir une incinération plus respectueuse de l'environnement et plus performante encore en matière de production d'électricité, ce projet inclura un réseau de chaleur et une unité de pré-traitement de la matière organique qui nous permettra de valoriser, au meilleur coût, les déchets organiques sur toute la zone ICDI



Pour les communes plus densément peuplées, comme Charleroi, Châtelet, Farciennes ou encore Fleurus, où les conteneurs à puce sont difficiles à implémenter sur l'ensemble du territoire, nous conduisons un projet pilote qui vise à proposer un sac spécifique pour les déchets organiques. Trouver des solutions à chaque situation, tel est également notre rôle.

Malgré la réduction substantielle des subsides en matière de prévention des déchets, notre service Prévention a pu sensibiliser plus de 50.000 personnes lors d'animations ou d'activités de prévention des déchets. Nous ne redirons jamais assez combien il est important de réduire à la source la quantité de déchets que nous produisons.

Sur le site du Pôle environnemental de Couillet, le Village du Recyclage que nous avions rêvé est en train de se concrétiser : le Centre de tri de vêtements usagés de Terre vient d'y installer un équipement ultramoderne, pourvoyeur lui aussi d'emplois dans l'économie sociale. Demain, ce sera RETRIVAL, le centre de transbordement des déchets d'équipements électriques et électroniques, qui s'y installera, aux côtés de la Ressourcerie du Val de Sambre et de VALTRIS.

Nous avons poursuivi en 2016 la modernisation de nos infrastructures administratives (Achats, Comptabilité, Ressources Humaines, Secrétariat et Informatique) afin d'améliorer notre efficience. Ces outils vont permettre à la ligne hiérarchique d'optimiser au mieux les tâches

de chacun au quotidien. Notre nouveau plan stratégique 2017-2019 qui a été approuvé à plus de 96 % par l'ensemble de nos communes associées, a été rédigé dans cette direction pour nous mener encore plus haut. Certes, il poursuit l'amélioration de nos performances, de nos compétences, de notre efficacité, en misant sur nos talents. Mais pas seulement. Notre objectif est aussi de donner du sens à nos actions. Ce n'est qu'en couplant le sens à la performance que nous pouvons nous accomplir en tant qu'être humain. Cela nous permet de mobiliser nos énergies, nos ressources car nos actions sont alignées sur nos intentions et nos valeurs.

C'est ce que nous avons tenté de faire dans notre nouveau film d'entreprise, réconcilier l'humain à nos actions, nos agents à nos métiers et à notre savoirfaire, mettre en valeur le capital sympathie des agents auprès des citoyens, bref donner du sens à notre travail journalier à l'ICDI.

Donner du sens à nos actions... L'ensemble du personnel de l'ICDI peut être fier de travailler dans une entreprise qui chaque jour rend service à des centaines de milliers de personnes. Nous sommes présents dans le quotidien de tous ces citoyens, élèves, entreprises, associations, clubs sportifs...

C'est une vraie richesse individuelle et collective!







Sensibiliser

Expliquer pour convaincre!

Mandatée par la Région wallonne, l'ICDI mène au quotidien des actions ciblées pour sensibiliser les citoyens à l'importance de la réduction du volume des déchets.

Diffuser les bons gestes

Attentive aux préoccupations des habitants des communes affiliées, l'équipe prévention des déchets de l'ICDI propose des actions concrètes et visuelles pour les inciter à:

- Réduire les volumes de déchets produits
- Favoriser le recyclage et le réemploi afin de préserver les ressources.

Privilégier <u>les actions de</u> terrain

Pour sensibiliser le plus large des publics, cette équipe propose chaque année de multiples actions de proximité: campagnes de communication, animations dans les écoles, fêtes de l'environnement, formations d'adultes, conférences/débats, stands thématiques lors d'événements locaux, brochures, magazines, ieux, etc.

Collaborer avec tous les acteurs locaux

Des réunions de concertation sont régulièrement organisées avec les tenants de la société civile que sont les Echevinats de l'environnement et de l'enseignement, les associations (asbl, ONE, CPAS, bibliothèques, etc.), les groupes en réinsertion professionnelle, les maisons de quartier, les établissements scolaires, etc.

Orchestrer des campagnes percutantes

Afin de toucher le plus grand nombre, l'ICDI met chaque année sur pied d'ambitieuses campagnes de presse et de communication (presse écrite, radio, TV, médias sociaux, etc.) porteuses de messages forts et percutants.



1. La prévention des déchets à l'échelle communale en 2016

En 2016, toutes les communes affiliées à l'intercommunale lui ont confié la délégation en matière de réalisation d'actions de prévention des déchets. Le service Communication et Prévention de l'intercommunale a poursuivi dans ce cadre un accompagnement personnalisé en matière de sensibilisation à la production des déchets dans chacune des communes affiliées, avec une approche stratégique globale, tout en tenant compte des particularités et caractéristiques de chacune des communes affiliées.

Les actions de terrain décrites au plan stratégique 2014-2016 se sont multipliées sur l'ensemble du territoire, dans le but d'agir le plus efficacement possible sur les changements de comportement.

Les actions communales dans les écoles, auprès des groupes d'adultes ou du grand public, ont été principalement axées sur le « gaspillage alimentaire » et le « suremballage ». Les objets de prévention à l'effigie de Spirou réalisés les années antérieures ont en effet continué à être distribués en accompagnement des animations de prévention des déchets. Par ailleurs, les actions en faveur du compostage et du jardinage sans pesticides ont également été renforcées sur plusieurs communes, notamment celles ayant adhéré aux collectes de déchets organiques en conteneurs à puce.

Nous avons également développé un nouvel outil à la demande de nos communes associées: les gobelets réutilisables destinés aux organisateurs d'événements locaux. Ces gobelets personnalisés sont proposés aux organisateurs d'événements afin d'éviter une importante production de déchets lors des festivités locales et des nuisances en matière de propreté publique. Ces gobelets réutilisables sont consignés et proposés en location « all inclusive » : le prestataire se chargeant de la mise à disposition des gobelets et du lavage. Les communes de Châtelet, Charleroi, Courcelles, Farciennes et Fleurus se sont dotées de gobelets personnalisés à leur effigie. L'intercommunale ICDI a développé des gobelets qui peuvent être mis à la disposition des communes qui le souhaitent (voir « actions intercommunales»).



Par ailleurs, des actions de sensibilisation visant à améliorer le tri sélectif du PMC et du papier-carton dans les écoles ont été intensifiées en 2016 sur le territoire de chaque commune affiliée. Les ambassadeurs du tri ont vérifié la qualité du tri dans les écoles de toute la zone intercommunale et apporté des solutions en matière d'outils et d'équipements. Des formations ont été dispensées aux techniciennes de surface afin de pouvoir lever les derniers freins à un tri efficace à l'école. L'implémentation du tri sélectif des PMC et des papiers-cartons est désormais une réalité dans toutes les écoles communales de la zone; les écoles du réseau libre sont également presque toutes équipées en matériel de tri Fost Plus.

L'intercommunale a aussi continué à inciter les administrations communales à viser l'exemplarité en matière de tri et de prévention des déchets en s'inscrivant dans une approche Ecoteam.

L'Evénement « Nature en Ville », réorienté en 2014 de l'échelle intercommunale à l'échelle communale, a été reconduit en 2016 dans le cadre des actions locales de prévention de la Ville de Charleroi: l'événement, organisé sur le site verdoyant du Centre de Loisirs de Marcinelle, a remporté un franc succès: la fréquentation de l'événement a presque doublé par rapport à 2015: 3.000 personnes y ont participé, plus de 1.000 élèves et 2.000 familles.



2. La prévention des déchets à l'échelle intercommunale en 2016

En 2016, le service Communication et Prévention s'est réuni avec la COPIDEC et le cabinet du Ministre de l'Environnement afin de réfléchir à l'adaptation des axes directeurs en matière de prévention des déchets et de déterminer conjointement des thématiques communes à l'échelle régionale afin de maximiser l'impact des campagnes.

La stratégie intercommunale et communale de l'ICDI en matière de prévention des déchets n'a pas dû être modifiée, étant donné que les actions proposées restaient éligibles et prioritaires.

En 2016, l'intercommunale a donc poursuivi la mise en œuvre des actions décrites au plan stratégique 2014 - 2016 dans la continuité de la campagne de prévention à l'effigie de Spirou, développée en partenariat avec la Ville de Charleroi. Les spots de prévention des déchets réalisés en 2014 ont continué à être diffusés durant toute l'année en salle de cinéma et sur Télésambre. En effet, le choix du personnage de Spirou rend la campagne «intemporelle» et «durable», ce qui fait qu'elle pourra encore être diffusée plusieurs années. Afin de renouveler l'intérêt des citoyens, de nouveaux spots de prévention des déchets à l'effigie de Spirou viendront néanmoins compléter la campagne. 3 nouvelles thématiques sont abordées de manière à correspondre aux axes stratégiques mentionnés lors des réunions préparatoires au Plan Wallon des Déchets-Ressources: les gobelets réutilisables utilisés lors des événements, les sacs réutilisables à utiliser sur les marchés et dans les petits commerces, les alternatives aux sacs en plastique jetables aux rayons fruits et légumes des grands magasins. Les spots « eau du robinet » et « compostage » ont par ailleurs été actualisés. En effet, il importait que cette campagne aborde toutes les thématiques figurant dans les nouvelles lignes directrices pour 2016, en lien avec le Plan Wallon des Déchets-Ressources.

Par ailleurs, de nouveaux outils de sensibilisation visant à améliorer le tri sélectif du PMC ont été développés en 2016 en partenariat avec Fost Plus et avec les intercommunales IBW et BEP Environnement:

 L'ICDI, le BEP Environnement et IBW ont conçu ensemble une campagne radio qui a été diffusée sur les ondes des provinces de Namur, de Brabant Wallon et du Hainaut. L'accent a été mis sur les faux amis du sac bleu et sur les fractions de déchets qui posent des problèmes au niveau du centre de tri VALTRIS. L'objectif de la campagne est de diminuer le taux de résidus, qui a augmenté d'une manière significative depuis que les PMC du BEP Environnement et d'IBW sont traités chez nous. Il nous a donc semblé opportun d'unir nos forces et budgets en matière de sensibilisation. La campagne s'accompagne d'annonces destinées aux bulletins communaux et d'un nouvel autocollant « sac PMC non conforme » visant à mieux informer la population. Des contrôles qualité des sacs bleus ont été réalisés conjointement par les services de Collecte et de prévention des déchets, dans les trois intercommunales.

- Par ailleurs, le camion du tri FOSTPLUS a été habillé aux couleurs de la campagne « Visez juste » et utilisé de nombreuses fois sur le territoire de l'intercommunale.

 En complément, l'ICDI propose des actions plus ludiques: un jeu de tir à l'arc « Visez juste » et un jeu intitulé « Je suis un trieur d'élite » composé d'un goal de football aménagé en cibles originales et d'un canon à air comprimé permettant de sensibiliser le grand public et les plus jeunes d'une manière active.
- Les animations dans les plaines de jeux et les centres aérés ont été poursuivies en 2016 et remportent d'année en année un succès croissant.

Dans le cadre de l'expérience pilote visant à implémenter la collecte des déchets organiques dans les parties densément peuplées de la zone ICDI, le service Communication et Prévention a développé une nouvelle campagne de sensibilisation des citoyens habitant dans les logements sociaux. En collaboration avec les sociétés de logements et les régies de quartier (Charleroi, Châtelet, Fleurus et Farciennes), des dizaines de séances d'informations destinées aux citoyens ont été réalisées afin de les inciter à l'utilisation des sacs biodégradables et, dans certains quartiers tests, de les inciter à utiliser correctement les conteneurs groupés mis à leur disposition. Cette expérience pilote est en cours pour une durée de 18 mois. Un dépliant explicatif, avec des visuels simples, a été distribué. L'accompagnement se poursuivra durant toute la durée de l'expérience pilote, avec des suivis individualisés de familles en matière de production de déchets.



La plate-forme de prévention reprenant tous les relais communaux, en particulier les échevins de l'environnement et les éco-conseillers s'est réunie 3 fois en 2016: en avril, en octobre et en décembre. Cette plate-forme assure le pilotage et l'évaluation du programme de prévention à l'échelle intercommunale.

Les contenus « prévention des déchets » du site internet ont été étoffés en 2016, ainsi que la présence sur le réseau social Facebook qui permet de nombreuses interactions avec les citoyens.

En 2016, le journal «Les infos pratiques de l'ICDI» destiné aux citoyens a été distribué en juillet et, sous sa nouvelle forme, l'ID Mag' en septembre à l'ensemble des ménages de la zone.



de sensibilisation des organisateurs d'événements afin de diminuer la quantité de déchets produite lors des événements (principalement les gobelets jetables) et d'améliorer la propreté publique sur ces sites, pendant et après l'événement. Des gobelets réutilisables à l'effigie de l'ICDI ont été réalisés et sont prêtés aux communes qui ne peuvent développer des gobelets sur leur budget propre de prévention des déchets ou qui organisent, ponctuellement, de gros événements nécessitant une grande quantité de gobelets. Les gobelets réutilisables doivent être cautionnés 1€ par les organisateurs d'événements afin d'autofinancer le remplacement des gobelets non restitués. La Ville de Charleroi envisage de rendre obligatoire cette utilisation de gobelets réutilisables sur son territoire ou de facturer les frais engendrés par le nettoyage du site après l'événement par son Service Propreté.

Les actions de sensibilisation à l'utilisation de sacs réutilisables se sont poursuivies sur les marchés et dans les centres commerciaux afin d'attirer l'attention des clients et des commerçants sur l'interdiction de l'utilisation des sacs en plastique jetables dès décembre 2016, conformément à la décision du Gouvernement wallon. En 2017, l'intercommunale ICDI a prévu de développer une campagne proposant des alternatives aux sacs en plastique jetables au rayon fruits et légumes, notamment.

Enfin, l'ICDI a développé de nouvelles animations, destinées aux écoles et au grand public, sur la thématique « moins de déchets dangereux à la maison » : une animation « fabrication d'un nettoie-tout multiusage » et une animation « fabrication d'un insecticide naturel ».

3. La prévention à l'échelle régionale en 2016

Dans le cadre du programme de prévention régionale, des actions sont menées de concert avec les autres intercommunales wallonnes de gestion des déchets réunies au sein de la COPIDEC, afin de mettre en place de nouvelles actions de sensibilisation axées sur les principaux flux de déchets.

En 2016, l'intercommunale a continué à mettre son expertise en prévention des déchets et en communication au service **de la COPIDEC**.

Les collectes visant le « réemploi » dans les recyparcs se sont poursuivies : collecte de vélos, collecte de livres et collecte de jouets.

Du 15 juin au 31 août 2016, la collecte des jeunes rameaux d'ifs a également été généralisée dans toutes les intercommunales wallonnes. Les déchets de taille annuelle d'ifs constituent une matière première essentielle pour la production de médicaments anticancéreux. Cette récolte est soutenue par de nombreuses communes et intercommunales qui mettent leurs recyparcs à la disposition de cette cause. Chaque mètre cube de déchets de taille d'ifs correspond à une chimiothérapie et augmente la somme qui est versée à la lutte contre le cancer. L'ICDI y participait pour la 3ème fois.

En 2016, la COPIDEC a continué à collaborer activement à la campagne Be WaPP en matière de propreté publique. Sous l'impulsion du Ministre Di Antonio, un plan d'actions «Be WaPP» à l'échelle de toute la Wallonie a été mis en place, incitant les associations et les particuliers à se mobiliser pour la propreté dans leur quartier autour de dates phares (Nettoyage de Printemps). Du matériel de nettoyage a pu être mis à disposition des communes afin de satisfaire aux demandes émanant des associations et des particuliers.

En 2016, la COPIDEC a développé une campagne de sensibilisation aux alternatives naturelles pour l'entretien de la maison et du jardin : le site moinsdedechetsdangereux.be a été créé, 10 capsules vidéo amusantes mettant en scène une recette de produit naturel, 10 fiches recettes ont été conçues en partenariat avec l'ensemble des intercommunales wallonnes de gestion des déchets. L'ICDI a décidé de diffuser, sur son propre budget de prévention des déchets, les capsules en salles de cinéma, afin d'annoncer un concours citoyen qui a eu lieu en avril 2016. Des flacons et étiquettes contenant un produit ménager naturel ont également été produits dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. Ils ont été distribués au sein des recyparcs. En outre, la COPIDEC a proposé un stand au salon des mandataires sur cette même thématique.

4. La communication externe

En 2016, l'effort de renforcement de la cohérence dans toute communication externe s'est poursuivi.

Une campagne radio, à destination des usagers des recyparcs, a été largement diffusée en novembre, afin de mieux informer sur les horaires d'ouverture des recyparcs et d'attirer l'attention sur la qualité de l'expertise de notre personnel. Cette stratégie de communication permet de travailler selon deux axes: un axe purement informatif et un axe de sensibilisation au respect des règles ainsi qu'au respect du personnel.

La **nouvelle signalétique** sur le modèle du recyparc de Montigny-le-Tilleul est progressivement installée dans l'ensemble des parcs.

Le **calendrier des collectes** a également été diffusé dans toutes les boîtes aux lettres afin d'apporter toutes les informations utiles sur les collectes en porte-àporte mais également sur l'ensemble des services de l'intercommunale et sur la prévention des déchets.



L'ICDI a poursuivi sa politique de communication positive à destination de la presse. L'intercommunale veille à renforcer son image et sa présence médiatique positive.

En 2016, l'intercommunale a continué à développer son approche **digitale**: le site web www.icdi.be a été enrichi en contenus.

L'application RECYCLE! continue à être proposée gratuitement aux citoyens: cette application est en effet un outil complémentaire au nouveau site internet www.icdi.be.

La **page Facebook** de l'intercommunale s'est également développée en 2016, elle permet une complémentarité par rapport au site internet et des interactions directes avec les citoyens.



Le traitement de la boîte mail générale « info », des appels téléphoniques et la gestion des plaintes ont encore été améliorés en 2016. La procédure permet aujourd'hui d'apporter une réponse rapide aux questions posées par les citoyens, avec la collaboration efficace de tous les services.

Un **nouveau film d'entreprise** explicitant le concept de « gestion intégrée des déchets » a été réalisé, avec la volonté de mettre l'accent sur le personnel de l'intercommunale.



5. La communication interne

La communication interne est le résultat d'une collaboration efficace entre plusieurs services, en lien avec la Direction générale: les services Ressources Humaines, SIPP, Communication et Prévention. Elle vise à l'amélioration de la culture d'entreprise basée sur les valeurs de l'Intercommunale (professionnalisme, esprit d'équipe, esprit d'initiative et intégrité). Ces valeurs doivent guider chaque agent dans leur comportement et leurs actions journalières.

En 2016, le comité de pilotage des groupes de mobilisation s'est réuni à 6 reprises, avec l'objectif d'encourager davantage les agents à être de véritables acteurs du changement pouvant influencer leur vie au travail, des acteurs engagés, des acteurs fiers et enthousiastes, des acteurs passionnés par leur métier.

Ce Comité de pilotage, constitué de représentants des différents métiers, se réunit afin de prioriser les actions qui seront réalisées au cours des deux prochaines années et de mettre en œuvre un plan d'actions concrètes.

La **fête du personnel** a été organisée par ce comité et a remporté un succès encore plus important auprès du personnel : 90% des agents ont participé à cette fête en 2016, ce qui constitue un record.

Le **plan de communication interne** a été revu en fonction des retours effectués par les groupes de travail et les idées pertinentes qui s'en sont dégagées. En 2016, nous avons poursuivi l'amélioration des outils existants en matière de communication interne :

Le journal d'entreprise « La Puce à l'oreille » a été publié 3 fois (mars, juin, octobre) et s'y sont ajoutées des éditions spéciales (invitation à participer à des activités). L'envoi de mails d'information concernant l'actualité de l'entreprise a été systématisé et une version plus légère du « Journal d'entreprise » permet également des communications intermédiaires plus rapides.

La brochure « accueil des nouveaux arrivants » et le programme de visite de l'ICDI pour les nouveaux agents ont été modernisés et entièrement remaniés.

L'embellissement des locaux et l'amélioration de la signalétique à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments du pôle environnemental est un chantier important, qui va de pair avec le projet d'aménagement global du site. Le premier jalon a été de moderniser et rénover l'accueil actuel, en attendant les travaux de réaménagement global du pôle environnemental qui devraient démarrer en 2017.

6. Personnes sensibilisées par une action de prévention des déchets en 2016

(répartition par commune)

En 2016, l'ICDI a touché d'une manière directe 50.241 personnes par ses actions de prévention des déchets : animations scolaires, animations de groupes d'adultes, formations de formateurs, activités ludiques en plaines de jeux et centres aérés, groupes de travail prévention des déchets (publics enfants, jeunes, adultes, seniors).

Public sensibilisé directement

Communes et Intercommunale	Enfants	Adultes	Total
Aiseau-Presles	146	318	464
Anderlues	199	66	265
Chapelle-lez-Herlaimont	897	307	1.204
Charleroi	3.975	7.168	11.143
Châtelet	304	1.086	1.390
Courcelles	317	1.958	2.275
Farciennes	402	415	817
Fleurus	140	257	397
Fontaine-l'Evêque	177	169	346
Gerpinnes	111	487	598
Ham-sur-Heure/Nalinnes	0	361	361
Les Bons Villers	46	234	280
Montigny-le-Tilleul	644	130	774
Pont-à-Celles	433	209	642
Intercommunale	39	29.246	29.285
TOTAL	7.830	42.411	50.241









Collecter Trier pour mieux valoriser

Les différents systèmes de collectes mis en œuvre par l'ICDI permettent de trier et recycler 63% des déchets produits sur la zone.

Favoriser les collectes en porte-à-porte

Les habitants des 14 communes affiliées à l'ICD bénéficient de différents types de collectes en porteà-porte. Ces collectes sont organisées selon un calendrier précis, en fonction des besoins de chacun

Optimiser le réseau des recyparcs

également déposer gratuitement certains types de déchets dans l'un des 14 recyparcs de la zone asbeste-ciment, bois, métaux, déchets de jardin, papiers-cartons, piles, PMC, pneus, inertes, déchets électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, bouchons de liège, fonds de cire de bougies...

Proposer des conteneurs aux professionnels et aux administrations

Dédié aux professionnels de la zone, ce service met à la disposition des indépendants, associations et entreprises des conteneurs adaptés à leur production de déchets: papiers-cartons, PMC, résiduel, organique... Attentive aux besoins des professionnels, l'ICDI propose un service complet qui intègre le placement, la reprise, le transfert, la réparation ou le remplacement des conteneurs



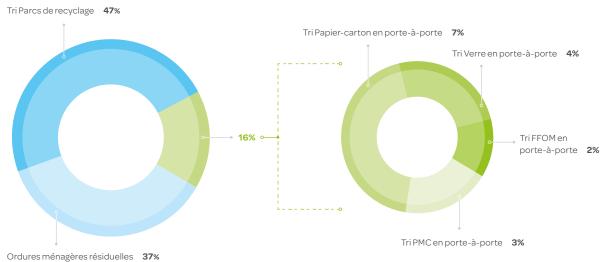
Les déchets de l'année 2016 et évolution depuis 2012 (en kg/an/habitant).

(cirisjan, naznano).	2012	2013	2014	2015	2016
Ordures ménagères résiduelles	186	188	176	174	173
Tri Parcs de recyclage	227	214	230	221	218
Tri Papier-carton en porte-à-porte	36	36	35	35	34
Tri Verre en porte-à-porte	19	19	19	20	20
Tri PMC en porte-à-porte	12	13	14	14	14
Tri FFOM en porte-à-porte	2	2	8	8	9
Total des déchets produits (en kg/an/habitant)	483	472	482	471	467

Les résultats de l'année 2016 confirment que les 422.098 habitants des 14 communes affiliées à l'ICDI maîtrisent la prévention et le tri de leurs déchets. En effet, les ménages de la zone ICDI ont réduit leur production de déchets à 467 kg par an et par habitant et ont trié 63 % des déchets qu'ils ont produits.

Les déchets de l'année 2016:

les ménages ont trié <u>63%</u> des déchets qu'ils ont produits.



1. Collectes en porte-à-porte

Ordures ménagères résiduelles

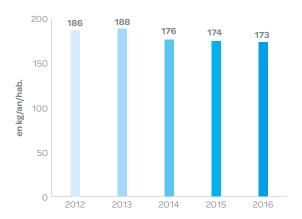
En 2016, la diminution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles se confirme : ce tonnage se stabilise à 173 kg par an et par habitant, 1 kg en dessous du résultat atteint en 2015.

Cette nouvelle diminution par rapport à 2015 provient des résultats obtenus sur la commune d'Ham-sur-Heure/Nalinnes, qui, grâce à la mise en place d'une collecte séparée de la fraction fermentescible des ordures ménagères par conteneurs à puce depuis le 01/01/2016, voit sa quantité d'ordures ménagères résiduelles diminuer de près de 60 %.

Sur le long terme, la comparaison des résultats obtenus en 2010 (avant la première mise en place de la collecte séparée de la fraction fermentescible des ordures ménagères) et en 2016 nous amène à constater que les quantités d'ordures ménagères résiduelles diminuent en moyenne de 48 % sur les 8 communes ayant adopté le système de collecte séparée de la fraction fermentescible des ordures ménagères. Pendant cette même

période, les quantités d'ordures ménagères résiduelles augmentent en moyenne de 6 % pour les 6 communes n'ayant pas adopté la collecte séparée de la fraction fermentescible des ordures ménagères.

Évolution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles (sacs et poubelles des ménages) en kg par an et par habitant de 2012 à 2016



Collectes sélectives

Verre

Depuis 2006, les collectes sélectives de verre en porte-à-porte ont lieu douze fois par an sur l'ensemble des communes affiliées et vingt-quatre fois par an à Charleroi centre-ville. Comme en 2015, les quantités collectées en porte-à-porte progressent légèrement entre 2015 et 2016: elles atteignent 8.324 tonnes en 2016, soit 99 tonnes supplémentaires ou + 1 %.

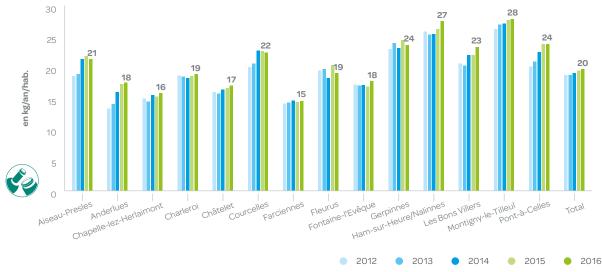
L'augmentation est observée sur presque toutes les communes; elle est particulièrement marquée sur Fontaine-l'Evêque (+ 18 tonnes ou + 6 %) et sur Les Bons

Villers (+ 15 tonnes ou + 7 %). Seule Fleurus accuse une baisse marquée avec 29 tonnes de moins qu'en 2015, soit une diminution de -6 %.

Les meilleures performances sont atteintes par Gerpinnes, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Les Bons Villers, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles avec respectivement 24, 27, 23, 28 et 24 kg par an et par habitant.

Le graphique ci-dessous reprend les résultats des collectes sélectives de verre en porte-à-porte de 2012 à 2016 par commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective du verre en porte-à-porte de 2012 à 2016.





Papiers-cartons

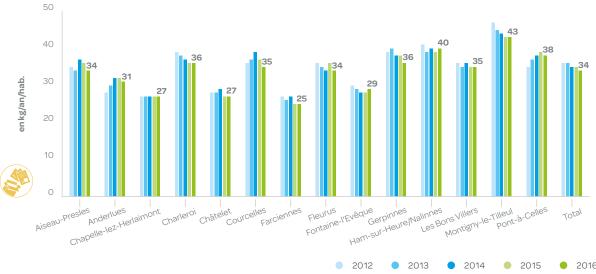
Depuis 2005, les collectes sélectives de papierscartons en porte-à-porte ont lieu douze fois par an sur l'ensemble des communes affiliées et vingt-quatre fois par an à Charleroi centre-ville.

Les quantités collectées en porte-à-porte poursuivent leur diminution entamée depuis 2012 en perdant encore 204 tonnes ou – 1 % entre 2015 et 2016. Elles atteignent 14.379 tonnes en 2016, soit une diminution de 2.026 tonnes ou – 12 % depuis 2011.

Les meilleures performances sont réalisées à Hamsur-Heure/Nalinnes, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles avec respectivement 40, 43 et 38 kg par an et par habitant en 2016.

Le graphique ci-dessous reprend les résultats des collectes sélectives de papier/carton en porte-à-porte de 2012 à 2016 par commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective des papiers-cartons en porte-à-porte de 2012 à 2016.



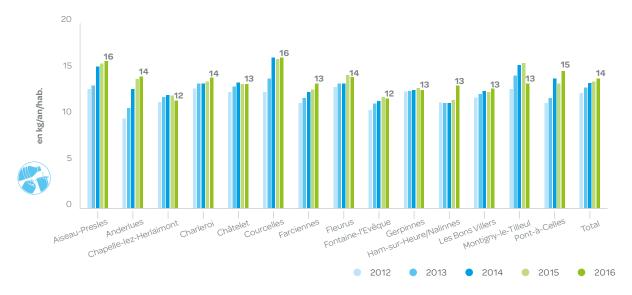
PMC

Pour mémoire, les PMC sont constitués des bouteilles et flacons en Plastique, des emballages Métalliques et des Cartons à boissons. Des collectes sélectives en porte-à-porte sont organisées vingt-quatre fois par an sur l'ensemble des communes affiliées depuis 2006.

Les quantités récoltées sont en augmentation de 129 tonnes en 2016 par rapport à 2015 et atteignent 5.915 tonnes en 2016 (+ 2 %). Cette augmentation

est particulièrement marquée à Ham-sur-Heure/ Nalinnes (+ 13 %) et à Pont-à-Celles (+ 10 %). Quelques rares communes voient leurs quantités diminuer légèrement, tandis que Montigny-le-Tilleul connaît une sévère diminution (- 14 %) et retrouve le niveau des quantités collectées en 2012.

Collecte sélective du PMC en porte-à-porte de 2012 à 2016.



Le graphique ci-dessus reprend les résultats des collectes sélectives de PMC en porte-à-porte de 2012 à 2016 par commune, en kg par an et par habitant

Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

La FFOM, Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères, est collectée sélectivement par le biais de conteneurs à puce depuis mai 2011 sur le territoire de la commune de Les Bons Villers, depuis janvier 2012 sur celui de Gerpinnes, depuis octobre 2013 à Courcelles, depuis janvier 2014 sur Aiseau-Presles, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles, depuis avril 2014 sur Anderlues et depuis janvier 2016 sur Ham-sur-Heure/Nalinnes.

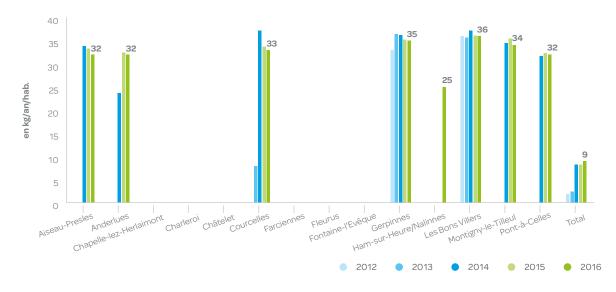
Un tonnage global de 3.753 tonnes a ainsi pu être collecté séparément en vue d'un traitement par biométhanisation en 2016.

Les quantités collectées en kg par an et par habitant desservi sont légèrement inférieures aux résultats attendus puisqu'on atteint une moyenne de 32 kg par an et par habitant pour l'ensemble des communes concernées.

Cette moyenne remonte à 33 kg par an et par habitant si on exclut les résultats d'Ham sur Heure/Nalinnes, étonnamment inférieurs aux résultats des autres communes, avec 25 kg par an et par habitant. Ce résultat peut s'expliquer par le caractère rural de la commune, ainsi que par un ancrage probablement plus profond des pratiques de compostage à domicile par les habitants.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de FFOM en porte-à-porte de 2012 à 2016 par commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective en porte-à-porte de la FFOM de 2012 à 2016.





Le charroi

En 2016, le charroi de l'ICDI se compose de :

- 30 camions compartimentés avec système de pesage
- · 2 petits camions avec système de pesage
- 35 camions mono benne
- 11 collecto-glass
- 2 tracteurs semi-remorque
- 1 semi porte-engins
- 2 remorques à fond mouvant 93 m³
- 1 camion grappin
- 24 camions porte-conteneurs
- 12 camionnettes;
- · 26 petits véhicules
- 2 remorques inférieures à 3,5T
- 1 remorque plateau de 3,5T de charge utile
- 10 véhicules en leasing
- 8 engins de génie civil
- 8 chariots élévateurs

En 2016, le service a fait l'acquisition de:

- 1 petite camionnette de dépannage pour les mécaniciens de garde
- 1 camionnette bâchée disposant d'un hayon élévateur pour le service magasin
- 11 véhicules en leasing tous services

Maintenance et réparations

Les différentes interventions comprennent la maintenance, les réparations des porteurs et des superstructures en fonction de l'index kilométrique et du compteur horaire.

- 687 pannes de véhicule sur l'année
- 99 entretiens ont été effectués dans l'atelier de l'ICDI

- 36 véhicules ont bénéficié d'une mise en conformité de tachygraphes/limiteurs
- 21 interventions du système d'identification de pesage sur nos camions
- 32 entretiens du système d'identification de pesage sur les camions
- 84 dépannages effectués sur la voie publique
- 22 dépannages qui ont nécessité une dépanneuse
- 23 interventions effectuées par des sociétés extérieures sur nos engins de génie civil
- 22 dépannages effectués par une firme privée pour des crevaisons sur nos différents sites (pour les engins de génie civil).

Nombre de réparations effectuées par la chaudronnerie :

- 63 réparations effectuées sur des camions
- 88 réparations effectuées sur des conteneurs parcs
- Réalisation de garde-corps pour les recyparcs
- Reconditionnement d'une camionnette pour le service garage

98 réparations effectuées par différents concessionnaires sur les camions de l'ICDI.

Durant cet exercice, ont été déclassés:

- 12 camions poubelles
- 6 camions porte-conteneurs
- 3 petits véhicules
- 1 balayeuse
- 1 camion grappin
- 1 tracteur
- 4 collecto-glass

2. Collectes par apports volontaires

RECYPARCS

Signalétique

La signalétique des conteneurs développée sur le recyparc de Montigny-le-Tilleul a été étendue en 2016 sur l'ensemble des recyparcs, à l'exception des recyparcs de Charleroi I (Couillet 1) et de Pont-à-Celles, dans l'attente des travaux d'extension-rénovation.

Subventions

Malgré les demandes répétées, les projets des recyparcs de Farciennes et de Pont-à-Celles sont restés en statu quo en raison de l'absence de décision du Gouvernement Wallon sur les octrois de subvention et de la révision de l'arrêté fixant les modalités d'octroi en 2016.

L'absence de la délivrance de la promesse ferme de subvention des travaux du recyparc de Pont-à-Celles dans les premières semaines de mars 2017 impliquerait la perte de validité du permis unique délivré pour ce projet et l'ajout de délais supplémentaires pour sa réalisation pourtant indispensable afin de répondre aux attentes de la population et à celles visant à accroître le nombre de flux accueillis dans les recyparcs.

Quantités collectées et fréquentation

Le graphique ci-dessous montre, en parallèle, l'évolution de la fréquentation et des quantités collectées dans les recyparcs de 2012 à 2016.

En 2016, le nombre de visites dans les recyparcs est en légère augmentation (+ 25.227 visiteurs ou + 3 %) par rapport à 2015 et se fixe à 748.289 visiteurs.

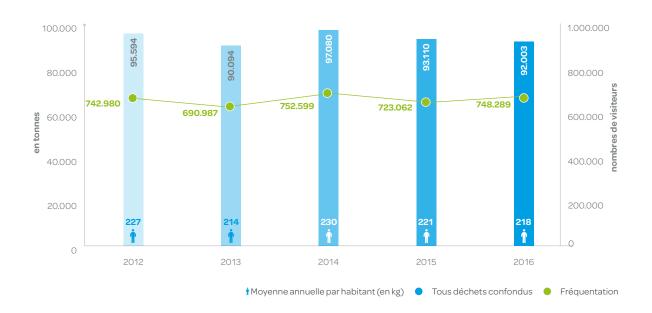
La quantité globale de déchets collectés dans les recyparcs est par contre de nouveau en légère diminution: elle atteint 92.003 tonnes, soit une diminution de -1% ou - 1.107 tonnes en 2016 par rapport à 2015. La diminution constatée porte sur les déchets inertes, les papiers-cartons, verre et PMC, ainsi que sur les déchets d'asbeste-ciment et les films en plastique.

Pour mémoire, à partir de 2015, les quantités de déchets verts, encombrants, inertes et incinérables collectés dans les centres de transit communaux ne sont plus intégrées dans les statistiques générales et sont comptabilisées séparément.

Les **déchets inertes** se fixent à 37.582 tonnes en 2016 et représentent la plus forte diminution avec – 2.414 tonnes (-6%) par rapport à 2015. A titre anecdotique, la quantité collectée durant le mois de juin 2016 a été de l'ordre de 30% plus faible que durant les mois de mai et juillet 2016, ce qui peut être interprété comme un effet secondaire de la coupe d'Europe de football.

Evolution de la fréquentation et des quantités totales de déchets

dans les recyparcs de l'ICDI de 2012 à 2016.



Les déchets encombrants/bois/plastiques durs augmentent de nouveau entre 2015 et 2016: + 475 tonnes ou + 2 % et, comme en 2014 et 2015, parviennent à un niveau jamais atteint auparavant : 25.012 tonnes. La part « bois » augmente plus que la part « encombrants »: les déchets de bois augmentent de 329 tonnes ou + 3 %, alors que les déchets encombrants n'augmentent que de 110 tonnes ou + 1%.

Les quantités de **déchets verts** représentent la plus forte augmentation avec + 788 tonnes (+ 5 %) et se fixent à 16.442 tonnes en 2016.

Les quantités de papier/carton diminuent de 102 tonnes (-3 %) en 2016. Les quantités de papier/carton collectées en porte-à-porte suivent la même évolution et le tonnage global de papier/carton se limite à 18.290 tonnes en 2016 (- 306 tonnes ou - 2 %). La diminution des quantités est continue depuis 2012 et représente une perte globale de 1.592 tonnes ou - 8%.

Les quantités de **verre** suivent la même évolution depuis 2010 et diminuent à nouveau, mais très légèrement, en se fixant à 1.516 tonnes en 2016. Les quantités de verre collectées en porte-à-porte augmentent suffisamment pour compenser cette diminution et le tonnage global de verre atteint 9.841 tonnes en 2016 (+ 92 tonnes ou + 1%).

Les quantités de PMC continuent à diminuer, de 14 tonnes (- 2 %) en 2016. Cette diminution est compensée par les résultats obtenus lors des collectes en porte-à-porte. On constate en effet une augmentation de 116 tonnes (+ 2 %) entre 2015 et 2016 sur les quantités de PMC collectées globalement pour atteindre 6.471 tonnes en 2016. Les PMC collectés via les recyparcs représentent moins de 9 % des quantités globales collectées en 2016.

Après une phase de diminution, les quantités de métaux retrouvent le niveau atteint en 2012 et atteignent 2.030 tonnes en 2016 (+ 169 tonnes ou + 9 % par rapport à 2015).

Après la forte diminution des quantités récoltées liée à la modification des quotas annuels en 2013, les dépôts de déchets d'asbeste-ciment diminuent légèrement par rapport à 2015 de - 47 tonnes (- 4%) et se stabilisent à 1.067 tonnes en 2016. La diminution est générale sur l'ensemble des recyparcs qui acceptent des déchets d'asbeste-ciment, à l'exception du site de Montigny-le-Tilleul, qui voit encore les quantités récoltées augmenter (+ 17 % par rapport à 2015) et qui draine 182 tonnes de déchets d'asbeste-ciment pour sa troisième année d'ouverture en 2016.

La catégorie « divers », qui regroupe les huiles végétales, les huiles minérales et les déchets spéciaux des ménages, connaît une augmentation de 3 % en 2016 et atteint 864 tonnes; cette augmentation provient de l'accroissement des quantités d'huiles minérales (+ 26 % ou + 17 tonnes) et des déchets spéciaux des ménages (+2% ou + 13 tonnes), deux catégories de déchets dont la Région Wallonne a décidé de se dessaisir de la gestion, à charge des intercommunales.

La collecte des pneus, entamée en septembre 2007, est active actuellement sur 6 recyparcs (Anderlues, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi I (Couillet 1), Charleroi II (Ransart), Fleurus et Montigny-le-Tilleul). Les quantités collectées en 2016 atteignent 165 tonnes.

Pneus	2012	2013	2014	2015	2016
en tonnes	162	168	183	164	165
en kg/an/habitant	0,39	0,40	0,43	0,39	0,39

La récolte des **textiles** est restée fixée à 576 tonnes en 2016. En parallèle à cette récolte, le réseau de cabines de récolte de textiles de l'asbl TERRE, placées dans les communes affiliées, a permis de récolter 2.045 tonnes. Ceci porte le total de textiles récoltés sur la zone ICDI à 2.621 tonnes ou 6,22 kg par an et par habitant.

Une récolte de déchets de plastiques - films en plastique, pots de repiquage et frigolite (EPS) - avait débuté en octobre 2008; elle a permis de récupérer en 2016, 169 tonnes de films en plastique (- 11 %), 40 tonnes de pots de repiquage (+ 16 %) et 42 tonnes d'EPS (+ 5 %), soit un total de 251 tonnes de déchets de plastiques qui ont ensuite été dirigés vers différentes filières de recyclage.

En 2016, la récolte des **bâches agricoles** a été organisée sur les recyparcs à la demande de toutes les communes affiliées (à l'exception d'Ham-sur-Heure/Nalinnes qui l'organise elle-même). Les quantités collectées ont augmenté de 14 tonnes (+21 %) entre 2015 et 2016.

Bâches agricoles	2012	2013	2014	2015	2016
en tonnes	80	74	58	68	82
en kg/an/habitant	0,19	0,17	0,14	0,16	0,19



Depuis 2009, l'ICDI a débuté une phase test de récolte de verre plat sur certains de ses recyparcs; actuellement 9 sites accueillent le verre plat: Anderlues, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi I (Couillet 1), Charleroi II (Ransart), Charleroi III (Couillet 2), Fleurus, Gerpinnes, Ham-sur-Heure/Nalinnes et Montigny-le-Tilleul. Au cours de l'année 2016, 415 tonnes de verre plat ont ainsi été récoltées, soit une progression de 10 tonnes (+2%). Ces quantités sont appelées à augmenter grâce à l'installation, à la fin de l'année 2016, de conteneurs de petit volume destinés à accueillir les déchets de verre plat sur les 5 recyparcs qui n'en étaient pas encore équipés.

Les quantités de DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) collectés sur les recyparcs se sont stabilisées en 2016 à 1.530 tonnes. Pour mémoire, les DEEE comprennent aussi les lampes à décharge (moins d'un demi pourcent du gisement) ainsi que les détecteurs de fumée autonomes (qui ne se retrouvent presque pas actuellement au sein des recyparcs). RETRIVAL continue à agir comme soustraitant de l'ICDI pour la gestion du CTR (Centre de Transbordement Régional).

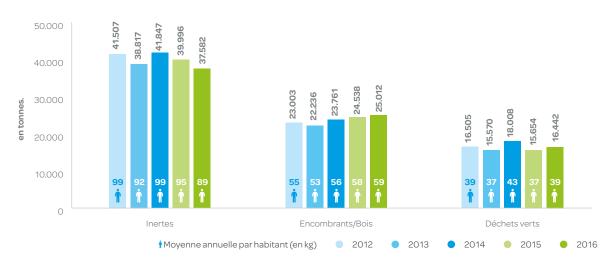
Les déchets de bois ont été dirigés en 2016 sur la plate-forme de Floreffe ou vers des sous-traitants privés dans le cadre du partenariat entre l'ICDI et le BEP Environnement. Les 11.730 tonnes de bois ont suivi une filière de valorisation énergétique.

La part des déchets de bois atteint, en 2016, 47 % des déchets d'encombrants et de bois. Depuis le mois d'octobre 2016, une phase pilote de séparation des plastiques durs sur deux recyparcs (Charleroi II (Ransart) et Montigny-le-Tilleul) a permis de détourner du gisement encombrants 36 tonnes de plastiques durs, ce qui représente un premier résultat encourageant.

Enfin, à titre anecdotique, remarquons que 1.820 kg de liège et 940 kg de fonds de bougies ont pu être collectés dans les recyparcs de l'ICDI en 2016 avec la collaboration de l'asbl De Vlaspit.

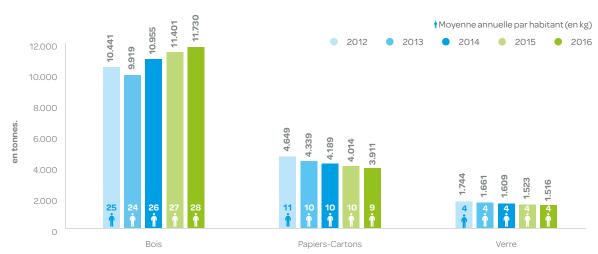
Les graphiques ci-après illustrent l'évolution des quantités collectées dans les recyparcs de 2012 à 2016.

Evolution annuelle des quantités d'inertes, d'encombrants/bois et de déchets verts collectées dans les recyparcs de l'ICDI de 2012 à 2016



Evolution annuelle des quantités de bois, de papiers-cartons et de verre collectées

dans les recyparcs de l'ICDI de 2012 à 2016



Evolution annuelle des quantités de métaux, de DEEE et de PMC collectées

dans les recyparcs de l'ICDI de 2012 à 2016



Evolution annuelle des quantités d'asbeste-ciment, de divers*

(Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales)

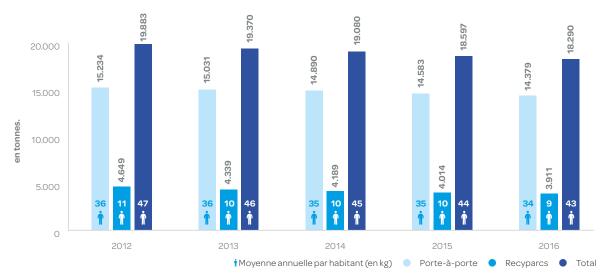
et d'autres déchets** (pneus, bâches agricoles, incinérables) collectées dans les recyparcs de l'ICDI de 2012 à 2016





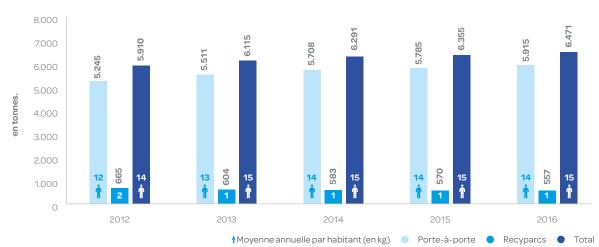
Evolution annuelle des quantités de papiers-cartons collectées en porte-à-porte

et dans les recyparcs de 2012 à 2016.



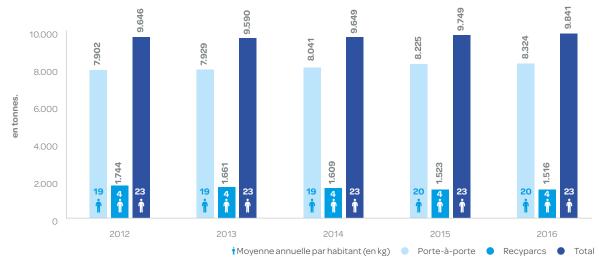


Evolution annuelle des quantités de PMC collectées en porte-à-porte et dans les recyparcs de 2012 à 2016.

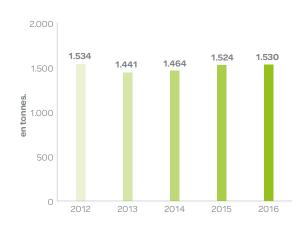




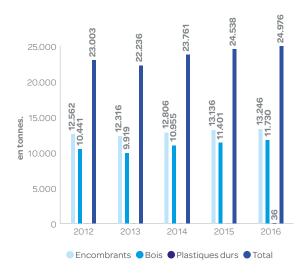
Evolution annuelle des quantités de verre collectées en porte-à-porte et dans les recyparcs de 2012 à 2016.



Evolution des quantités de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques collectées dans les recyparcs de l'ICDI de 2012 à 2016

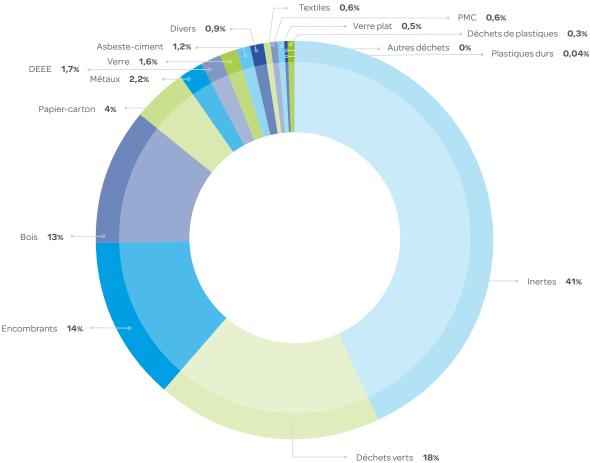


Evolution des quantités d'encombrants et de bois collectées sur les recyparcs de l'ICDI.



Le graphique ci-après reprend la répartition en catégories des déchets collectés dans les recyparcs durant l'année 2016 en pourcentage de poids.

La majorité des apports (73%) concerne les inertes (41%), les déchets verts (18%) et les encombrants (14%).



DEEE: Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.

Divers: Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets: pneus, bâches agricoles, incinérables.

Recyparcs (données 2016)

Matière	en T	en kg/an/hab.*
Inertes	37.582	89
Encombrants	13.246	31
Bois	11.730	28
Plastiques durs	36	0,1
Déchets verts	16.442	39
Papier/carton	3.911	9
Métaux	2.030	4,8
Verre	1.516	3,6
PMC	557	1,3
Divers**	864	2,0
DEEE	1.530	3,6
Textiles	576	1,4
Asbeste-ciment	1.067	2,5
Autres déchets ***	250	0,6
Verre plat	415	1,0
Pots de repiquage	40	0,09
Films en plastique	169	0,40
EPS	42	0,10
Total	92.003	218
Liège (bouchons)	1,820	0,004
Bougies	0,940	0,002

^{*:} sur base de 422.098 habitants

Divers**: Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales. Autres déchets ***: pneus, bâches agricoles.

Collectes par conteneurs (location assimilés privés, assimilés publics)

L'acquisition d'un nouveau véhicule adapté à la livraison de conteneurs et poubelles (mai 2012) a permis d'améliorer dès 2014 le service à la clientèle et les conditions de travail des collaborateurs.

Le nombre de clients a été en légère diminution en 2016.

- En 2016, le nombre de clients (clients conteneurs, enlèvements sacs/ m³ et poubelles à puce) est de 2.331 (contre 2.346 en 2015 et 2.123 en 2014);
- En 2016, le nombre de conteneurs placés (tous types de conteneurs et poubelles confondus) est de 2.718 (contre 2.629 en 2015 et 2.446 en 2014).

Située dans les communes affiliées à l'ICDI, la clientèle est essentiellement composée de restaurants, magasins, snack-friteries, résidences, homes, établissements scolaires, PME, ...

Le nombre de clients (hors système « poubelles à puce ») est en légère augmentation grâce à l'implication et au professionnalisme de l'équipe administrative qui gère au mieux les différentes sollicitations, favorisées par plusieurs facteurs:

- · La publicité véhiculée sur le site internet et le magazine « info-pratiques »;
- · Le bouche-à-oreille;
- Le suivi quotidien d'un délégué à la clientèle.

Le succès de la formule est également dû à l'utilisation de nouveaux conteneurs de 1.100 I HDPE (Plastique), beaucoup plus esthétiques et surtout plus faciles à manipuler que les conteneurs de 1.100 l en acier galvanisé.

Le remplacement des conteneurs de 1.100 I en acier galvanisé se poursuit chaque année à raison d'une commande annuelle de +/- 300 conteneurs. Ces conteneurs pourront être équipés de puce donnant la possibilité de déterminer le poids exact des déchets par vidange et par client.



L'Arrêté du Gouvernement wallon (05/03/2015) a instauré une obligation de tri de certains déchets (PMC, papiers-cartons, verres, etc.). Pour répondre à cette nouvelle obligation de trier à la source, les organisations ont utilisé des conteneurs de 240 litres bleus, jaunes et bruns. En 2015, l'ICDI a élargi le principe des conventions de dessaisissement des déchets. En

2016, les 14 communes affiliées à la zone ICDI, 4 CPAS, IGRETEC, ISPPC, ainsi que la Zone de Secours Hainaut Est y ont adhéré. Pour les conteneurs « grand volume » en filière interne, toutes les interventions sont centralisées et planifiées par le service « Support & Logistique Collectes » en étroite collaboration avec le service « Études et Recyparcs ».

$Les \ différents \ types \ de \ conteneurs \ sont \ r\'epart is \ comme \ suit, \ au \ 31 \ d\'ecembre \ 2016$

Types de conteneur(s)	Types de déchets	Nombre de conteneurs	Nbre de client(s) (dépôts)
1.100	Déchets incinérables	1.620	1.199
6601	Déchets incinérables	102	91
10 à 20 m³ (assimilés privés)	Tout type	11	11
10 à 20 m³ (assimilés communaux)	Tout type	45	37
1.100	Papiers/Cartons	187	143
1.100	PMC	73	70
Sacs orange 100 l	Déchets incinérables		199
Enlèvements au m³ (assimilés publics)	Déchets incinérables		28
Poubelle à puce 40 l	Déchets résiduels	19	19
Poubelle à puce 40 l	Déchets organiques	103	99
Poubelle à puce 140 l	Déchets résiduels	173	169
Poubelle à puce 140 l	Déchets organiques	64	62
Poubelle à puce 240 l	Déchets résiduels	164	139
Poubelle à puce 240 l	Déchets organiques	54	43
Conteneurs 240 I	PMC	8	2
Conteneurs 240 I	Papiers/Cartons	74	9
Conteneurs 240 I	Verres	21	11
TOTAUX		2.718	2.331

3. Le taxi-déchets

Les Interventions en 2016

En 2016, le « Taxi-Déchets » a procédé à 748 interventions (contre 727 en 2015 et 773 en 2014) pour une quantité totale de 1.730 m³ de déchets récoltés (contre 1.730,50 m³ en 2015 et 1.955,50 m³ en 2014), soit 541 m³ d'encombrants (contre 724,5 m³ en 2015 et 804 m³ en 2014), 1.028 m³ de déchets verts (contre 906 m³ en 2015 et 1.022,5 m³ en 2014), 107,5 m³ de déchets inertes (contre 65 m³ en 2014 et en 2015) et 35,5 m³ d'asbesteciment (contre 24 m³ en 2015 et 25 m³ en 2014).

La recette annuelle de ce service s'élève à 28.545 €.

Le nombre d'interventions se stabilise

Depuis 2013, le nombre d'interventions a sensiblement diminué suite à la mise en place de La Ressourcerie du Val de Sambre (LRVS) qui propose en effet l'enlèvement gratuit d'encombrants à domicile dans les communes de Charleroi, Courcelles, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Farciennes et Les Bons Villers.

En 2015, le service de La Ressourcerie du Val de Sambre (LRVS) a été proposé pour d'autres communes affiliées (Gerpinnes, Anderlues, Aiseau-Presles et Châtelet). Cette nouvelle offre a induit à nouveau une diminution du nombre d'interventions, qui tend à se stabiliser en 2016:748 en 2016 (+2,9%), 727 en 2015 (-6%), contre 773 en 2014 (-1,4%) et 784 en 2013 (-6,7%).

Si le nombre de ces interventions a légèrement diminué, le taxi-déchets répond toujours à un réel besoin :

- Pour répondre à l'enlèvement de déchets verts, asbeste-ciment, DEEE, ...;
- Pour répondre à une disponibilité spécifique du citoyen par rapport au planning établi;
- Pour répondre à la demande des citoyens des entités qui ne participent pas encore à la convention de La Ressourcerie du Val de Sambre (LRVS).

Campagnes de promotion

En 2016, l'ICDI s'est attelée à maintenir la communication et la publicité au sujet du taxi-déchets. Les différents rappels dans l'info-pratique de l'ICDI, la publicité faite par les membres du service communication et prévention lors de leurs différentes animations, de nouveaux communiqués de presse mais également des avis dans les journaux communaux des différentes communes affiliées ainsi que le "bouche-à-oreille" ont contribué à faire connaître ce service.

Bilan positif

Après 8 ans d'activité, ce service répond à un réel besoin des citoyens, sensibilisés de plus en plus au tri des déchets, mais n'ayant pas la possibilité de se rendre aux recyparcs. Ce service leur offre une possibilité d'évacuer les déchets tout en respectant la filière du recyclage. Depuis l'acquisition d'un nouveau camion grappin en mars 2012, le service a considérablement amélioré la qualité de ses prestations ainsi que les conditions de travail des membres de l'équipe.

4. Collectes de la FFOM en sacs biodégradables et des déchets résiduels en conteneurs groupés

En juin 2016, un projet pilote de collecte sélective des déchets organiques, à l'aide de sacs biodégradables, a été lancé pour 7 zones test, sur les communes de Charleroi, Châtelet. Fleurus et Farciennes.

Sur 4 zones, les habitants continuent à utiliser le sac blanc ICDI pour évacuer leurs déchets résiduels, et peuvent effectuer le tri de leurs déchets organiques en faisant l'acquisition de sacs verts biodégradables. Ce tri supplémentaire de la FFOM vient en supplément des collectes en porte-à-porte existantes pour les verres, papiers-cartons et PMC.

Sur les 3 autres zones, les ménages sont invités, en plus du sac biodégradable, à utiliser des conteneurs groupés pour les déchets résiduels.

Ce dispositif présente d'énormes avantages en milieu urbain, là où les poubelles à puce ne peuvent être mises en place facilement. En effet, un accès contrôlé à tout moment de la journée, permet aux ménages concernés de déposer leur sac de déchets via la borne d'accès dans le conteneur.

Après 6 mois de test, les ménages concernés montrent une implication certaine dans le projet. Une évaluation et une enquête de satisfaction seront menées en 2017 et permettront de relever les points positifs à retenir ainsi que les points auxquels il faudra veiller à être attentif.









Recycler

Des filières spécifiques pour tous les déchets

Les déchets collectés en porte-à-porte ou déposés dans les recyparcs de l'ICDI sont orientés vers leurs filières de recyclage ou de traitement respectives: encombrants, bois, DEEE, inertes, asbeste-ciment, déchets verts, métaux, papiers-cartons, verre, PMC, piles, huiles minérales, déchets spéciaux des ménages, huiles et graisses de cuisine, pneus... sont ainsi traités et transformés par des opérateurs spécialisés.

VALTRIS: tri et recyclage des PMC

Afin d'optimiser le tri des déchets d'emballages PMC (bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons), l'ICDI a créé la coopérative Valtris en partenariat avec les Intercommunales IBW du Brabant wallon et BEP Environnement de la Province de Namur. Dans cette unité entièrement automatisée, les déchets d'emballages sont triés et conditionnés en ballots avant d'être vendus comme matière première à des entreprises spécialisées.

Pré-trier les encombrants

Les encombrants collectes dans les recyparcs et par le taxi-déchets font l'objet d'un pré-tri manuel qui permet de récupérer les métaux, le bois, les plastiques durs et le PVC. Le solde est ensuite broyé avant d'être évacué vers l'Unité de Valorisation Energétique de Pont-de-Loup. Les déchets de plafonnages sont dirigés vers une filière spécifique pour le recyclage du gypse.

Optimiser les synergies

Pour optimiser les synergies entre la valorisation des déchets et les filières de l'économie circulaire, l'ICDI développe un nouveau concept de « village du recyclage » sur le site de Couillet. Ce projet regroupe plusieurs unités de valorisation sur un même espace opérationnel:

- Ressourcerie du Val de Sambre
- Valtris
- Centre de tri des textiles de l'asbl TERRE
- Centre de transbordement des déchets d'Equipements Electriques et Electroniques



Verre, papier/carton et PMC: conventions conclues entre l'ICDI et Fost Plus

Dans le cadre de l'obligation de reprise des déchets d'emballages, l'ICDI et Fost Plus avaient conclu une première convention dite « système existant » entre 1997 et 2002. D'autres accords ont ensuite été signés pour la période 2003/2005, puis 2006/2010 et enfin 2011/2015. Les modalités de collaboration ont été fixées en décembre 2015 pour la période 2016/2020.

L'ICDI réalisant en régie les prestations de collecte des déchets d'emballages papiers-cartons, verre et PMC et de tri des PMC, les coûts à rembourser par Fost Plus doivent être fixés de commun accord, en vue de couvrir le coût réel et complet.

Depuis 2009, les collectes sélectives de verre en porteà-porte sont remboursées au coût de référence de la collecte par bulles, majoré d'une intervention forfaitaire par habitant. S'agissant des recyparcs, la collecte de verre est remboursée par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. La valeur de vente réelle des matériaux « verre » revient à l'ICDI, Fost Plus facturant à l'ICDI la valeur de vente moyenne des matériaux obtenue par Fost Plus.

En ce qui concerne le papier/carton, les collectes sélectives en porte-à-porte et en recyparcs sont toutes deux remboursées par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. Conformément aux modalités définies dans son agrément, Fost Plus prend en charge 30 % des frais de collecte (ce pourcentage étant défini comme la part « emballages » du papier/carton).

Le marché d'acquisition du papier/carton attribué par Fost Plus en 2015, en accord avec l'ICDI, à Sanglier SA s'est poursuivi en 2016 et a été prolongé pour 2017. Fost Plus perçoit l'intégralité des recettes relatives à la vente (emballages et non-emballages) et restitue à l'ICDI la part qui lui revient (non-emballages), à savoir 75 % des recettes.

Enfin, les collectes sélectives en porte-à-porte et en recyparcs de PMC sont toutes deux remboursées par Fost Plus sur base d'un tarif négocié.

Le tri du PMC est remboursé à la tonne traitée, là aussi sur base d'un tarif négocié.

On notera encore que la convention prévoit également l'intervention de Fost Plus dans des opérations de sensibilisation et d'information sur le tri des déchets d'emballages concertées avec l'ICDI. Ce point est tout particulièrement important pour préserver la qualité des matières collectées, des pénalités financières étant prévues en cas de taux de résidu supérieur à 20 % au sein des déchets de PMC collectés.

Déchets	Mode de traitement	Filière
Encombrants	 séparation à la source des déchets dits de plafonnages pour recyclage du gypse; tri des fractions métalliques, bois et plastiques pour recyclage; broyage du solde avant valorisation énergétique 	- Comet Sambre/BEP/ Van Gansewinkel
Bois	valorisation énergétique	BEP Environnement et sous-traitants (Sita, Van Gansewinkel)
Plastiques durs	tri/recyclage	Van Werven België (Lanaken)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	tri/démontage/dépollution/ recyclage /valorisation	Retrival puis filières de Recupel
Inertes	recyclage/valorisation	Recymex (Farciennes)
Asbeste-ciment	mise en CET de classe 2	CETB (Monceau-sur-Sambre)
Déchets verts	compostage	Sambre Compost (Farciennes)
Métaux	recyclage	Comet Sambre
Papiers-cartons	recyclage	Sanglier(Mont-sur-Marchienne)
Verre	recyclage	Minérale (Lodelinsart)
PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons)	tri en vue du recyclage	Centre de tri PMC de l'ICDI, Valtris
Piles	tri/recyclage/valorisation	Bebat
Huiles minérales	régénération/valorisation	collecteur agréé désigné par la Région wallonne (Oilco)
Déchets spéciaux des ménages	recyclage/valorisation/traitements spécifiques	collecteur agréé désigné par la Région wallonne puis par les ICS (Suez, puis Van Gansewinkel)
Huiles et graisses de cuisine	recyclage/valorisation	collecteur agréé désigné par les ICS (Bio-Oil Recycling)
Pneus	rechapage/recyclage/valorisation	opérateur désigné par Recytyre, Comet Tyre Recycling à Châtelet
Textiles	réutilisation/valorisation	Terre asbl (Fontaine-l'Evêque, puis Couillet)
Déchets de plastiques : films en plastique, pots de repiquage, de plastiques issus du tri des encombrants	recyclage	AB Plasta, Bas Van Den Ende Recycling et Van Gansewinkel- Lokeren via Van Gansewinkel (Châtelet)
Déchets de plastiques : EPS	recyclage	Pirobouw via Cogetrina (Marquain)
Verre plat	recyclage (laine de verre)	Maltha/Coreva (Farciennes) puis à partir du 01/04/2015 : Minérale (Lodelinsart)
Liège	recyclage	"Do Vlasnit" ashl
Fonds de bougies	recyclage	"De Vlaspit" asbl

Des ifs contre le cancer

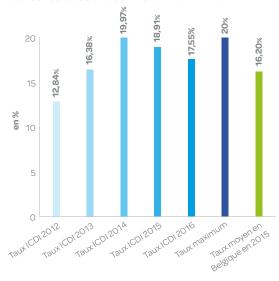
Une récolte de tailles d'ifs (taxus baccata) a été organisée pour la troisième année consécutive sur l'ensemble des recyparcs du 15 juin au 31 août 2016. Les jeunes tailles de ces plantes sont utilisées pour la production de molécules intégrées dans des traitements contre le cancer. Les quantités récoltées sont en progression constante: 29 m³ en 2014 à 43 m³ en 2015 pour atteindre 47 m³ en 2016. Ces trois campagnes ont permis de réaliser des dons en faveur de l'asbl SARAH, active dans la formation en soins palliatifs et accompagnement au sein de l'ISPPC. Ces dons représentent un montant total de près de 6.000 €.

Tri des PMC

En 2016, le centre de tri a accueilli un total de 21.661 tonnes de PMC, provenant de l'ICDI pour 30 %, du BEP Environnement pour 41 %, de l'IBW pour 28 % et de PMC provenant d'entreprises pour 1 %. Le taux de résidu atteint pour les PMC de l'ICDI poursuit sa diminution par rapport à 2014 et se fixe à 17,55 % en 2016.

Il reste en deçà de la limite maximale admise, 20 %, audelà de laquelle Fost Plus applique des pénalités financières à l'intercommunale.

Taux de résidu du tri des PMC de l'ICDI de 2012 à 2016.



Le graphique ci-après reprend la répartition des PMC triés en 2016. La majeure partie est constituée de bouteilles et flacons en plastique (41 %) et d'emballages métalliques (29 %).

Sacs Bleus PMC 2% Acier 23% Résidu 18% PET Vert 3% Aluminium 5% Cartons à Boissons 10% HDPE 10% PETTransparent 20% PETBleu 9%

Répartition moyenne des quantités triées de PMC de l'ICDI en 2016.

Tri-broyage des encombrants

Au cours de l'année 2016, 9.780 tonnes d'encombrants en provenance des recyparcs et des communes affiliées ont été traitées au sein de l'unité de tri-broyage des encombrants, tandis que 3.959 tonnes de déchets encombrants dits de plafonnages faisaient l'objet d'une évacuation directe depuis les recyparcs vers une filière de valorisation matière en vue de la récupération de gypse.

Les pourcentages de valorisation se répartissent comme suit en 2016:

- Encombrants valorisés énergétiquement: 72%;
- Encombrants recyclés (plafonnages, plastiques et métaux): 28 %.

Récupération des métaux à l'issue de l'incinération

Le tableau ci-dessous montre les quantités de métaux sorties de l'installation d'extraction par séparation magnétique des ferrailles des mâchefers de l'incinérateur de l'ICDI depuis 2012.

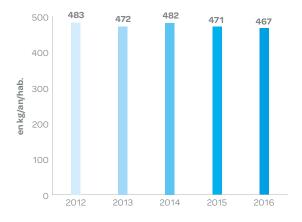
Année	Tonnage
2012	1.907
2013	1.972
2014	2.100
2015	1.805
2016	2.068

Statistiques globales

Les indicateurs statistiques comportent 6 graphiques qui permettent de globaliser l'évolution des quantités de déchets gérées par l'ICDI.

Indicateur nº 1: évolution des quantités de déchets des ménages collectées en porte-à-porte (sacs et poubelles des ménages et collectes sélectives) et en recyparcs.

Taux de captation des déchets des ménages en kg/an/habitant

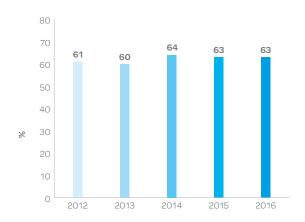


Indicateur n° 2: évolution du pourcentage de déchets des ménages collectés sélectivement en porte-àporte et en recyparcs.

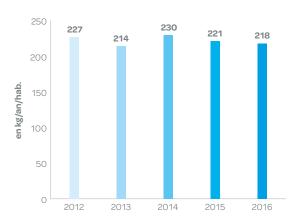
Indicateur n° 4: évolution des quantités de déchets collectés en recyparcs en kg par an et par habitant.

% de collecte sélective

(porte-à-porte et recyparcs)

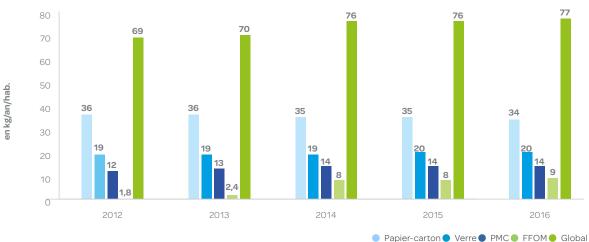


Taux de récolte en recyparcs en kg/an/habitant



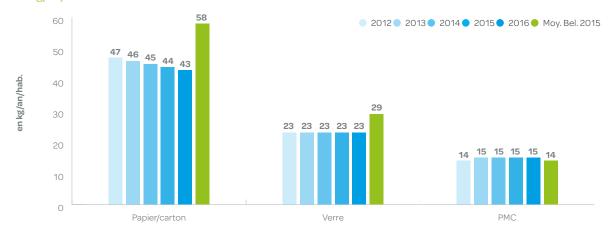
Indicateur n° 3: évolution des quantités de déchets de papier/carton, de verre, de PMC et de FFOM collectés sélectivement en porte-à-porte.

Taux de captation papier-carton, verre, PMC et FFOM en porte-à-porte en kg/an/habitant



Indicateur nº 5: évolution des quantités de déchets de papier/carton, de verre et de PMC collectés sélectivement en porte-à-porte, en recyparcs dans la zone ICDI par rapport à la moyenne belge, en kg par an et par habitant.

Taux de captation papier-carton, verre et PMC en comparaison à la moyenne belge en kg/an/habitant

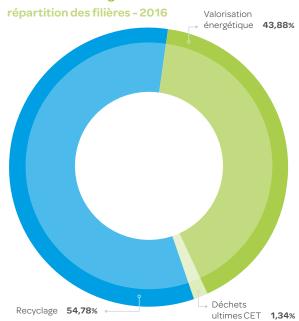


Indicateur nº 6: tableau de l'ensemble des déchets gérés par l'ICDI, répartis entre les différentes filières de traitement, en prenant en compte les résidus de traitement.

Le taux de déchets ultimes mis en CET diminue en 2016 jusqu'à 1,34 %. Ce bon résultat est obtenu grâce à la suppression de la mise en CET des ordures ménagères et des encombrants depuis 2010.

Le taux de recyclage diminue de près de 1 % par rapport à 2015 et atteint 54,78 % en 2016. En contrepartie, le taux de valorisation énergétique augmente d'autant pour se fixer à 43,88 %. Ce basculement est lié à la diminution des quantités collectées au sein des recyparcs constatée en 2016, en particulier à celle des quantités de déchets inertes, largement majoritaires parmi les fractions à destination du recyclage.

Déchets des ménages:



LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES EN 2016						
Ordures ménagères traitées et valorisées	97.811 tonnes					
Ordures ménagères traitées dans une autre UVE	8.156 tonnes					
Ordures ménagères en stockage intermédiaire externe	276 tonnes					
Mâchefers produits	22.100 tonnes soit : 23 % du poids d'OM traitées (valorisés en fondation de voiries)					
Mitrailles récupérées dans les mâchefers	2.068 tonnes soit 9 % du poids des mâchefers (valorisées en sidérurgie)					
Cendres volantes	1.704 tonnes					
Boues	131 tonnes					
Gâteaux de filtres à manches	84 tonnes					







Valoriser

Valorisation énergétique des déchets résiduels

Une part infime (1 %) des déchets collectés sur la zone de l'ICDI finit en CET (Centre d'Enfouissement Technique). Cette performance s'explique par la mise en place de nombreuses filières particulièrement efficaces, dont la valorisation énergétique des déchets résiduels.

Unité de Valorisation Énergétique

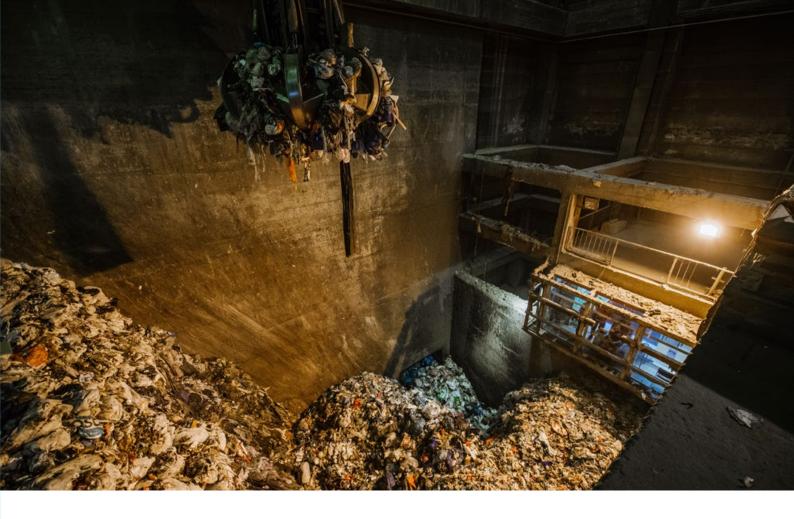
Les déchets ménagers et assimilés, les fractions à haut pouvoir calorifique des déchets encombrants broyés et les refus de tri des PMC sont traités par l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Pont-de-Loup. Les déchets sont brûlés dans des fours à une température de 850°C minimum.

Produire de l'électricité

La chaleur dégagée par l'incinération des déchets permet de transformer de l'eau en vapeur surchauffée (à 39 bars et 390 °C). Cette vapeur alimente un groupe turboalternateur (GTA) qui va produire de l'électricité Les équipements de l'UVE (notamment les dispositifs d'épuration des fumées) consomment partiellement l'électricité produite. L'électricité excédentaire est injectée sur le réseau pour être rachetée par des sociétés de production énergétique.

Valoriser le résidu final

En fin de combustion, le résidu final est transformé en mâchefers dont on va extraire la fraction métallique à l'aide d'un overband (aimant permanent). Les deux produits (mâchefers et fraction métallique) sont repris séparément par des sous-traitants pour être valorisés. Les fractions métalliques sont recyclées en sidérurgie tandis que les mâchefers sont utilisés comme fondation de voiries ou dans la construction.



1. Les faits marquants

Le permis unique relatif au projet de modernisation du site de Pont-de-Loup a été délivré le 5 mai 2015, faisant par la suite, l'objet d'un recours. Ce n'est que le 8 octobre 2015 que le Ministre Di Antonio a confirmé le Permis Unique, permettant de poursuivre les démarches de concrétisation du projet de modernisation de l'UVE.

En attendant cette nouvelle ligne d'incinération, l'ICDI souhaite optimiser les performances techniques, économiques et environnementales de son installation. Et ce malgré la vétusté de la ligne d'incinération n°3.

L'ICDI a également tout mis en œuvre pour que son Unité de Valorisation Energétique maintienne un bon taux de disponibilité, et notamment celui de ses groupes turboalternateurs. Cette disponibilité élevée passe notamment:

- par une maintenance préventive soutenue.
- par des investissements sur les équipements visant à leur amélioration continue, tels qu'en 2016, le remplacement des surchauffeurs de la ligne 2, l'acquisition d'un analyseur portatif des émissions atmosphériques, une modification conséquente du filtre-presse,...

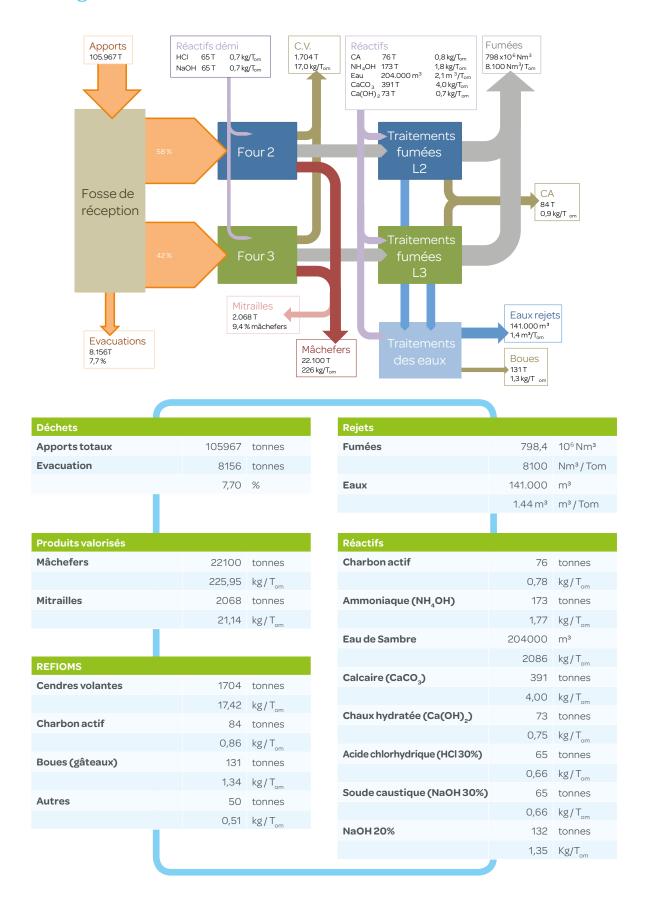
- par le développement et la mise en place à terme d'une Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (réorganisation du magasin, détermination de la criticité des pièces, intégration du logiciel GMAO dans notre système de maintenance).
- par une amélioration du temps de réponse des interventions lors de pannes (meilleure gestion des stocks, formation et réactivité du personnel de maintenance).

L'UVE réduit la participation des sous-traitants dans sa maintenance curative, préventive et prédictive.

L'UVE poursuit sa volonté de réduire à son minimum les déchets ultimes.

Générés par le process d'incinération et produits aux différents stades de l'épuration des fumées, les REFIOMS (Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) sont mis en CET après stabilisation. En 2016, les quantités produites sont restées stables et ne représentent qu'environ 2% des déchets produits au sein de l'UVE ou environ 1% des déchets collectés.

2. Diagramme des flux matières et réactifs

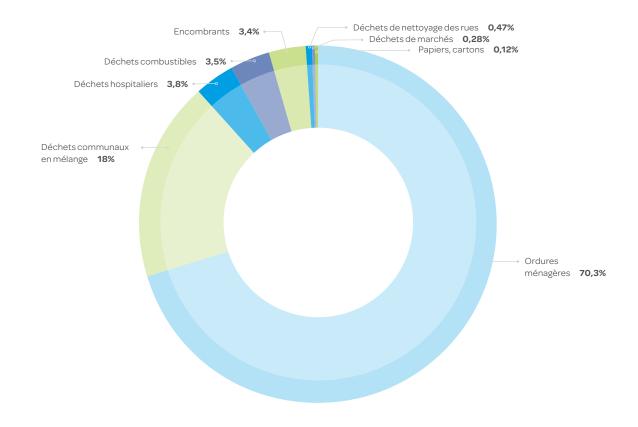


3. Flux de déchets

Déchets		
Apports totaux	105.967	tonnes
Evacuation (vers d'autres UVE)	8.156	tonnes
	7,7	%
Quantité incinérée	97.811	tonnes

Les apports de déchets en 2016 étaient répartis comme suit :

Nature des apports		
Ordures ménagères	74.544	tonnes
Déchets communaux en mélange	19.072	tonnes
Déchets hospitaliers A et B1	4.025	tonnes
Déchets combustibles	3.751	tonnes
Encombrants	3.643	tonnes
Déchets de nettoyage des rues	501	tonnes
Déchets de marchés	297	tonnes
Papiers, cartons (documents confidentiels)	132	tonnes
Total	105.967	tonnes



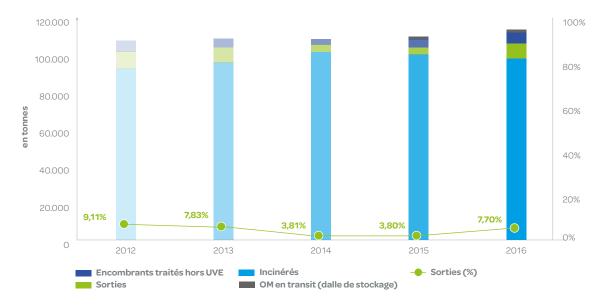
DÉCHETS EXCÉDENTAIRES ET ENCOMBRANTS

Evolution sur 5 ans

L'évolution de la quantité de déchets apportés à l'UVE reste sensiblement constante au cours de ces dernières années (cf. graphique et tableau suivants). Les évacuations vers d'autres UVE ont augmenté en 2016 en raison d'une panne de la chaudière de récupération de la ligne 2. Malgré l'importance de la panne, les effets collatéraux engendrés par ce type de panne ont pu être limités.

Année	Apports	Sorties	Incinérés	Encombrants traités hors UVE	OM en transit (dalle de stockage)	
2012	101 693	9 279	92 414	6 029		tonnes
2013	103 945	8 137	95 808	4 741		tonnes
2014	105 485	4 014	101 471	3 084		tonnes
2015	103 981	3 951	100 030	4368	1436	tonnes
2016	105 967	8 156	97811	6 136	268	tonnes

Quantités



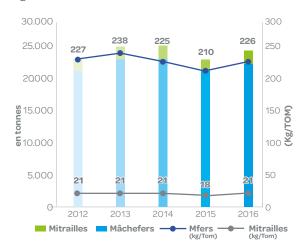
4. Produits valorisés

Produits valorisés		
Mâchefers	22 100	tonnes
	Soit 22,6 %	6 des OM
Mitrailles récupérées dans les mâchefers	2068	tonnes
	Soit 9,4 % des	mâchefers
L'ensemble des sous-produits valorisés indépendamment de la valorisation éne représente globalement près de 25% des OM traitées.	rgétique	

Evolution sur 5 ans

En 2016, la quantité de mâchefers produits et de mitrailles récupérées à l'UVE (cf. graphique et tableau suivants) reste dans des proportions de 20% et 2% en poids des tonnages de déchets incinérés..

Année	Mâchefers	Mitrailles	
2012	20 973	1907	tonnes
2013	22822	1972	tonnes
2014	22 807	2 113	tonnes
2015	20 983	1805	tonnes
2016	22 100	2068	tonnes



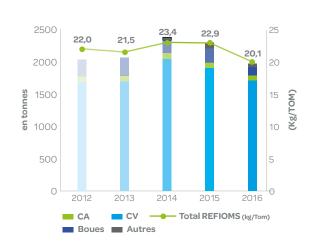
5. Refioms*

*Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

REFIOMS		
Cendres volantes	1704	tonnes
	Traitement et mise	e en CET classe 1
Charbon actif	84	tonnes
	Traitement et mise	e en CET classe 1
Boues	131	tonnes
	Traitement et mise	e en CET classe 1
L'ensemble des sous-produits non valorisés représente globalement 2 % des O	M traitées.	

Evolution sur 5 ans

Année	cv	СА	Boues	Autres	
2012	1682	92	258		tonnes
2013	1691	93	279		tonnes
2014	2036	99	196	47	tonnes
2015	1901	83	224	86	tonnes
2016	1704	84	131	50	tonnes



6. Temps de fonctionnement

LIGNE 2:7608 heures (87% de disponibilité) LIGNE 3:7851 heures (90% de disponibilité)

7. Analyse des rejets

Rejets atmosphériques

En sortie de fours, après traitements, les polluants sont majoritairement captés et analysés en continu.

La surveillance porte sur les:

- · poussières totales,
- acides chlorhydrique (HCl) et fluorhydrique (HF),
- dioxyde de soufre (SO₂),
- oxydes d'azote (NOx),
- ammoniac(NH_a),
- monoxyde de carbone (CO),
- carbone organique total (COT) et métaux lourds (Sb, As, Pb, Cr, CO, Cu, Mn, Ni, V, Hg, Cd, Tl).

Campagnes ponctuelles

Nonobstant les mesures en continu des rejets atmosphériques, diverses campagnes de mesures des émissions atmosphériques, tant sur le four n°2 que le four n°3 composant l'Unité de Valorisation Energétique du Port de la Praye, ont été réalisées courant 2016 par le laboratoire agréé SGS Belgium.

Le tableau suivant donne la moyenne des teneurs mesurées pendant les périodes de prélèvement en comparaison des normes de l'AGW (sur base de gaz secs corrigés physiquement de manière légale et rapportés en valeurs normalisées).

Prélèvements en continu

Pour contrôler le respect de la norme d'émission de 0,1 ng/Nm³ (avec une erreur d'arrondi autorisée à 0,199 ng/Nm³ en dioxines et furannes), la Région wallonne a signé une convention prévoyant un système de prélèvement d'échantillons de fumées en continu avec toutes les Intercommunales gérant des unités d'incinération de déchets ménagers.

En pratique, des cartouches de prélèvement sont placées sous scellé dans la cheminée de l'incinérateur. Tous les 14 jours pour le four 3 (et tous les 28 jours pour le four 2), un organisme agréé par la Région wallonne (ISSeP) vient remplacer les cartouches (une par four).

Leur analyse permet de déterminer les quantités de dioxines et furannes émises par l'incinérateur durant la période du prélèvement. Les résultats sont publiés sur le site Internet de la DGRNE (voir ci-après). Il faut souligner que tout dépassement des normes doit être justifié auprès du Département de la Police et des Contrôles (DPC) et que peut s'ensuivre la fermeture de la ligne d'incinération concernée.

Résultats On-Line: http://environnement.wallonie.be/data/air/dioxines/menu/menu.htm

Les liens ci-dessus sont donnés à titre indicatif. L'ICDI n'est pas responsable des modifications des sites Internet cités qui annuleraient leur fonctionnement.

L'année 2016 montre un respect des normes d'émissions sur les fours 2 et 3 de l'UVE Pont-de-Loup au cours des 2 campagnes d'avril et novembre 2016.

	Four 2		Four 3		Normes		
Polluants	Conc	entrations en m	g/Nm³ 11% O ₂ gaz	zsecs			
	avr-16	déc-16	avr-16	déc-16	Moyenne 1/2 h	Moyenne journalière	
Poussières	<0,2	<0,4	<0,55	1,1	30	10	
HCI	0,05	0,41	1,7	0,055	60	10	
HF	<0,015	<0,057	<0,074	<0,1	4	1	
SO ₂	<0,082	31	<0,26	4,2	200	50	
NOX	66	80	72	81	300	100	
СОТ	<1	<1,2	<3	<4	20	10	
СО	7,8	11	48 85		150	100	
NH ₃	0,036	0,2	0,092	,092 <0,076		10	
Sb+As+Pb+Cr+Co+ Cu+Mn+Ni+V	0,05	0,02	0,23	0,10	0,5	0,5	
Cd+TL	0,00028	0,0046	0,0012	0,01	O,O5 (0,03 restriction PE)	O,O5 (O,O3 restriction PE)	
Hg	0,00012	0,00038	0,00023	0,00023 0,00033 0,05		0,05	
Campagnes d'analyse	AW388212.02.A01	AW414511.01.A01	AW388212.02.A01	AW414511.02.A01			

L'année 2016 montre un fonctionnement sans aucun dépassement (0,199 ng/Nm³) en dioxines pour les fours 2 et 3 de l'UVE Pont-de-Loup.



Un suivi des résultats engendre, à chaque variation des quantités de dioxines, la mise en place d'actions telles la vérification de l'étanchéité des manches, la position des cymbales de by-pass au moyen d'un test fluorescent confirmant le bon état de celui-ci.

L'augmentation de la mesure sem 50 sur le four 2 n'a pas trouvé d'explications malgré une inspection complète de l'étanchéité du filtre à manches. La période de prélèvement suivante a montré un retour à une valeur plus basse et habituellement observée.

Rejets des eaux usées

Les eaux usées en provenance de l'Unité de Valorisation Energétique du Port de la Praye sont déversées en eaux de surface (la Sambre) pour tous les points, à l'exception du point 8 qui se rejette en égout public. Seul le point n°5 rejette des eaux industrielles, qui sont traitées avant rejet.

Contrôles et analyses

Des contrôles multiples et réguliers de divers paramètres permettent d'évaluer le bon fonctionnement des installations et le respect des conditions de rejet.

La station complémentaire par traitement biologique nous garantit le maintien de la qualité du rejet pour les matières en suspension.

Les analyses portent sur des paramètres tels que: le pH, la température, les matières en suspension; ces analyses sont réalisées en interne. Un laboratoire agréé (HVS) mesure également, chaque semaine, les concentrations en DCO, chlorures et sulfates des eaux de rejets. Ce dernier réalisera également des mesures trimestrielles et semestrielles.

Rejet 1: eaux pluviales de la voirie d'entrée au site.

Rejets 2 et 3: eaux pluviales et domestiques du bâtiment administratif, équipé d'une fosse septique.

Rejet 4: eaux pluviales de la voirie d'accès à la cour de l'usine. Rejet 5: eaux de ruissellement de l'aire de manœuvre des camions-bennes, eaux de ruissellement de la voirie au sud du site (côté Sambre), ruissellement du bâtiment de l'usine et eaux de traitement nécessaires à l'activité de l'UVE, équipé d'une unité de traitement des eaux industrielles, d'une station composée d'un réacteur décanteur et d'un séparateur d'hydrocarbures.

Rejet 6: déversement éventuel des eaux pluviales en provenance des trous d'homme de remplissage des 2 cuves à mazout, équipés d'un séparateur d'hydrocarbures.

Rejet 7 : eaux domestiques du bâtiment de l'usine, équipé d'une station d'épuration individuelle 8EH.

Rejet 8: eaux de ruissellements collectées sur la dalle de stockage des conteneurs canalisées par des collecteurs et acheminées dans un débourbeur/déshuileur puis rejetées à l'égout public menant à la station d'épuration de Roselies.
Rejet 9: eaux pluviales recueillies par la toiture de la serre, démontée à l'heure actuelle.

Année 2016 - Analyses trimestrielles.

En 2016, les prélèvements et les analyses sont effectués par le HVS.

L'année 2016 montre un fonctionnement sans aucune non-conformité concernant le rejet des eaux.

Paramètre	Unité	mars-16		juin	-16	sept-16				November
mesuré	Unite	Rejet 5		Rejet 5	Sambre	Rejet 5	Sambre		Sambre	Normes
MES	[mg/l]	8,8	11,2	40,6	120,7	7,3	25,3	61,7	14	60
DCO	[mg/l]	<100	16	<100	18	<10	10,8	<10	<10	150
DBO5	[mg/l]	6	6	<12	6	16	6	9	<1	30
Hydrocarbures apolaires au CCI ₄	[mg/l]	<0,1	<0,1	<0,1	0,45	0,13	<0,1	<0,1	<0,1	5
Hg	[mg/l]	0,00257		0,00873		0,004		0,0031		0,01
Cd	[mg/l]	0,005		0,005		0,001		0,002		0,05
As	[mg/l]	0,001		<0,001		<0,001		0,001		0,05
Cr	[mg/l]	0,003		0,002		0,001		<0,001		0,15
TI	[mg/l]	<0,001		<0,001		0,002				0,5
Ni	[mg/l]	0,004		0,006		0,016		<0,002		0,5
Cu	[mg/l]	0,009		0,01		<0,001		<0,003		0,5
Pb	[mg/l]	0,037		0,032		0,032		0,017		0,1
Zn	[mg/l]	0,027		0,095		0,068		<0,001		1
		EU-16031	0-05330	EU-1606	10-13907	EU-16090	06-20852	EU-1612	13-31180	

x: valeur comprise entre la limite de quantification et la limite de détection

La mesure est obtenue en effectuant la différence eau de rejet - eau de Sambre

Année 2016 - Analyses semestrielles.

Les prélèvements et les analyses sont effectués par le HVS.

L'année 2016 montre un fonctionnement sans aucune non-conformité concernant le rejet des eaux au point 5.

Paramètre mesuré	Unité	mars-15		sept-15		Normes
			Sambre		Sambre	Normes
Volume journalier	[m³/h]	16		16		60
Température	[°C]	39,2		42		30
Phases		absence		absence		Absence
Matières en suspension	[mg/l]	8,8	11,2	7,3	25,3	60
Matières sédimentables	[ml/l]	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,5
DBO5	[mg/l]	6	3	16	6	30
Hydrocarbures apolaires au CCI4	[mg/l]	<0,1	<0,1	0,13	<0,1	5
Détergents totaux	[mg/l]	<3,12	<1,2	<1,5	<1,3	3
рН		7,89				6,5 <ph<9< th=""></ph<9<>
PCB & PCT	[mg/l]	0		0		0
DCO	[mg/l]	6		<10		150
Fluorures	[mg/l]	4,77		7,96		10
CI-	[mg/l]	2260		2572		6000
Sulfates	[mg/l]	362,3		366,3		500
Dioxines	[ngTEQ/I]	0,0082		<0,0979		0,3
		EU-160310-05330		EU-160906-20852		

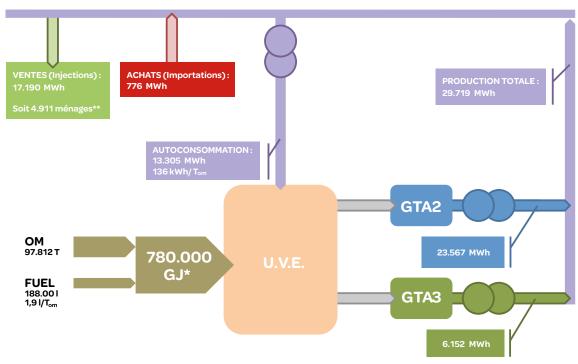
La mesure est obtenue en effectuant la différence eau de rejet - eau de Sambre

8. Bilan énergétique en 2016

Le bilan énergétique réalisé sur 2016 montre des taux d'achat et une vente d'électricité favorables.

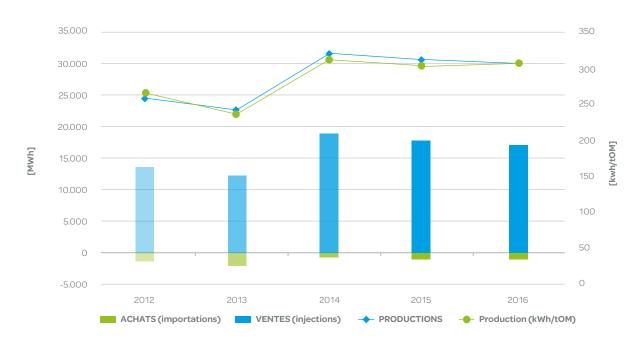
En 2016, l'UVE a produit 29.719 MWh (30.486 MWh en 2015) dont 17.190 (18.060 MWh en 2015) ont été réinjectés sur le réseau EDF Luminus.

Diagramme des flux énergétiques

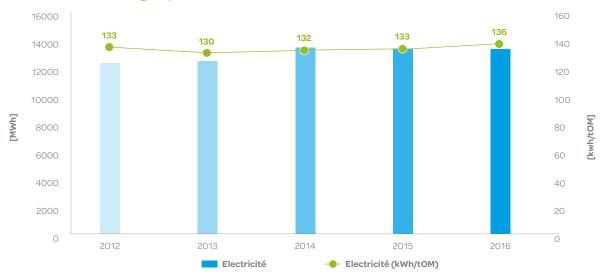


^{*} Sur base d'un PCI estimé de 1.800 kcal/kg (7,52 GJ/t) pour les OM résiduelles, de 3.000 kcal/kg (12,54 GJ/t) pour les déchets à haut PCI et d'un PCI du fuel de 35,13 MJ/L. L'apport énergétique du fuel comprend aussi la consommation pour les phases d'arrêts et démarrages. ** Sur base d'une consommation annuelle de 3.500 kWh

Production et échanges électriques - évolution sur 5 ans



Consommations énergétiques - évolution sur 5 ans



Déclaration de Validation

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

AIB-VINCOTTE International sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

BE-RW-S0000007

1 rue port de la Praye 6250 Pont de Loup Belgique







9. Comité d'accompagnement des riverains

En 2016, deux réunions basées sur des échanges d'informations concernant le fonctionnement de l'UVE se sont tenues: les 24 mai et 08 novembre 2016.

10. Système de management environnemental

Au travers de sa certification EMAS, l'ICDI tient à poursuivre sa logique d'amélioration continue des performances environnementales de l'UVE tout en visant à réduire les nuisances à leurs seuils minimaux.

Chaque année, un vérificateur externe audite le Système de Management de l'Environnement mis en place sur le site du Port de la Praye. L'audit de certification s'est déroulé les 27 et 28 avril 2016.

Selon cet audit, les aspects réglementaires sont tous maîtrisés (respect de la législation garanti par la mise en œuvre de procédures dont l'efficacité est régulièrement évaluée). Les aspects significatifs prioritaires ont été identifiés sur base d'une analyse de risques et traduits sous forme d'objectifs planifiés dans le programme environnemental. Conçu pour réduire ou maîtriser au mieux ces aspects significatifs, chaque objectif a fait l'objet d'un programme d'actions, chacune d'elles étant prise en charge par une personne responsable.

L'ICDI publie sa déclaration environnementale chaque année. Elle est téléchargeable sur le site internet de l'ICDI (www.icdi.be) dans la rubrique consacrée à EMAS.

11. Projets

L'Unité de Valorisation Énergétique de déchets (UVE) de l'ICDI comprend actuellement 2 lignes de traitement thermique en activité:

- la ligne 2, mise en service en 2005
- la ligne 3, mise en service en 1987

Indépendantes l'une de l'autre, ces lignes 2 et 3 possèdent chacune leur four-chaudière, leurs installations de traitement des fumées et leurs installations de valorisation énergétique sous forme de production électrique (groupe turboalternateur et poste d'eau).

L'ICDI poursuit sa démarche pour renouveler la ligne d'incinération n°3. Les opérations nécessaires à la mise en œuvre du scénario choisi pour le traitement des déchets de la zone ICDI sont:

- La création, dans le périmètre d'exploitation de l'UVE, d'une unité de prétraitement de la fraction fermentescible des ordures ménagères en vue de leur biométhanisation agricole (15.000 t/an);
- Le remplacement du four-chaudière 3 par un nouveau four-chaudière appelé "four-chaudière 1" dimensionné pour maintenir la capacité totale de l'UVE à 110.000 t/an. Les travaux comprennent les adaptations nécessaires de génie civil et d'équipements afin de constituer une nouvelle ligne 1 avec traitement des fumées et valorisation énergétique intégrée dans l'UVE. Le projet comprend également le remplacement et le démantèlement de la ligne 3 ainsi que le démantèlement d'une ligne obsolète encore présente;
- La réalisation de travaux de modernisation de l'UVE conçus pour optimiser sa fonctionnalité et son intégration paysagère. Ces travaux comprennent notamment la construction d'un parking pour le personnel, d'un atelier de stockage et d'entretien ainsi que le voûtement partiel de l'ancien bras de la Sambre dit "Saint-Martin".

Depuis 2011, différentes démarches ainsi que différents intervenants participent de près ou de loin au projet:

- le bureau d'études d'assistance de maîtrise (Association momentanée IBH-IGRETEC);
- le bureau d'études pour la réalisation de l'étude d'incidences (Royal Haskoning);
- des spécialistes (bureaux d'études, universités, laboratoires pluridisciplinaires) actifs dans le domaine de l'eau, de l'air, du sol, du bruit, des déchets, de l'énergie, de l'aspect paysager, etc.;
- des ensembliers et concepteurs d'installations de traitement des déchets ménagers et d'épuration des gaz de combustion.

En 2013, les offres des divers soumissionnaires ont été reçues et évaluées et le marché a été attribué à l'association momentanée Fabricom-Vinci-Galère. L'étude d'incidences débutée en 2012 s'est poursuivie en 2013. Le dépôt de la demande de Permis Unique (PU) a été effectué le 17 octobre 2014. Le permis délivré le 5 mai 2015 a fait, par la suite, l'objet de trois recours. Ce n'est dès lors que le 8 octobre 2015, suite à la décision de Monsieur le Ministre Di Antonio, que l'intercommunale a reçu la confirmation de son PU et, de ce fait, l'autorisation de poursuivre les démarches de concrétisation du projet de modernisation de l'UVE.







Administrer Sur le chemin de l'Excellence!

La métamorphose de l'Intercommunale est menée sur base d'une véritable dynamique participative en associant tous les acteurs concernés par ce vaste chantier.

Fédérer nos parties prenantes

La candidature et la nomination de notre Intercommunale au concours de « L'Organisation Publique de l'Année 2016 » confirme que du chemin a été parcouru tant en termes de bonne gouvernance que de résorptions des retards accumulés sur les plans technique et administratif. L'Intercommunale fédère aujourd'hui ses parties prenantes en développant une stratégie gagnante, tout en orientant l'amélioration continue de ses services en faveur de la satisfaction de ses clients et en diffusant une communication positive, transparente et cohérente.

S'appuyer sur nos atouts!

de notre personnel par son expertise, sa réactivité, sa faculté d'adaptation au changement, sa flexibilité, sa créativité, son agilité ainsi que son enthousiasme à se réinventer chaque jour. La gestion des ressources humaines est donc passée au cœur de la stratégie de l'entreprise, en tant que moteur de changement.

Améliorer notre efficience

L'intercommunale poursuit une stratégie qui vise

- à la rationalisation et l'optimisation de nos processus:
- la poursuite du bien-être et de la sécurité de notre personnel et des usagers de nos différents services :
- l'amélioration de la qualité du service public rendu au meilleur coût:
- l'innovation, l'efficience et l'ambition de tandra vers l'Excellence



1. Les ressources humaines

Mise en place des outils GRH

L'année 2016 a été marquée par l'informatisation des outils de gestion des prestations et de gestion salariale du personnel de l'Intercommunale.

En effet, le Service Ressources Humaines a œuvré durant toute l'année 2016 au paramétrage et à la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion du temps de travail et des absences. Ce dernier sera complètement opérationnel dès le 01/01/2017. Désormais, les chefs de service et responsables ont une vision claire des prestations des membres de leur équipe et peuvent gérer de manière informatique les demandes de congé, les absences pour cause de maladie ou accident de travail, ...

Parallèlement, le Service Ressources Humaines a débuté en août 2016 le fastidieux et nécessaire travail d'encodage et de vérification en vue du changement de logiciel de paie au 01/01/2017.

Désormais, les prestations enregistrées dans le logiciel Unitime (gestion du temps de travail) sont injectées dans le logiciel Presta du Secrétariat Social GroupS afin de calculer les traitements. Ces nouveaux outils permettent une gestion efficace et centralisée des données servant de base au traitement des rémunérations.

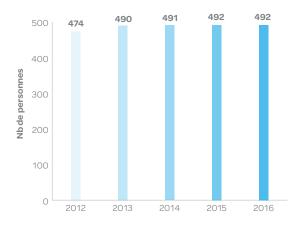
Gestion des talents

De nombreux recrutements et promotions ont été opérés en 2016, tels que des Chargeurs, des Préposés Recyparcs, le Responsable Opérationnel du Service Collecte, le Gestionnaire de projets, le Responsable de l'UVE et le Responsable du Centre de tri Valtris. De nombreux agents ont également eu l'opportunité de bénéficier de la mobilité interne, ce qui leur a permis de réorienter leur carrière au sein de l'Intercommunale.

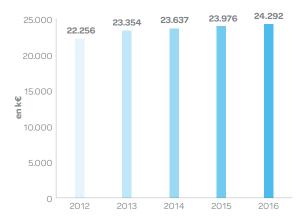
Comme l'année dernière, nous avons collaboré avec la Mirec (Mission Régionale pour l'Insertion et l'Emploi à Charleroi) dans le but de recruter des Préposés et des Chauffeurs afin de renforcer les équipes du Service Etudes et Recyparcs durant la période estivale.

Par ailleurs, le projet « emplois et compétences » ayant été clôturé en 2015, nous avons pu procéder aux premiers entretiens de fonctionnement sur base du descriptif de chaque fonction et des objectifs définis pour chaque agent. L'entretien de fonctionnement est un moment privilégié entre le travailleur et son responsable qui permet de faire le bilan de l'année écoulée, à la moitié de la période d'évaluation de deux années.

Volume de l'emploi



Evolution des frais de personnel



Le Service Ressources Humaines a lancé un marché public pour la mise en place et l'organisation d'une formation en leadership et pratiques de management destinée à l'ensemble des membres de la ligne hiérarchique. La société Ad'hoc Management a été désignée et a élaboré un programme de formation directement en lien avec les réalités de terrain. Le cycle de formation a débuté en septembre 2016 et alterne journée de formation et journée d'interaction entre les différents niveaux hiérarchiques.

Evolution du volume de l'emploi

Les données reprises dans le graphique concernent l'effectif disponible. Il ne tient pas compte des agents en maladie longue durée.

Evolution des frais de personnel

Les frais de personnel évoluent par rapport aux exercices précédents de par les évolutions naturelles de carrières prévues par la RGB, le renforcement nécessaire du cadre pour répondre à l'évolution des besoins, le processus de nominations mais aussi le coût de l'absentéisme

2. Le Comité de Prévention et Protection au Travail (CPPT)

En marge du Comité de Concertation Supérieur, un Comité de concertation pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) a été mis en place afin de favoriser le bon fonctionnement et la participation du plus grand nombre au Système Dynamique de Gestion des Risques. Le CPPT est ainsi devenu l'organe de référence au sein de l'ICDI en matière de bien-être au travail.

Constitué de la direction, de membres de la ligne hiérarchique, de représentants des travailleurs et du SIPP, ce Comité se réunit mensuellement. Tous les membres du CPPT ont suivi une formation sur le fonctionnement de cet organe interne. Des invités sont régulièrement conviés pour proposer divers avis et expertises.

Le Comité a essentiellement pour mission de faire des recherches, émettre des avis et formuler des propositions sur la politique du bien-être des travailleurs. Cette mission concerne tant le « plan global » de prévention que le « plan annuel » d'actions établis par l'employeur, leurs modifications, leurs exécutions et leurs résultats.

Le CPPT donne son avis, entre autres, sur:

- L'impact de la planification et de l'introduction de nouvelles technologies sur la sécurité et la santé des travailleurs;
- Le choix, l'achat, l'entretien et l'utilisation des équipements de travail et des équipements de protection individuelle et collective;
- Le choix ou le remplacement des services externes concernant la prévention au travail (SEPP), les contrôles techniques (SECT), et d'autres institutions ou experts;
- · Toutes les mesures envisagées pour adapter l'aménagement des lieux de travail, les techniques et les conditions de travail à l'homme, pour prévenir la fatigue professionnelle.

Le Comité participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des moyens de communication et des mesures concernant l'accueil, l'accompagnement, l'information et la formation des travailleurs à la prévention et la protection du travail. Il désigne une délégation qui se rend immédiatement sur le terrain en cas de risques graves assortis de dommages imminents ou d'accidents (grave ou pas) ou incidents sérieux.

Enfin, le Comité collabore avec le service externe (entre autres en matière de santé au travail) et avec les fonctionnaires chargés de la surveillance.

Les activités du CPPT

Comme à l'accoutumée, le CPPT s'est réuni à dix reprises. Chacune des réunions a donné lieu à la rédaction d'un procès-verbal reprenant le compte-rendu des actions en matière de sécurité et de bien-être au travail à mettre en place par les différents services de l'ICDI.

Le SIPP (Service Interne de Prévention et Protection) a rédigé et présenté 12 rapports mensuels dans lesquels une synthèse des accidents de travail ayant eu lieu le mois précédent est exposée ainsi que diverses statistiques et le suivi des mesures de prévention prises par les SIPP, SEPP et SECT.

En plus des traditionnelles visites de sites, le SIPP s'est rendu sur place lors de chantiers d'entretien ou de travaux ponctuels avec des sociétés extérieures.

Le recensement des besoins en matière de qualification BA4/BA5 a été fixé. Une proposition de CCT100 a été présentée par le service RH et validée en CPPT. La mise en conformité du registre des faits de tiers a été opérée. Après la campagne de vaccination de 2015, la modification de la fiche d'accueil incluant la proposition systématique de vaccination contre l'hépatite B pour les services collectes, parcs, centre de tri et broyeur à encombrants a été réalisée.

Les renouvellements des CSCh gants et chaussures ont été effectués après des phases de test auprès de nos travailleurs.

La procédure de gestion des conteneurs d'amiante a été revue en collaboration avec le service Etudes et Recyparcs. Le SIPP a promulgué des formations à la Manipulation Manuelle des Charges Inertes (MMCI) au personnel travaillant dans les recyparcs. Un équipement évitant la chute de déchets d'inertes et de plafonnages le long des conteneurs a été installé. L'uniformisation du mobilier des recyparcs s'est poursuivie.

Le personnel des services d'Entretien et de Valtris a été formé au montage et démontage d'échafaudages.

En ce qui concerne l'UVE, une sensibilisation du personnel aux risques encourus dans les différents lieux de travail ainsi que lors de travaux en espaces confinés a été faite. Une nouvelle procédure de consignation informatisée a été réalisée.

Enfin, une analyse de la charge psychosociale a été effectuée au centre de tri Valtris.

Le SIPP (Service Interne de Prévention et Protection) propose une synthèse des accidents de travail ayant eu lieu le mois précédent et des statistiques et analyses les concernant, les mesures de prévention prises par le Service Interne (visites sur le terrain, études de nouveaux produits ou équipements, réalisation d'affiches ou documentations,...) et les recherches en matière de bien-être (réunions avec les fournisseurs, consultations de spécialistes, etc.).

Le SIPP s'est régulièrement rendu sur les différents sites de l'Intercommunale afin d'y réaliser des états des lieux en matière de bien-être au travail. Il s'est également assuré du suivi des mesures adoptées en CPPT. Ces visites, menées avec le Service Externe de Prévention et Protection (SEPP), ont permis de vérifier que les conditions de travail et les équipements de travail et de protection sont bien adaptés aux travailleurs.

Les doléances et suggestions émises par des travailleurs lors de ces visites participatives ont été prises en compte et examinées.

Prévention des incendies sur les lieux de travail et premiers secours

Suite à la nouvelle législation de 2014 concernant la prévention des incendies sur les lieux de travail, le SIPP a mis à jour les différents documents et procédures relatifs à cette matière. Il a également réorganisé les services de lutte contre l'incendie sur tous les sites d'exploitation.

Ce travail assez conséquent s'est poursuivi courant de l'année 2015 et sera finalisé en 2016.

En terme de premiers secours, les effectifs ont été définis en collaboration avec le médecin du travail. Les formations nécessaires ont commencé à être dispensées en 2015 et se sont poursuivies en 2016.

Rénovation et sécurisation des pavillons dans les recyparcs

Afin d'améliorer et homogénéiser les conditions de travail de ses préposés, l'ICDI avait entrepris d'investir dans de nouveaux bâtiments pour certains sites et dans du nouveau mobilier pour tous les parcs. L'ensemble de ce projet d'envergure a été finalisé en 2016.

Dans la foulée, un projet de sécurisation via des caméras de surveillance a été mis en place afin d'équiper l'ensemble des parcs dans un futur proche. Pour prévenir les chutes de travailleurs ou d'usagers dans les conteneurs, de nouveaux modèles de garde-corps ont été testés sur 2 parcs. L'installation a débuté en 2015 et l'ensemble des parcs devrait en être équipé pour la fin 2017.

Équipements de Protection Individuels (EPI)

Le SIPP (Service Interne de Prévention et Protection) et les services techniques sont en recherche constante des Équipements de Protection Individuels (EPI) les mieux adaptés pour le travail. La technologie évoluant, l'ICDI poursuit ses investigations et met à l'essai divers EPI: nouveaux gants au centre de tri, masques respiratoires à l'UVE, etc.

La protection des travailleurs lors de la manipulation des Déchets Spéciaux de Ménages et de l'asbeste-ciment dans les parcs a été soumise à réflexion et de nouvelles mesures de protection ont été prises. Une réflexion concernant la possibilité de laver des gants de travail est également menée dans les services dits « gros consommateurs ». Des essais ont été réalisés et s'avèrent relativement positifs. Cependant, les aspects techniques et organisationnels ainsi que les bénéfices financiers sont encore à l'étude avant la généralisation de la procédure.

Prévention au mobbing

Le mobbing désigne le processus d'harcèlement psychologique systématique d'une personne sur son lieu de travail

Dans les dispositifs de lutte contre le mobbing, la "personne de confiance" est l'un des maillons les plus importants du processus. Au sein de l'ICDI, une des deux personnes de confiance désignée en 2014 a mis un terme à son volontariat. Un appel à candidature a donc été lancé en 2015. La procédure existante sera officialisée et mise en application en 2016.

Analyse des risques psychosociaux

En 2014, une analyse des risques psychosociaux avait été réalisée au niveau de l'Unité de Valorisation Energétique par le SEPP. En 2015, le centre de tri Valtris a bénéficié de ce type d'analyse. A terme, l'ensemble des services de l'Intercommunale sera audité.

Audits

Depuis 2011, une société externe effectue des audits des sites de l'ICDI et fournit une veille législative en matière d'environnement et de bien-être au travail. Chaque année, ce fichier est revu afin de jauger l'exhaustivité et la conformité de l'Intercommunale vis-à-vis des nouvelles législations. Le sous-traitant est actuellement en passe de créer un dispositif pour automatiser la mise à jour des textes législatifs. En 2015, le centre de tri Valtris a adopté ce système. Les autres sites migreront en 2016.

Projets divers

Parmi les autres projets réalisés en 2015, citons: la mise en conformité électrique de plusieurs sites, la visite systématique du SIPP lors de l'entretien du Four 3 de l'UVE, l'ajout de systèmes d'avertissement incendie au siège social, la formation du personnel pour la vérification d'échafaudages et la conduite d'engins sur site, une étude de l'éclairage intérieur et extérieur au centre de tri, la vaccination contre l'hépatite B pour les services sensibles, la formation manutention manuelle de charges inertes (dispensée par le SIPP dans différents services), etc. Enfin, le SIPP a collaboré avec différents services de l'ICDI et organismes externes à l'occasion d'événements tels que la journée porte ouverte, « Nature en ville », la journée du personnel, des expositions,...

Autres projets: Réorganisation des premiers soins: liste des équipements, secouristes,... en collaboration avec la médecine du travail et le service des ressources humaines. Et aussi, la revue des habilitations conduites d'engins et les habilitations en électricité.

Le Service Interne de Prévention et Protection au travail (SIPP)

Créé en 2007, le Service Interne de Prévention et Protection au travail se compose, en 2015, de 3 conseillers en prévention de niveau 2, à temps complet.

Le rôle de ce service est de conseiller et d'assister l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs dans l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. Ce service intervient également pour toutes les mesures et activités de prévention, ainsi que dans l'élaboration, la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique déterminée par le Système Dynamique de Gestion des Risques.

Le SIPP participe à la réalisation des analyses des risques (de l'identification des dangers aux mesures à prendre), à l'étude des facteurs qui ont une influence sur la survenue des incidents, des accidents, maladies professionnelles, ainsi qu'à l'étude et à l'adaptation de la charge de travail.

Il donne entre autres son avis sur:

- L'hygiène et l'embellissement des lieux et postes de travail et les facteurs d'ambiance (et agents bio-physico-chimiques);
- Les équipements de travail, les équipements de protection individuelle et collective ainsi que les substances et préparations. Cet avis intervient de l'achat à la mise en œuvre et l'utilisation de ces équipements. Le service s'investit également dans la rédaction des instructions les concernant;

- · L'accueil, l'accompagnement, l'information, la formation et la sensibilisation des travailleurs. Le service fait des propositions et participe à l'organisation;
- · La prévention incendie, les procédures à suivre en cas de danger grave et immédiat et l'organisation des premiers secours et des soins d'urgence;

En collaboration avec les travailleurs (avec, selon le cas, des membres des délégations syndicales), la ligne hiérarchique et différents intervenants, le SIPP effectue des visites sur le terrain (systématiques ou à la demande de l'employeur ou des travailleurs), des analyses de risques, des enquêtes, des études, des recherches. Objectif: améliorer le bien-être des travailleurs et prendre connaissance des procédés et méthodes de travail, les examiner sur place et proposer des mesures pour réduire les risques qui en découlent.

Le SIPP réalise ou fait réaliser les analyses de risques des postes de travail et s'assure que les contrôles réglementaires sont bien réalisés. Il tient à jour une documentation dont le contenu est fixé par la loi.

Le service est à la disposition de l'employeur, des membres de la ligne hiérarchique et des travailleurs pour toutes questions concernant l'application des réglementations concernant le bien-être au travail. Il travaille en étroite collaboration avec le Service Externe de Prévention et Protection au travail, entre autres en matière de sécurité et de santé au travail. AristA est actuellement le SEPP attitré de l'ICDI.

3. Les accidents de travail en 2016

Voici les statistiques transmises au Service Public Fédéral via le rapport annuel des activités du SIPP:

Statistiques	Nombre
Nombre d'accidents du travail avec incapacité	97
Nombre de journées calendrier perdues	2.381
Nombre d'heures de travail réellement prestées par le personnel de l'ICDI	680.495
Nombre d'heures de travail réellement prestées par les intérimaires + étudiants	19.397
Taux de fréquence	142,54
Taux de gravité	3,49
Nombre d'accidents du travail mortels	0
Nombre d'accidents du travail graves	1
Nombre d'accidents du travail survenus sur le chemin du travail	4
Nombre d'accidents du travail relatifs aux intérimaires + étudiants	3
Nombre d'accidents du travail relatifs aux travailleurs externes	0

Ces chiffres sont repris en fonction des données qui sont en possession du SIPP au 19/04/2017



4. Un service informatique entièrement repensé

En mars 2014, le système informatique de l'ICDI a subi des dommages importants à cause d'une grosse panne survenue sur le réseau électrique. Suite à cet épisode douloureux, le service informatique a dû faire rapidement preuve de créativité pour apporter des solutions informatiques innovantes. En 2015, l'infrastructure informatique a ainsi été totalement rénovée et la plupart des agents ont vu leur environnement de travail modifié. En 2016, le service informatique a démontré que cette infrastructure est capable de relever les nombreux défis d'informatisation des outils métiers dont les besoins ont augmenté d'une manière significative ces dernières années. Les orientations techniques et stratégiques prises font leurs preuves et apportent de réelles plus-values en termes de stabilité, réactivité, sécurité et évolutivité.

L'une des priorités du service informatique consiste en la mise en place de nouvelles technologies d'infrastructure et de matériel adaptés, modernes, évolutifs, redondants et sécurisants afin de:

- Protéger le matériel et les locaux de la chaleur, de l'humidité et des inondations. Implémenter des systèmes pour prévenir les risques d'incendie, les risques électriques et les risques d'intrusions. En 2015, l'infrastructure comptait 18 systèmes spécialisés qui assurent cette sécurité en continu. En 2016, 4 systèmes supplémentaires ont été ajoutés afin de se prémunir des problèmes récurrents de coupures du réseau électrique impactant la stabilité du réseau.
- Assurer la sécurité des technologies afin de surveiller et protéger les serveurs

d'infrastructure et les ressources de/vers internet des risques informatiques (virus, attaques, usurpations d'identité), des instabilités des logiciels et des défauts du matériel. En 2015, 12 systèmes spécialisés avaient été mis en place. En 2016, l'infrastructure en comptait 14.

Au-delà du renouvellement constant de l'infrastructure, le service informatique continue à adapter les postes de travail. Il veille notamment à:

- Apporter un environnement de travail mobile, évolutif, uniforme, multiplateforme et réactif. L'infrastructure est perçue comme un service offert au même titre que les outils et autres supports qu'elle intègre. Les agents sont, quant à eux, considérés comme des clients de ces services. C'est pourquoi en 2016, afin d'en augmenter la qualité, un outil de suivi des demandes d'intervention plus poussé a été ajouté aux outils de gestion du service informatique. Une enquête de satisfaction a également été menée apportant des pistes d'amélioration et une évaluation globale appréciable de 78%.
- Apporter des outils administratifs et de métiers adaptés, cohérents, unifiés, maîtrisés et intégrés. Autant que faire se peut, le service informatique s'assure d'obtenir des outils qui sont communicants, ouverts et extensibles. En 2016, 9 nouveaux outils de gestion ont été ajoutés à l'infrastructure pour les métiers et la gestion administrative (Gestion des dossiers et décisions pour le comité de gestion de l'intercommunale; Gestion de la maintenance assistée par ordinateur; Gestion des passations et des approbations de commandes; Gestion

budgétaire à destination des services; Gestion des conteneurs du service support et logistique; Système de géolocalisation collecte; Gestion des pointages et des demandes d'absence; Gestion du « Payroll »; Gestion des flux véhicule entrant/sortant).

 Apporter une offre complète de services complémentaires et utilitaires: internet et intranet, téléphonie, assistances, etc. En 2016, 3 nouveaux services ont été ajoutés au catalogue (Accès aux emails professionnels à partir d'un Smartphone, Accès sécurisé à l'environnement de travail à distance à partir d'un Smartphone, Accès au réseau 4G).

Conformément à son principe d'amélioration continue, l'ICDI dispose d'un département informatique qui reste aligné sur les objectifs de son plan stratégique. C'est ainsi que ce département se concentre spécifiquement à:

- Utiliser des outils de gestion technique simples, performants et complets visant la qualité des services, la stabilité de l'ensemble, la maintenance préventive, la protection de l'information ainsi que les contrôles des identités et des accès
- Pour parfaire cet objectif, un nouveau comité de sécurité de l'information a vu le jour en 2016 afin d'assurer une maîtrise cohérente et complète de l'ensemble: l'informatique et l'usage que l'on en fait. Ce comité a des responsabilités qui dépassent de loin celles inhérentes aux installations informatiques. En effet, cela concerne également les bonnes pratiques et la prévention tout azimut autour de la gestion et la sécurité de l'information de l'intercommunale. Ce comité a été mis en place afin d'apporter toutes les garanties nécessaires à la Commission de la Protection de la Vie Privée et respecter le nouveau règlement européen sur la protection des données directement applicables dans l'ensemble des états membres de l'Union Européenne à compter du 25 mai 2018.
- Afin d'évaluer son niveau de maturité et sa capacité à s'aligner, l'intercommunale a commandé en 2016 un audit qui a d'ores et déjà mis en lumière des éléments d'amélioration qui lui permettront d'atteindre, à court terme, le niveau requis pour son infrastructure et les risques qui ont été relevés (minimum requis 3/5, résultat global actuel: 2.114/3 soit 70,5%). Parmi 5 critères bien spécifiques c'est-à-dire

l'engagement de la direction, la conformité, l'amélioration permanente et la sécurité du système d'information, l'infrastructure informatique de l'intercommunale aussi appelée « système d'information » a obtenu un score très honorable de 74,7%. Celui-ci atteste déjà d'un bon niveau de sécurité mais il indique aussi un manque de formalisation qu'il faudra corriger. Bien entendu, à partir de 2017, le département informatique s'est fixé pour objectif d'améliorer ce score en fonction d'un plan d'action défini pour les 3 prochaines années.

• Utiliser des normes et des méthodologies reprenant des processus de stratégie, de conception, de transition, d'exploitations et d'amélioration continue des services. En 2016, avec l'aide du département informatique, l'intercommunale s'est d'ailleurs attelée à définir sa méthodologie de descriptions des processus en la mettant d'emblée en pratique pour décrire quelques-uns de ses processus. A ce jour, c'est le processus des achats et acquisitions de l'intercommunale qui est le plus abouti. Dans la même optique, le département informatique s'est donné pour objectif à partir de 2016 de s'inspirer et d'aligner autant que possible ses pratiques de gestion aux recommandations ITIL (bonne pratique gouvernance IT), ISO9000 (management qualité) et ISO27001 (management sécurité de l'information).

Easi Financial Commandes : nouveau logiciel de Commandes au service achats

Ce système est accessible par un Webaccess

Fin 2016, des formations ont été données à l'intégralité des services émetteurs de bons de commande. Dès le 1er janvier 2017 ce pouveau système est entré en vigueur.

Ce dernier permet une gestion électronique globale des commandes avec un lien direct avec les budgets (encodage, validation, filtre de contrôle par le service achats, engagement par la Direction, réception...).

Easi Financial Commandes interagit avec qliqview Toute commande passée impacte directement le budget désigné. Ceci permettant un contrôle budgétaire permanent et en temps réel.

5. Patrimoine et travaux - 2016

Bâtiments et infrastructures techniques

L'Intercommunale jouit d'un pôle environnemental à Couillet, sous la forme d'une propriété d'environ 23 ha d'un seul tenant avec un quai de transbordement de plus de cinq cents mètres sur la Sambre. Sur ce site, elle a centralisé une série de métiers (services administratifs, garage et ateliers, service collecte, centre de tri,...). Elle présente également, sur ce site ou ailleurs, une série d'infrastructures techniques qui sont nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Sur le site du pôle environnemental de Couillet, après l'élaboration d'un plan directeur, le permis de construction d'un réseau de voiries internes permettant de mieux rationaliser l'espace et de donner la possibilité à des entreprises présentant des activités en synergie avec celles de l'intercommunale de s'implanter sur le site de Couillet, a été octroyé le 1er février 2016.

Les permis des projets annexes à ce projet structurant ont été également octroyés:

- Le bâtiment pour l'accueil des gardes permettant un meilleur contrôle des fournisseurs, des prestataires de services et des visiteurs de l'intercommunale
- La station de ravitaillement et de nettoyage des camions
- La station de pompage et de refoulement qui permettra de renvoyer toutes les eaux usées du site vers la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre
- L'installation de deux nouveaux ponts de pesage et d'une loge pour basculeurs

Gestion du patrimoine

Initiée en 2007, la rationalisation du patrimoine immobilier de l'Intercommunale et la mise en vente de biens excédentaires touchent à sa fin sur cette année 2016 par la vente de l'ensemble immobilier situé sur Montignies-sur-Sambre à la rue des Châteaux d'eau et du terrain allée des Lacs à Gerpinnes.

Recyparcs

L'équipement des recyparcs par de nouveaux pavillons destinés aux préposés s'est achevé, en 2016, avec la livraison des pavillons des parcs de Fontaine-l'Évêque et de Courcelles.

La mise en place de la nouvelle signalétique initiée en 2015 s'est poursuivie et est implémentée dans tous les recyparcs de la zone ICDI, à l'exception des recyparcs de Charleroi I (Couillet 1) et de Pont-à-Celles en raison des travaux qui doivent s'y dérouler.

La gestion de l'énergie

Face aux objectifs ambitieux de l'Europe et de la Belgique en matière de performance énergétique des bâtiments (PEB), d'économies d'énergie et de réduction des émissions de CO₂, l'Intercommunale a pour objectif de s'inscrire dans une dynamique de développement durable en améliorant la gestion énergétique de ses bâtiments en :

- contrôlant et gérant le parc immobilier et ses utilités, selon leurs propres contraintes d'occupation;
- mesurant et maîtrisant la consommation énergétique;
- · assurant la surveillance et la sécurité;
- envisageant le recours à l'utilisation des énergies renouvelables.

Pour toutes les nouvelles constructions et rénovations, nos programmes d'études visent à tendre vers des bâtiments à haute performance énergétique voire à énergie positive, en intégrant le dimensionnement des procédés techniques de manière à réduire les coûts de fonctionnement.

Tous les programmes de projets et de travaux sont réalisés dans les limites budgétaires, les délais définis et en collaboration avec les interlocuteurs concernés, de manière à limiter au maximum le nombre de réclamations ou de litiges juridiques.











de l'année 2016 du conseil d'administration du 21 juin 2017

Lejeune, Serge Bangisa, Béatrice Nouwens, Philippe Teller (Directeur technique), Tim Kairet, Pierre Loriaux (Directeur administratif), Albert Frère, Dominique Fotia, David Jadoul, Nathalie Cattalini, Françoise Daspremont (Présidente), Jacques Vanrossomme, Olivier Bouchat (Directeur général), Philippe Charlier, Gérard Monseux, Guy Wautelet, Maxime Sempo.

1. Capital social des associés publics au 31 décembre 2016

Capital social des associés publics au 31 décembre 2016	
Parts sociales de catégorie A :	
AISEAU-PRESLES	9.554 parts sociales
ANDERLUES	11.421 parts sociales
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	14.511 parts sociales
CHARLEROI	112.153 parts sociales
CHATELET	20.039 parts sociales
COURCELLES	15.858 parts sociales
FARCIENNES	7.022 parts sociales
FLEURUS	22.316 parts sociales
FONTAINE-L'EVEQUE	10.835 parts sociales
GERPINNES	6.616 parts sociales
HAM-SUR-HEURE/NALINNES	5.253 parts sociales
LES BONS VILLERS	8.106 parts sociales
MONTIGNY-LE-TILLEUL	4.479 parts sociales
PONT-A-CELLES	15.352 parts sociales
Part sociale de catégorie B :	
IGRETEC SCRL	1 part sociale
ISPPC	1 part sociale
CPAS de Charleroi	1 part sociale
CPAS d'Aiseau-Presles	1 part sociale
CPAS d'Anderlues	1 part sociale
CPAS de Châtelet	1 part sociale
Zone de Secours Hainaut Est	1 part sociale

2. Synthèse des principaux évènements

- 21 L'intercommunale a poursuivi la réalisation des objectifs inscrits à la troisième année de son plan stratégique 2014-2016 tout en élaborant les pistes stratégiques balisant les projets du nouveau plan stratégique 2017-2019 approuvé par l'Assemblée générale du 21 décembre 2016. Rappelons que la réalisation des projets 2016 s'inscrivait dans un cadre budgétaire particulièrement tendu en raison des mesures budgétaires décidées par le Gouvernement régional (réduction des subsides « prévention », augmentation de la taxe d'incinération, prise en charge de la collecte et du traitement des déchets spéciaux des ménages, taxe kilométrique, suppression de la subvention sur les intérêts d'emprunts des projets subventionnés,...), ce qui a conduit l'intercommunale à être particulièrement soucieuse de limiter ses charges de fonctionnement tout en tentant de maximiser ses sources de revenus.
- 2.2. C'est dans le cadre de cette maîtrise budgétaire que l'intercommunale s'est dotée, dans le courant du dernier trimestre 2016, de nouveaux outils de gestion complètement informatisés permettant un suivi rigoureux des achats, de la gestion des ressources humaines et du suivi comptable et financier par métier. La finalité est, d'une part, de simplifier les processus antérieurement lourds et chronophages et, d'autre part, de responsabiliser davantage les chefs de service sur le contrôle et le suivi des ressources mises à leur disposition.
- 2.3. Complémentairement à la mise en place de ces outils essentiels, des formations ont été dispensées et des guides d'utilisation ont été diffusés pour accompagner les agents dans leurs démarches afin de s'approprier ces nouveaux logiciels dès le début de l'année 2017.
- 2.4. Afin d'anticiper la mise en conformité relative aux dispositions du nouveau règlement européen sur la protection des données et adapter le fonctionnement de l'organisation en conséquence, l'intercommunale a mis en place en 2016 son premier Comité de Gestion de Sécurité de l'Information. Il a pour objet de veiller à ce que la sécurité de l'information et le traitement des données soient strictement encadrés et considérés comme un exemple « exportable » dans le secteur public.
- **2.5.** Le Service informatique de l'intercommunale a évidemment poursuivi ses développements informatiques vers un ensemble cohérent et sécurisé, réactif et évolutif permettant aux multiples utilisateurs de travailler sur des environnements de travail conviviaux.

- 2.6. La communication interne a été privilégiée en favorisant la collaboration des divers services tout en continuant à promouvoir les autres valeurs de l'intercommunale (professionnalisme, esprit d'équipe, esprit d'initiative et intégrité). On peut également souligner que le travail des groupes de mobilisation s'est poursuivi sur l'amélioration du fonctionnement de l'institution avec plusieurs propositions qui ont été mises en œuvre.
- 2.7. La communication externe n'a bien sûr pas été oubliée. Tenant compte des innovations numériques antérieures dont notamment la mise en place d'un tout nouveau site internet et de l'application Recycle, d'autres démarches d'information et de sensibilisation ont été entreprises avec une présence renforcée sur les réseaux sociaux.
- 2.8. Malgré la diminution des subsides alloués, les campagnes de prévention se sont poursuivies à tous niveaux (communal, intercommunal et régional) en collaboration avec le cabinet du Ministre de l'environnement, la COPIDEC et les communes affiliées qui ont d'ailleurs toutes confié leur délégation de cette matière à l'intercommunale. Outre les collaborations existantes avec les médias locaux mettant en valeur l'ambassadeur Spirou, l'utilisation de nouveaux supports a vu le jour dont, par exemple, la promotion de gobelets réutilisables qui ont été mis à disposition à l'occasion d'évènements ou de festivités.
- **2.9.** Sur le plan opérationnel, sur base d'études de faisabilité, plusieurs projets pilotes ont été lancés parmi lesquels on peut citer :
 - Equipement de plusieurs camions avec un système de géolocalisation de manière à mieux répartir la charge de travail ;
 - Collecte sélective de déchets organiques à l'aide de sacs biodégradables dans certains quartiers de Charleroi, Châtelet, Farciennes et Fleurus;
 - Conjointement, dans ces même lieux, collecte de déchets résiduels à l'aide de conteneurs groupés;
 - Collecte de plastiques durs sur les recyparcs de Charleroi II (Ransart) et Montigny-le-Tilleul;
 - Développement d'un logiciel permettant notamment de réconcilier les données entre le service conteneurs et le service comptabilité.

2.10. Suite à l'obtention de la promesse ferme de subsidiation datée du 21 octobre 2016, l'intercommunale a pu lancer l'important chantier de modernisation de ses installations de l'Unité de Valorisation Energétique de Pont-de-Loup. D'autres développements complémentaires tels que le projet de prétraitement de la fraction organique in situ, la création d'un réseau de chaleur à destination des entreprises proches du site et l'intégration d'une unité de broyage des encombrants connectée aux fosses de réception des déchets ont continué à être étudiés sur le plan technique, financier et environnemental.

2.11. Sur le plan patrimonial, profitant du chantier de réhabilitation du site Cockerill-Sambre2 par la Spaque, l'intercommunale a poursuivi son ambitieux plan de développer un « village du recyclage » sur son pôle environnemental. C'est dans ce cadre que l'asbl TERRE, active dans le secteur du tri et du recyclage des vêtements usagés, y a établi son centre régional d'une capacité de 16.000 T/an qu'elle a inauguré le 18 novembre 2016.

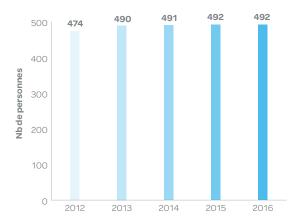
Au niveau des deux principales filiales opérationnelles de l'intercommunale, que représentent VALTRIS et LRVS, la situation a également favorablement évolué en 2016. S'agissant de VALTRIS, spécialisée dans le tri des PMC, la conciliation amiable qui avait débuté début 2016 de manière à dégager une solution équilibrée au litige judiciaire né à la suite de la constatation des défauts de conception et d'exécution majeurs, a abouti à un accord dont les grandes lignes ont été présentées au cours du Conseil d'administration du 21 décembre 2016. Cet accord a permis de dégager les solutions techniques à mettre en œuvre pour améliorer considérablement les performances de la chaîne de tri et de permettre un retour à l'équilibre sur le plan financier. Concernant LRVS, les résultats tant financiers qu'environnementaux sont en pleine croissance avec 10 communes qui adhèrent au 31 décembre 2016 au service de collecte à domicile. La Ressourcerie a ainsi collecté, au travers de 8.888 interventions, près de 1.600 T en 2016.

Tableau de tenue des réunions en 2016	
Conseils d'administration	
Comités de gestion	19
Chefs de service	8
Comités de concertation et/ou négociation	
Comités de Prévention et Protection du Travail	
Réunions d'encadrement	10

3. Évolution de l'emploi – organigramme fonctionnel – plan strategique

3.1. Evolution du volume de l'emploi

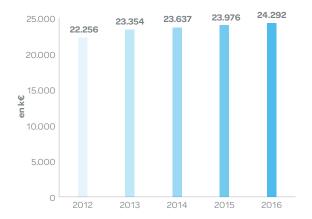
Les données reprises dans le graphique ci-dessous concernent l'effectif disponible. Il ne tient pas compte des agents en maladie longue durée. Tenant compte de la publication du décret du 4 décembre 2016, le bilan social intègre toutefois les agents en maladie de longue durée



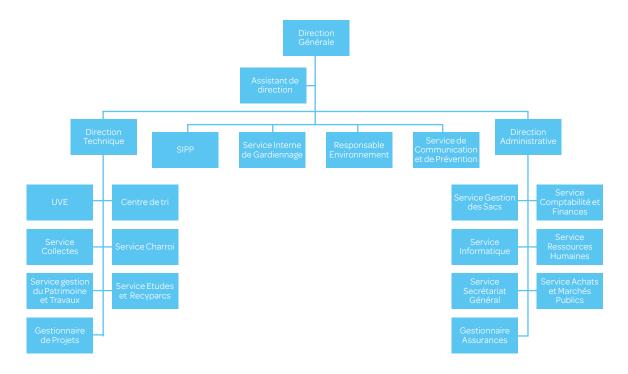
3.2. Evolution des frais de personnel

Les frais de personnel évoluent par rapport aux exercices précédents en fonction des évolutions naturelles de carrières prévues par la RGB, le renforcement nécessaire du cadre pour répondre à l'évolution des besoins ainsi que le processus de nomination.

Pour ce qui concerne l'exercice 2016, l'effectif disponible correspond à 492 ETP avec un montant de frais de personnel de 24.292 k€. La prévision d'évolution des frais de personnel retenue pour le budget de l'exercice 2017 se chiffre à 24.857 k€.



3.3. Organigramme fonctionnel au 31 décembre 2016



3.4. Plan stratégique 2017-2019

Les lignes de développement ainsi que le plan financier pluriannuel y afférentes sont détaillés dans le plan stratégique 2017-2019 tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale du 21 décembre 2016. Ce document est consultable sur le site internet de l'ICDI.

4. Les résultats environnementaux

4.1. Déchets ménagers

Le citoyen de la zone intercommunale a généré en moyenne, en 2016, 467 kg/an/habitant de déchets ménagers, soit une diminution de plus de 3 kg/an/habitant par rapport à 2015. Cette baisse est liée à la diminution des apports de déchets en recyparcs, ainsi que des quantités d'ordures ménagères résiduelles.

La diminution de la production des ordures ménagères résiduelles continue à se confirmer en 2016: la quantité se stabilise à 173 kg/an/habitant. Ce nouveau bon résultat provient en grande partie des quantités récoltées sur la huitième commune de la zone ayant adopté le système de collecte par conteneurs à puce, Ham-sur-Heure/Nalinnes, qui compensent largement les augmentations constatées sur d'autres communes plus urbaines.

Le taux de collecte sélective reste fixé à 63 % en 2016, soit légèrement inférieur à l'objectif 2025 du taux de recyclage des déchets ménagers fixé à 68 % par le Gouvernement wallon dans son Plan Wallon des Déchets – Ressources.

4.2. Déchets en provenance des recyparcs

La quantité de déchets collectée dans les recyparcs diminue à nouveau légèrement de 1 % en 2016 par rapport à 2015 pour atteindre 218 kg/an/habitant avec 92.003 tonnes de déchets collectés. Cette tendance est particulièrement marquée pour les déchets inertes (-6%), l'asbeste-ciment (-4%), le papier/carton (-3%) et les PMC (-2%), alors que les déchets encombrants/bois/plastiques durs et les déchets verts suivent une forte augmentation (respectivement + 2% et +5%).

4.3. Déchets collectés sélectivement en porte-à-porte

Il s'agit en l'occurrence du verre, du papier/carton, du PMC et, depuis mai 2011, de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM). Les quantités de papier/carton récoltées en porte-à-porte et en recyparcs diminuent depuis plusieurs années, ce qui peut être lié à l'utilisation plus fréquente de supports numériques, mais également à l'existence de collectes parallèles non autorisées.

Pour le verre et le PMC, la diminution constatée en recyparcs est compensée par l'augmentation des quantités collectées en porte-à-porte.

Parallèlement, les quantités de FFOM collectées sélectivement sont conformes aux résultats attendus et atteignent une moyenne de 32 kg par an et par habitant sur les communes actives dans le système de collecte par conteneurs à puce. A noter que les quantités récoltées sur Ham-sur-Heure/Nalinnes, 25 kg par an et par habitant, sont étonnamment inférieures aux résultats constatés sur les autres communes.

Les résultats des entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation

Les entreprises dans lesquelles l'intercommunale détient des parts ou des actions présentent les résultats suivants

5.1. VALTRIS scrl

Objet: L'entreprise constituée le 12 janvier 2012 est active dans le tri des déchets, principalement PMC, et est détenue par les trois intercommunale pures de gestion des déchets que sont BEP Environnement, IBW et ICDI.

Résultats 2016: L'entreprise a traité un total de 21.661 tonnes de PMC provenant de l'ICDI pour 29 ,88 %, du BEP Environnement pour 41,15%, de l'IBW pour 28,17 % ainsi que les PMC provenant d'entreprises à raison de 0,80 %. La clôture de l'exercice présente un résultat positif d'un montant de 5.578,29 €. Ce résultat positif résulte notamment de:

- Un remaniement complet de l'organisation du travail tenant compte du maintien de la pause de nuit;
- L'intégration de travailleurs Article 60 issus des CPAS de la région;
- La diminution des charges de maintenance et de réparation;
- Du tri des PMC issus des entreprises.

5.2. COPIDEC scrl

Objet: La COPIDEC est la Conférence Permanente des Intercommunales wallonnes de gestion des Déchets. Cette entreprise constituée le 17 octobre 2013, exécute des missions d'intérêt général et de représentation pour des questions communes relatives à la défense de leurs activités et étudie toute question technique relevant du domaine de la collecte, du traitement ou de la valorisation de déchets.

Nombre de parts détenues: 50 parts sociales d'un montant de 100 €, soit 5.000 € sur un montant total de 35.000 €, soit encore 14,3 % du capital social.

Résultats 2016: Tenant compte des diverses mesures prises tant par les gouvernements fédéral que wallon impactant les finances des intercommunales, la COPIDEC a accompagné ses affiliés pour chiffrer l'impact de ces mesures pour ses membres.

L'attention de la COPIDEC a été mobilisée par la volonté ministérielle d'harmoniser les conditions d'accès aux recyparcs et d'y autoriser l'entrée des PME aux coûts réels et complets. La COPIDEC a également étudié et remis des avis sur les diverses propositions reprises dans le projet de Plan Wallon des Déchets - Ressources.

Les comptes de l'entreprise non encore arrêtés par le conseil d'administration présentent un résultat positif avant affectation d'un montant de 990,83€ tenant compte de produits réalisés d'un montant de 1.353.980 € et de charges d'exploitation pour un montant de 1.352.989 €.

5.3. LRVS scrl

Objet: La Ressourcerie du Val de Sambre a été constituée en date du 26 décembre 2012 et est active dans les métiers de la collecte, du tri, du traitement, du réemploi, de la réutilisation et/ou du recyclage de déchets ainsi que la réparation, la restauration, la vérification, le relookage et tout acte de mise en valeur d'objets en fin de vie ou usagés. Elle est détenue à parts égales par les acteurs publics que sont ICDI, IGRETEC et le CPAS de Charleroi.

Nombre de parts détenues: 46 parts sociales d'un montant unitaire de 150 €, soit 6.300 € sur un montant total 18.900 €, soit encore 33 % du capital social.

Résultats 2016: Pour son quatrième exercice, l'entreprise a traité 1.582 tonnes de déchets dits encombrants collectés au domicile des ménages des communes d'Aiseau-Presles, Charleroi, Courcelles, Farciennes, Gerpinnes, Ham-sur-Heure/Nalinnes et Les Bons Villers. Le tonnage ainsi traité par rapport à 2015 permet de dégager un chiffre d'affaires de 501.643,96 € pour un bénéfice de 60.926,79 € qui permet de combler la perte reportée des premiers exercices.

5.4. **RECYMEX** sa

Objet: L'entreprise constituée le 22 décembre 1995 est active dans le domaine du recyclage des déchets inertes ainsi que dans les matières gravitant autour de la gestion des terres de déblais. Elle exploite deux centres de recyclage, l'un situé à Saint-Ghislain et l'autre à Farciennes dans la zone d'activités économiques du DRIA. Elle est détenue par des entreprises privées et publiques actives dans le domaine de la construction et du secteur du déchet.

Nombre d'actions détenues: 5.360 parts représentatives soit 13,40% du capital social de 991.574 € à la date de constitution de l'entreprise. Suivant les comptes provisoires arrêtés au 31.12.2016 et tenant compte d'un montant de fonds propres à hauteur de 1.928.903 €, la valeur intrinsèque d'une action correspond à 48,22 €, soit 258.459 €

Résultats 2016: Le Conseil d'administration de RECYMEX n'a, à ce jour, pas arrêté les comptes 2016. Sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale, le chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 2016 se chiffre à 2.723.077 € avec un bénéfice estimé d'environ 135.000 €.

5.5. GIE Sambre Compost

Objet: Le Groupement d'Intérêt Economique constitué le 15 juin 2005 est actif dans le domaine du traitement des déchets verts de ses membres, la commercialisation du compost ainsi que toutes les prestations de services dans le prolongement de l'activité de ses membres. Le groupement assure l'exploitation d'un centre de compostage de matières organiques sur le site du Port de Bonne Espérance à Farciennes.

Nombre d'actions détenues: S'agissant d'un Groupement d'Intérêt Economique, aucun capital social n'a été constitué. Cependant, un Règlement d'Ordre Intérieur précise qu'en cas de résultat positif, le bénéfice est attribué aux membres au prorata suivant: SEDE: 97% et ICDI: 3%.

Activité et résultats 2016: Les quantités de déchets verts traitées sur le site ont été de 28.375 tonnes (24.451 tonnes en 2015). L'augmentation de tonnage (+/- 16%) observée par rapport à 2015 s'explique principalement par la réouverture de la voie d'accès principale du site et par les conditions climatiques plus favorables à la croissance végétale. Le résultat de l'exercice arrêté au 31/12/2016 se chiffre à 29.605,87 € pour un chiffre d'affaires de 802.593,23€.

5.6. BIVALOR

Objet: L'unité de tri-broyage des bois et encombrants du BEP Environnement à Floreffe fait l'objet, depuis le 27 octobre 2010, d'une collaboration structurée entre les deux intercommunales sous la forme d'une société interne dénommée BIVALOR.

Nombre d'actions détenues: S'agissant d'une société interne, aucun capital social n'a été ni souscrit, ni libéré. Cependant, un rapport d'activité est établi chaque année.

Activité et résultats 2016: Les quantités de bois brut traitées par la société interne ont été de 35.773 tonnes dont 13.634,74 tonnes en provenance de la zone ICDI (11.890 tonnes en 2015). BIVALOR permet à l'ICDI une réduction sensible de la charge de traitement des bois collectés dans les recyparcs par rapport au prix du marché. C'est ainsi que le prix de revient à la tonne traitée pour 2016 est de 37,98 €/tonne hors subsides et de 34,67 €/tonne subsides compris. Le résultat de l'exercice arrêté au 31/12/2016 se chiffre à -1.240.399,30€ pour un chiffre d'affaires de 524.066,18€.

6. Rapport annuel du Comité de rémunération

Pourrépondre aux exigences de l'art. L1523-17§2al. 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Comité de rémunération établit un rapport annuel comprenant les informations complètes sur:

- les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président, de vice-président ou de membre d'un organe restreint de gestion;
- les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

Toutefois, le présent rapport ne reprend aucune donnée individuelle afin de préserver le droit à la vie privée des personnes concernées, conformément aux prescriptions impératives de la Loi du 18 mars 1993 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et aux articles 8 de la Convention des Droits de l'Homme et 22 de la Constitution Belge.

6.1. Informations générales

Pour préciser le contexte dans lequel le (la) Président(e), les Vice-Présidents, les membres du Comité de gestion, les administrateurs(trices) et les personnes exerçant des fonctions de direction sont appelés à exécuter leurs missions, il apparaît utile de rappeler quelques données représentatives de l'activité de l'intercommunale.

Les chiffres relatifs à l'exercice comptable 2016 n'ont pas encore été arrêtés par le Conseil d'administration. Ils se ventilent comme suit:

Total ventes et	Personnel	Capital
prestations (70/74)	(ETP) au	souscrit au
au 31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016
16.496.104,30€	492	6.532.539,95€

Les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion

Les montants repris ci-après des indemnités de fonction attribuées aux Président(e), Vice-Présidents, membres du Comité de gestion et administrateurs(trices) ont été arrêtés par l'Assemblée générale du 26 juin 2013. Ils ont été arrêtés en fonction des coefficients liés à la population, au chiffre d'affaires, au personnel occupé et ce, dans le respect des plafonds autorisés par l'AGW du 20/12/2007.

	Emoluments mensuels (par fonction)	Emoluments annuels (par fonction)	Plafonds annuels indexés (par fonction)	Montant global indexé
1 Président	2.100€	25.200€	28.717,32€	25.200 €
2 Vice-Présidents	1.550€	18.600€	19.384,20€	37.200 €
3 Membres du Comité de gestion	1.250€	15.000€	17.230,44€	45.000€
Jetons de présence des administrateurs	150€	-	201,05€	19.800€
TOTAL				127.200€

Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction

La masse salariale globale annuelle (brut travailleur) des Directeurs et des Chefs de service de niveau A3 s'élève à 1.013.416,61 € (12 agents), se décomposant comme suit:

Total rémunération annuelle	1.013.416,61€
Total avantages extralégaux*	57.001, 99€
Total	1.070.418,60€

Tous les mandats exercés par les membres du staff de direction le sont à titre gratuit.

* c-à-d les avantages de toute nature (véhicules, GSM, PC,...) et les avantages extralégaux (chèque repas, assurances diverses) prévus par le règlement de travail et le statut administratif applicable à l'ensemble du personnel

7. Les résultats financiers

7.1. Exercice 2016

Les chiffres se répartissent comme suit :

Les produits	
Chiffre d'affaires	12.656.066,21€
Autres produits	3.840.038,09€
Produits financiers	1.398.197,14€
Produits exceptionnels	1.000.373,13€
Sous-total	18.894.674,57€

Les charges	
Marchandises	691.052,95€
Biens et services divers	18.997.763,30€
Rémunérations et charges sociales	26.173.822,87€
Amortissements et provisions	7.333.010,14€
Autres charges d'exploitation	1.739.184,29€
Charges financières	897.875,54€
Charges exceptionnelles	883.940,77€
Sous-total	56.716.649,86€
Soit un résultat comptable de	37.821.975,29€

Le coût des communes se prése	nte comme suit
Rétrocessions et produits affectés	8.926.372,25€
Coût net	28.895.603,04€

Le coût net du budget 2016 s'élevait à 28.973.662,70 €. En définitive, le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2016 donne un coût net s'élevant à 28.895.603,04 €, soit un léger boni de 78.059,66 € par rapport au budget initial.

7.2. Charges et produits exceptionnels

Pour cet exercice, le montant des charges exceptionnelles se chiffre à 883.940,77 €. Les principaux postes les constituant sont une révision du subside en intérêts pour 236.338,29 €, une révision par Fost Plus du prix de référence du verre pour 2014 et 2015 de 114.019,00 €, ainsi que la clôture d'une transaction dans le cadre du litige CNIM pour un montant de 280.221,47 €.

En outre, un amortissement exceptionnel sur le recyparc de Montigny-le-Tilleul à raison de 149.457,50 € est intervenu ainsi qu'une régularisation par le SPW des charges financières complémentaires relatives à l'année 2015 pour la collecte et le traitement des déchets spéciaux des ménages (DSM) pour un montant de 18.163,39 €.

Les produits exceptionnels s'élèvent quant à eux à 1.000.373,13 €. Ils proviennent majoritairement de la récupération de TVA suite à la révision possible du prorata général de déduction de 2015 ainsi que d'une régularisation des subsides perçus dans le cadre du pacte sur la fonction publique solide et solidaire.

Pour ce poste, il est également à noter la récupération d'un boni en relation avec la liquidation d'ADICHAR.

L'incidence de la comptabilisation de ces charges et produits exceptionnels influence positivement le résultat comptable à raison de 116.432,36 €.

7.3. Affectation du résultat

Nous proposons de procéder à la répartition des résultats par l'intervention des associés dans la perte à raison de 37.821.975,29 €, conformément aux dispositions statutaires. Cependant, le coût net à charge des communes, déduction faite des rétrocessions et produits affectés, s'élève à 28.895.603,04 €.

L'affectation de ce résultat aux communes sera réalisée en fonction des critères établis par les organes de gestion suivant la clé de répartition des charges approuvée par le Conseil d'administration en date du 30 août 2010.

7.4. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

7.5. Activité recherche et développement Néant.

7.6. Modification du capital

Le capital social qui s'élève à la date de clôture à 6.532.539,95 € se justifie par la prise de participation d'un nouvel affilié (zone de secours Hainaut Est) pour un montant de 24,79 € correspondant à 1 part sociale de catégorie B.

7.7. Règles de continuité

Compte tenu de l'intervention statutaire des associés dans la perte, la justification des règles de continuité contenues à l'article 96,6° du Code des sociétés permet de conclure au maintien de l'application des règles comptables en continuité.

7.8. Acquisition d'actions propres Néant.

7.9. Succursales

Néant.

Risques et incertitudes auxquels est confrontée l'entreprise

Aucun risque et/ou incertitude majeur(s) éventuel(s) n'est à relever.

7.11. **Conclusions**

Par comparaison avec le budget 2016 présenté fin 2015 aux communes affiliées, le résultat comptable de cet exercice reflète, malgré le contexte défavorable lié aux mesures gouvernementales qui impactent négativement la situation financière, la parfaite maîtrise de la charge à faire supporter par les communes affiliées. Il s'explique également par le fait que le chiffre d'affaires de l'intercommunale a été maximisé, que la disponibilité des installations de l'UVE a été optimisée et que la perte dans VALTRIS a été enrayée.

Le Conseil d'administration propose dès lors d'approuver les comptes annuels qu'il arrête ainsi que de maintenir les règles d'évaluation mises en œuvre en continuité.

> F. Daspremont Présidente

COMPTE D'EXPLOITATION

2016

TOTAL DES DEPENSES	56.716.649,86 €
60 Achats	691.052.95 €
61 Biens et services divers	6.043.273.74 €
62 Personnel	15.349.783.78 €
63 Amortissements, réductions de valeurs, provisions	2.464.540.63 €
64 Autres charges d'exploitation (dont tva non déductible)	541.582,07 €
65 Charges financières	274.728.41
66 Charges exceptionnelles	124.805,45 €
Total dépenses service Collecte	25.489.767,02
60 Achats / Variation stock	- •
61 Biens et services divers	7.388.208,05
62 Personnel	4.639.693,12
63 Amortissements, réductions de valeurs, provisions	4.063.606,09
64 Autres charges d'exploitation (dont tva non déductible)	1.154.055,51
65 Charges financières	598.653,09
66 Charges exceptionnelles	545.543,57
Total dépenses service Traitement	18.389.759,41
60 Achats / Variation stock	- 4
61 Biens et services divers	5.566.281,51
62 Personnel	6.184.345,98
63 Amortissements, réductions de valeurs, provisions	804.863,43
64 Autres charges d'exploitation	43.546,71
65 Charges financières	24.494,04
66 Charges exceptionnelles	213.591,76
Total dépenses service Parcs	12.837.123,43

TOTAL DES RECETTES	18.894.674,57 €
70 Chiffre d'affaires (sacs, conteneurs)	8.559.978,59 €
74 Autres produits d'exploitation	3.283.248,67 €
75 Produits financiers	1.138,29 €
76 Produits exceptionnels	324.159,76 €
Total recettes service Collecte	12.168.525,32 €
70 Chiffre d'affaires	2.006.287,69 €
74 Autres produits d'exploitation	242.159,24 €
75 Produits financiers (Subsides)	1.130.763,37 €
76 Produits exceptionnels	326.258,40 €
Total recettes service Traitement	3.705.468,71 €
70 Chiffre d'affaires	2.089.799,93 €
74 Autres produits d'exploitation	314.630,17 €
75 Produits financiers (Subsides)	266.295,48 €
76 Produits exceptionnels	349.954,97 €
Total recettes service Parcs	3.020.680,55 €

COÛT DE L'EXERCICE

37.821.975,29 €

Collecte		13.321.241,70 €
Traitement	L	14.684.290,71 €
Parcs de recyclage		9.816.442,88 €
		37.821.975,29 €
Bonifications sur chiffre d'affaires	-	4.453.658,18 €
Subside Prévention RW	-	215.707,62 €
Rétrocessions sacs	-	5.040.017,23 €
Poubelles à puce	_	783.010,80 €
Coût net communes		28.895.603,06 €

2016 - TABLEAU DE L'INDICE : COLLECTE SELECTIVE DE VERRE

		Indice	Indice Collecte Sélectives	ctives	KG	Population	Kg	Kg de Réf.	Ecart	Boni/Mali	Résultat	%	FOST +	Bonifications	Coût
ENTITES	Coefficient	Variables (Temps) 733.859,27 €	Fixes (hab) 172.006,29 €	TOTAL 905.865,56 €	Collectés	par Entité	Moyen P/An/Hab.	Svt Pds Moyen	Poids	Calculé sur Prix moyen/Kg	Net	Boni Mali	- 620.328,72 €	- 124.866,60 € C.A	Net
AISEAU	2,618%	19.212,44 €	4.403,07 €	23.615,51 €	231.120	10.805	21,39	213.092	-18.028,31	. 1.961,86 €	21.653,65 €	-0,21657% -	16.307,80 €	- 3.466,80 €	1.879,05 €
ANDERLUES	3,282%	24.085,26 €	4.894,93€	28.980,19€	210.420	12.012	17,52	236.896	26.475,63	2.881,10 €	31.861,29 €	0,31805%	. 16.994,01 €	- 3.156,30 €	11.710,98 €
CHAPELLE L/H	3,201%	23.490,84 €	6.035,12 €	29.525,96 €	235.280	14.810	15,89	292.077	56.796,62	6.180,66 €	35.706,62 €	0,68229%	. 20.400,71 €	- 3.529,20 €	11.776,71 €
CHARLEROI	44,785%	328.658,87 €	82.389,81 €	411.048,69 €	3.827.440	202.182	18,93	3.987.349	159.908,74	17.401,41 €	428.450,10 €	1,92095% -	. 294.023,72 €	- 57.411,60 €	77.014,78 €
CHATELET	6,813%	49.997,83 €	14.858,79 €	64.856,62 €	623.280	36.463	17,09	719.108	95.828,02	10.428,09 €	75.284,71 €	1,15116%	. 51.421,75 €	- 9.349,20 €	14.513,76 €
COURCELLES	8,253%	60.565,41 €	12.721,03 €	73.286,43 €	700.920	31.217	22,45	615.649	-85.271,40	9.279,31 €	64.007,12 €	-1,02435% -	. 47.594,33 €	- 10.513,80 €	5.898,99 €
FARCIENNES	2,242%	16.453,12 €	4.620,27 €	21.073,40 €	165.420	11.338	14,59	223.603	58.183,29	6.331,56 €	27.404,95 €	0,69895%	. 15.296,26 €	- 2.481,30 €	9.627,39 €
FLEURUS	5,527%	40.560,40 €	9.291,89 €	49.852,29 €	436.280	22.802	19,13	449.691	13.411,50	1.459,45 €	51.311,74 €	0,16111%	. 33.291,48 €	- 6.544,20 €	11.476,06 €
FONTAINE	3,674%	26.961,99 €	7.256,82 €	34.218,81 €	317.400	17.808	17,82	351.202	33.801,92	3.678,35 €	37.897,16 €	0,40606%	. 25.310,00 €	- 4.761,00 €	7.826,16 €
GERPINNES	3,870%	28.400,35 €	5.104,79 €	33.505,15€	296.320	12.527	23,65	247.052	-49.267,75	. 5.361,36 €	28.143,79 €	-0,59184%	. 19.366,56 €	- 4.444,80 €	4.332,43 €
HAM/H-NALINNES	4,156%	30.499,19 €	5.533,49 €	36.032,68€	373.280	13.579	27,49	267.799	-105.480,65	. 11.478,50 €	24.554,18 €	-1,26712%	. 22.455,75 €	- 5.599,20 €	- 3.500,77 €
LES B. VILLERS	2,945%	21.612,16 €	3.817,08 €	25.429,24 €	218.720	9.367	23,35	184.732	-33.987,95	3.698,60 €	21.730,64 €	-0,40829%	. 14.444,85 €	- 3.280,80 €	4.004,99 €
MT LE TILLEUL	3,203%	23.505,51 €	4.113,74 €	27.619,26 €	281.460	10.095	27,88	199.089	-82.370,64	8.963,65 €	18.655,61 €	-0,98950%	. 16.669,53 €	- 4.221,90 €	- 2.235,82 €
PT A CELLES	5,432%	39.863,24 €	6.965,45 €	46.828,69 €	407.100	17.093	23,82	337.101	-69.999,01	7.617,35 €	39.211,33 €	-0,84089%	. 26.751,97 €	- 6.106,50 €	6.352,86 €
TOTAL GL.	100,001%	733.866,61 €	172.006,29 €	905.872,90 €	8.324.440	422.098	19,72	8.324.440	00'0	0,00 €	905.872,90 €	0,000000%	. 620.328,72 €	- 124.866,60 €	160.677,58 €

2016 - TABLEAU DE L'INDICE : COLLECTE SELECTIVE DE PAPIERS /CARTONS

		Indice C	Indice Collecte Sélective	tive	KG	Population	Kg	Kg de Réf.	Ecart	Boni/Mali	Résultat	%	FOST +	Bonifications	Coût
ENTITES	Coefficient	Variables (Temps)	Fixes (Hab)	TOTAL	Collectés	par	Moyen	Svt Pds	Poids	Calculé sur	Net	- Boni	- 461.351,11 € -	1.231.112,02 €	Net
		1.048.858,89 €	160.129,95 €	1.208.988,84 €		Entité	P/An/Hab.	Moyen	Moyen	Prix moyen/Kg		Mali		C.A	
AISEAU	2,770%	29.053,39 €	4.099,06 €	33.152,45 €	365.130	10.805	33,79	368.079,0	2.949,02	247,95 €	33.400,40 €	0,02051% -	- 11.784,91 € -	31.235,16 €	- 9.619,67 €
ANDERLUES	2,976%	31.214,04 €	4.556,95 €	35.770,99 €	377.740	12.012	31,45	409.196,2	31.456,23	2.644,84 €	38.415,83 €	0,21876% -	. 12.700,51 €	32.330,37 €	- 6.615,05 €
CHAPELLE L/H	2,893%	30.343,49 €	5.618,42 €	35.961,91 €	398.020	14.810	26,88	504.511,8	106.491,83	8.953,83 €	44.915,74 €	0,74061%	. 14.814,69 €	34.104,79 €	- 4.003,74 €
CHARLEROI	47,925%	502.665,62 €	76.701,13 €	579.366,75 €	7.181.780	202.182	35,52	6.887.455,1	-294.324,85	- 24.746,83 €	554.619,92 €	-2,04690%	. 225.002,32 €	614.976,21 €	- 285.358,61 €
CHATELET	6,243%	65.480,26 €	13.832,85 €	79.313,11 €	973.780	36.463	26,71	1.242.134,7	268.354,70	22.563,26 €	101.876,37 €	1,86629%	. 36.519,48 €	83.244,66 €	- 17.887,77 €
COURCELLES	8,560%	89.782,32 €	11.842,69 €	101.625,01 €	1.103.240	31.217	35,34	1.063.426,5	-39.813,55	- 3.347,52 €	98.277,49 €	-0,27689%	. 34.466,89 €	94.388,03 €	- 30.577,43 €
FARCIENNES	2,026%	21.249,88 €	4.301,26 €	25.551,14 €	282.640	11.338	24,93	386.236,0	103.596,00	8.710,35 €	34.261,49 €	0,72047% -	. 11.074,05 €	24.171,58 €	- 984,14 €
FLEURUS	5,527%	57.970,43 €	8.650,32 €	66.620,75€	779.520	22.802	34,19	776.764,3	-2.755,74	- 231,70 €	66.389,05 €	-0,01916%	. 25.011,91 €	66.845,53 €	- 25.468,39 €
FONTAINE	3,719%	39.007,06 €	6.755,76 €	45.762,83 €	507.580	17.808	28,50	606.640,6	99.060,56	8.329,01 €	54.091,84 €	0,68892%	. 18.169,85 €	43.440,70 €	- 7.518,71 €
GERPINNES	3,451%	36.196,12 €	4.752,33 €	40.948,45€	452.760	12.527	36,14	426.740,0	-26.019,98	- 2.187,76 €	38.760,69 €	-0,18096%	. 13.908,30 €	38.825,27 €	- 13.972,88 €
HAM/H-NALINNES	3,750%	39.332,21 €	5.151,42 €	44.483,63 €	543.200	13.579	40,00	462.577,1	-80.622,95	- 6.778,78 €	37.704,85 €	-0,56070%	. 15.909,16 €	46.455,15 €	- 24.659,46 €
LES B. VILLERS	2,636%	27.647,92 €	3.553,53 €	31.201,45€	326.320	9.367	34,84	319.092,7	-7.227,34	- 607,67 €	30.593,77 €	-0,05026%	. 10.266,16 €	27.916,14 €	- 7.588,53 €
MT LE TILLEUL	2,700%	28.319,19 €	3.829,71 €	32.148,90 €	438.400	10.095	43,43	343.892,4	-94.507,57	- 7.946,20 €	24.202,70 €	-0,65726%	. 12.183,76 €	37.533,69 €	- 25.514,75 €
PT A CELLES	4,824%	50.596,95 €	6.484,52 €	57.081,47 €	648.920	17.093	37,96	582.283,6	-66.636,36	- 5.602,79 €	51.478,68 €	-0,46343%	- 19.539,12 €	55.644,74 €	- 23.705,18 €
TOTAL GL.	100,000%	1.048.858,89 €	160.129,95 €	1.208.988,84€	14.379.030	422.098	34,07	14.379.030,0	00,00	0,00 €	1.208.988,84 €	- %00000000	- 461.351,11 € -	1.231.112,02 €	- 483.474,29 €

2016 - TABLEAU DE L'INDICE : COLLECTE SELECTIVE DE PMC

		Indic	Indice Collecte Sélective	tive	Kg	Population	Kg	Kg de Réf.	Ecart	Boni/Mali	Résultat	%	FOST +	Coût
ENTITES	Coefficient	Variables (temps)	Fixes (hab)	TOTAL	Collectés		Moyen	Svt Pds	Poids	Calculé sur	Net	Boni	. 2.827.300,62€	Net
		3.090.999,60€	85.000,000€	3.175.999,60 €			P/An/Hab.	Moyen	Moyen	Prix moyen/Kg		Mali		
AISEAU	3,299%	101.972,08 €	2.175,86 €	104.147,93 €	171.950	10.805	15,91	151.402,0	-20.547,96	. 11.033,90 €	93.114,04 €	-0,3474% -	78.436,99 €	14.677,05 €
ANDERLUES	3,529%	109.081,38 €	2.418,92€	111.500,29 €	171.380	12.012	14,27	168.314,8	-3.065,21	. 1.645,97 €	109.854,33 €	-0,0518%	81.214,07 €	28.640,26 €
CHAPELLE UH	3,209%	99.190,18 €	2.982,36€	102.172,54 €	172.740	14.810	11,66	207.521,0	34.780,98	18.676,78€	120.849,32 €	0,5881%-	88.841,13€	32.008,19 €
CHARLEROI	44,030%	1.360.967,12€	40.714,41€	1.401.681,53 €	2.859.780	202.182	14,14	2.833.018,6	-26.761,35	. 14.370,38€	1.387.311,15 €	-0,4525%	1.363.450,09€	23.861,06 €
CHATELET	6,610%	204.315,07 €	7.342,74 €	211.657,81 €	490.480	36.463	13,45	510.927,6	20.447,57	10.979,99€	222.637,80 €	0,3457%-	238.291,22€	. 15.653,42 €
COURCELLES	8,760%	270.771,56 €	6.286,32 €	277.057,89 €	508.840	31.217	16,30	437.419,5	-71.420,53	. 38.351,58 €	238.706,31 €	-1,2075%	229.429,98€	9.276,33 €
FARCIENNES	2,403%	74.276,72 €	2.283,19€	76.559,91 €	152.740	11.338	13,47	158.870,5	6.130,55	3.292,00€	79.851,91 €	0,1037%-	74.043,98 €	5.807,93€
FLEURUS	5,768%	178.288,86 €	4.591,75€	182.880,61 €	323.600	22.802	14,19	319.506,6	-4.093,36	. 2.198,06€	180.682,55 €	-0,0692%	154.142,21 €	26.540,34 €
FONTAINE	3,787%	117.056,15 €	3.586,09€	120.642,24 €	211.360	17.808	11,87	249.529,6	38.169,61	20.496,42€	141.138,66 €	0,6454%	107.875,22 €	33.263,44 €
GERPINNES	3,569%	110.317,78 €	2.522,63€	112.840,40 €	160.520	12.527	12,81	175.531,1	15.011,08	8.060,69€	120.901,09 €	0,2538%	79.094,22 €	41.806,87 €
HAM/H-NALINNES	4,655%	143.886,03 €	2.734,47 €	146.620,50 €	179.860	13.579	13,25	190.271,9	10.411,93	5.591,03€	152.211,53 €	0,1760%	88.151,22€	64.060,31 €
LES B. VILLERS	2,662%	82.282,41 €	1.886,28 €	84.168,69 €	121.040	9.367	12,92	131.252,5	10.212,46	5.483,92 €	89.652,60 €	0,1727%-	59.511,34€	30.141,26 €
MT LE TILLEUL	3,125%	96.593,74 €	2.032,88 €	98.626,62 €	136.200	10.095	13,49	141.453,4	5.253,36	2.820,96€	101.447,58 €	0,0888%	65.971,30€	35.476,28 €
PT A CELLES	4,594%	142.000,52 €	3.442,10€	145.442,63 €	254.040	17.093	14,86	239.510,9	-14.529,13	7.801,89€	137.640,74 €	-0,2457% -	118.847,64€	18.793,10 €
TOTAL GL.	100,000%	3.090.999,60 €	85.000,00€	3.175.999,60 €	5.914.530	422.098	14,01	5.914.530,0	0,0	0,00€	3.175.999,60 €	0,0000%	2.827.300,62€	348.698,99 €

DETAIL DES COTISATIONS APPELEES POUR COUVRIR LES FRAIS D'EXPLOITATION 2016

	T.Sacs,	T.Sacs/Poubelles à Puce	once.	Collecte OM	te OM	COLL SP		Collectes	Boni	Total	TOTAL
ENTITES	Ménages	Hors	TOTAL	Frais Variables (Ton)	Frais Fixes (hab)	& Bonif	Sous-Total	Sélectives	Mali	Collectes	INDICE
		Menages	Ī			3		(ded. rost) OA)	S/COII. Select.	SCICCIIVES	COLLECTES
AISEAU	1.392,677	8,602	1.401,279	144.667,05 €	60.987,64 €	40.276,69 €	245.931,37 €	19.684,23 €	- 12.747,80 €	6.936,42 €	252.867,80 €
ANDERLUES	1.488,911	23,842	1.512,753	156.175,54 €	67.800,41 €	51.631,97 €	275.607,94 €	29.856,22 €	3.879,97 €	33.736,19 €	309.344,13 €
CHAPELLE L/H	2.916,236	3,704	2.919,940	301.452,52 €	83.593,42 €	- 18.180,42€	366.865,52 €	5.969,89 €	33.811,27 €	39.781,16 €	406.646,68 €
CHARLEROI	41.763,577	430,919	42.194,496	4.356.129,69€	1.141.194,09 €	- 121.914,88€	5.375.408,90 €	- 162.766,97 €	- 21.715,80 €	- 184.482,78 €	5.190.926,13 €
CHATELET	7.387,827	37,040	7.424,867	766.537,98€	205.811,40 €	- 18.973,75€	953.375,63 €	- 62.998,77 €	43.971,34 €	- 19.027,42 €	934.348,20 €
COURCELLES	4.291,787	24,237	4.316,024	445.583,24 €	176.200,93 €	106.619,87 €	728.404,03 €	35.576,31 €	- 50.978,41 €	- 15.402,11 €	713.001,94 €
FARCIENNES	2.367,503	3,704	2.371,207	244.801,72€	63.996,10 €	- 8.329,17 €	300.468,65 €	- 3.882,72 €	18.333,91 €	14.451,19 €	314.919,84 €
FLEURUS	4.326,862	000'0	4.326,862	446.702,15€	128.703,38 €	- 709,02 €	574.696,51 €	13.518,32 €	- 970,32 €	12.548,02 €	587.244,53 €
FONTAINE	3.536,782	3,704	3.540,486	365.517,25 €	100.515,30 €	- 12.698,34 €	453.334,21 €	1.067,10 €	32.503,78 €	33.570,89 €	486.905,10 €
GERPINNES	1.346,448	27,191	1.373,639	141.813,51 €	70.707,28 €	37.075,19 €	249.595,97 €	31.654,84 €	511,57 €	32.166,41 €	281.762,38 €
HAM/H-NALINNE	1.269,300	19,189	1.288,489	133.022,69€	76.645,17 €	34.185,76 €	243.853,63 €	48.566,33 €	- 12.666,25 €	35.900,07 €	279.753,70 €
LES B. VILLERS	1.138,018	29,739	1.167,757	120.558,40€	52.871,00 €	27.890,24 €	201.319,64 €	25.380,09 €	1.177,64 €	26.557,73 €	227.877,36 €
MT LE TILLEUL	1.202,380	7,586	1.209,966	124.916,03€	56.980,12 €	43.088,34 €	224.984,48 €	21.814,59 €	- 14.088,88 €	7.725,70 €	232.710,19 €
PT A CELLES	2.115,344	17,371	2.132,715	220.179,98 €	96.479,56 €	76.183,60 €	392.843,15 €	22.462,81 €	- 21.022,03 €	1.440,79 €	394.283,93 €
TOTAL GL.	76.543,652	636,828	77.180,480	7.968.057,73 €	2.382.485,80 €	236.146,09 €	10.586.689,64 €	25.902,28 €	0,00 €	25.902,27 €	10.612.591,90 €

DETAIL DES COTISATIONS APPELEES POUR COUVRIR LES FRAIS D'EXPLOITATION 2016

		12.992.683,19 €		2.766.947,85 €		Subsides	TOTAL	TOTAL	Bonus	
ENTITES	Tonnage	Frais variables	Population	Frais Fixes	S/TOTAL	ళ	INDICE	INDICE PARCS	Charroi	TOTAL
		INDICE TRAITEMENT	ITEMENT			Bonifications	TRAITEMENT			
AISEAU	1.596,088	197.862,25 €	10.805	70.829,22 €	268.691,47 €	48.085,48 €	220.605,99 €	251.284,45 €	- 24.409,33 €	700.348,92 €
ANDERLUES	1.751,068	217.074,66 €	12.012	78.741,38 €	295.816,03 €	50.871,67 €	244.944,37 €	279.354,82 €	875,53 €	834.518,84 €
СНАРЕLLЕ ИН	3.792,568	470.153,30 €	14.810	97.082,90 €	567.236,20 €	. 64.778,76 €	502.457,44 €	344.425,98 €	1.896,28 €	1.255.426,39 €
CHARLEROI	60.430,581	7.491.398,23 €	202.182	1.325.348,73 €	8.816.746,97 €	. 1.613.881,10 €	7.202.865,87 €	4.702.007,71 €	30.215,29 €	17.126.014,99 €
CHATELET	10.231,485	1.268.366,57 €	36.463	239.023,21 €	1.507.389,78 €	. 220.720,24 €	1.286.669,53 €	847.994,91 €	5.115,74 €	3.074.128,39 €
COURCELLES	4.946,582	613.212,96 €	31.217	204.634,49 €	817.847,46 €	. 180.872,56 €	636.974,90 €	725.992,30 €	2.473,29 €	2.078.442,42 €
FARCIENNES	3.166,010	392.480,78 €	11.338	74.323,14 €	466.803,94 €	. 66.147,80 €	400.656,14 €	263.680,07 €	- 25.613,42 €	953.642,63 €
FLEURUS	096'090'9	751.359,07 €	22.802	149.472,27 €	900.831,33 €	. 150.302,82 €	750.528,51 €	530.290,43 €	3.030,48 €	1.871.093,96 €
FONTAINE	4.719,223	585.027,95 €	17.808	116.735,47 €	701.763,42 €	. 110.799,48 €	590.963,94 €	414.148,41 €	2.359,61 €	1.494.377,06 €
GERPINNES	1.731,458	214.643,67 €	12.527	82.117,32 €	296.760,98 €	88.814,84 €	207.946,15 €	291.331,82 €	865,73 €	781.906,08 €
HAM/H-NALINNES	1.492,903	185.070,72 €	13.579	89.013,42 €	274.084,13 €	63.629,86 €	210.454,27 €	315.797,46 €	746,45 €	806.751,88 €
LES B. VILLERS	1.267,902	157.178,02 €	9.367	61.402,80 €	218.580,82 €	. 58.930,10 €	159.650,72 €	217.841,88 €	633,95 €	606.003,91 €
MT LE TILLEUL	1.293,645	160.369,30 €	10.095	66.175,01 €	226.544,31 €	. 47.416,48 €	179.127,82 €	234.772,47 €	646,82 €	647.257,30 €
PT A CELLES	2.327,117	288.485,73 €	17.093	112.048,48 €	400.534,21 €	. 55.097,53 €	345.436,68 €	397.520,14 €	1.163,56 €	1.138.404,32 €
TOTAL GL.	104.807,590	12.992.683,19 €	422.098	2.766.947,85€	15.759.631,04 €	. 2.820.348,70 €	12.939.282,34 €	9.816.442,88 €	- 0,00€	33.368.317,11 €

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA SITUATION DES COMMUNES 2016

		Bonification	Rétrocessions	Poubelles	COÛT		Provisions		Solde Financier	Documents à	** coÛT
ENTITES	TOTAL	Subs. Prévention	Sacs	æ	H	Documents Emis	Versements	Solde des	par rapport au	Emettre	VERITE
				Puce	I I	(factures/Notes de Crédit)	(Appels de fonds-N.Crédits)	Provisions	Coût Net		
AISEAU	700.348,92 €	- 16.215,72 €		73.195,20 €	757.328,40 €	782.196,55 €	- 782.196,55 €	· •	- 24.868,15€	- 24.868,15€	645.840,29 €
ANDERLUES	834.518,84 €	- 17.805,67 €		81.556,80 €	898.269,97 €	984.291,89 €	- 983.190,26 €	1.101,63€	- 84.920,29 €	- 86.021,92 €	694.304,48 €
CHAPELLE L/H	1.255.426,39 €	- 3.350,18 €	- 234.406,54 €		1.017.669,67 €	1.018.557,86 €	- 1.048.388,30 €	- 29.830,44€	- 30.718,63€	- 888,19 €	902.027,49 €
CHARLEROI	17.126.014,99 €	- 39.000,91 €	- 3.387.629,88 €		13.699.384,20 €	13.757.049,05 €	- 10.257.014,25 €	3.500.034,80 €	3.442.369,95 €	- 57.664,85 €	11.091.038,50 €
CHATELET	3.074.128,39€	- 1.772,03 €	- 596.051,74 €		2.476.304,62 €	2.506.934,14 €	- 2.852.233,30 €	- 345.299,16€	- 375.928,68 €	- 30.629,52 €	2.073.457,19€
COURCELLES	2.078.442,42€	- 45.751,49 €		205.163,40 €	2.237.854,33 €	2.200.180,69 €	- 2.016.832,29 €	183.348,40 €	221.022,04 €	37.673,64 €	1.763.121,60 €
FARCIENNES	953.642,63 €	- 2.060,28 €	- 191.276,68 €		760.305,67 €	771.121,65 €	- 804.137,35 €	- 33.015,70€	- 43.831,68€	- 10.815,98 €	678.805,42 €
FLEURUS	1.871.093,96 €	- 3.126,37 €	- 346.430,09 €		1.521.537,50 €	1.471.120,45 €	- 1.519.152,89 €	- 48.032,44€	2.384,61 €	50.417,05 €	1.258.253,96 €
FONTAINE	1.494.377,06 €	- 2.060,55€	- 284.222,30 €		1.208.094,21 €	1.229.314,77 €	- 1.442.740,55 €	- 213.425,78€	- 234.646,34 €	- 21.220,56 €	1.042.111,54 €
GERPINNES	781.906,08 €	- 18.474,81 €		88.709,40 €	852.140,67 €	863.951,57 €	- 863.950,91 €	0,66 €	- 11.810,24€	- 11.810,90 €	634.607,83 €
HAM/H-NALINNES	806.751,88 €	- 10.880,13 €		91.837,20 €	887.708,95 €	952.755,93 €	- 873.359,74 €	79.396,19€	14.349,21 €	- 65.046,98 €	689.483,10 €
LES B. VILLERS	606.003,91 €	- 15.142,78 €		61.963,20 €	652.824,33 €	648.201,10 €	- 594.184,25 €	54.016,85€	58.640,08 €	4.623,23 €	543.594,23 €
MT LE TILLEUL	647.257,30 €	- 15.890,36 €		72.103,20 €	703.470,14 €	683.983,57 €	- 683.983,57 €		19.486,57 €	19.486,57 €	561.802,87 €
PT A CELLES	1.138.404,32 €	- 24.176,34 €		108.482,40 €	1.222.710,38 €	1.297.428,95 €	- 1.297.428,95 €	F	- 74.718,57€	- 74.718,57 €	976.618,10 €
TOTAL GL.	33.368.317,09 €	- 215.707,62€	- 5.040.017,23€	783.010,80 €	28.895.603,06 €	29.167.088,17 €	- 26.018.793,16 €	3.148.295,01€	2.876.809,88 € - 271.485,13 €	- 271.485,13 €	23.555.066,60 €

40				1	EUR
NAT.	Date du dépôt	N° 0201.543.234	P.	U.	D.

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION				
DÉNOMINATION: ICDI				
Forme juridique: SCRL				
Adresse: Rue du Déversoir,				N°: 1
Code postal: 6010	Commune: Coui	llet		
Pays: Belgique				
Registre des personnes morales d Adresse Internet: ¹	RPM) – Tribunal de Commerc	e de Hainaut, division Charlei	roi	
		Numéro	d'entreprise	0201.543.234
DATE 23/12/2015 publication des actes constitutif et		itutif OU du document le plus réc	cent mentionnant	t la date de
COMPTES ANNUELS	EN EUROS (2 décimales	s) ²		
		approuvés par l'assemblée gé	nérale du	21/06/2017
et relatifs à l'exerc	ice couvrant la période du	1/01/2016	au	31/12/2016
	Exercice précédent du	1/01/2015	au	31/12/2015
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		3		
Les montants relatifs a l'exercice	précédent sont / ne sont pa	s identiques à ceux publiés	anterieurement	

Nombre total de pages déposées: 21 objet:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signataire (nom et qualité) DASPREMONT Françoise Présidente du Conseil d'Administration Signataire (nom et qualité) BOUCHAT Olivier Directeur Général

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

N° 0201.543.234 C 2.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

DASPREMONT Françoise

Chemin de la Cayôde 60, 6040 Jumet (Charleroi), Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 26/03/2013- 30/06/2019

GRENIER Dominique

Rue d'Aiseau 336, 6250 Aiseau-Presles, Belgique Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat: 26/06/2013-30/06/2019

TONNELIER Guy

Cour du Château 12, 6111 Landelies, Belgique Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

BANGISA Serge

Rue de Nalinnes 515, boîte 13, 6001 Marcinelle, Belgique

Fonction : Administrateur Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

BARRIDEZ Patrick

Champ du Monceau 12, 6210 Villers-Perwin, Belgique

Fonction : Administrateur Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

BAYET Hugues

grand'Place 24, 6240 Farciennes, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

BEGHIN Serge

Rue des Grands Trieux 125, 6031 Monceau-sur-Sambre, Belgique

Fonction : Administrateur Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

CATTALINI Nathalie

Rue de la Glissière 9, 6200 Châtelet, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

CHARLIER Philippe

Rue Joseph Bancu 37, 6250 Aiseau-Presles, Belgique

Fonction : Administrateur Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019 N° 0201.543.234 C 2.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

DEMARET Lucie

Avenue des Tilleuls 18, 6001 Marcinelle, Belgique

Fonction : Administrateur Mandat: 26/06/2013-30/06/2019

DOGRU Mahmut

Place Basile Parent 13, boîte 1, 6010 Couillet, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat: 26/06/2013-30/06/2019

DURIEUX Laurence

Rue des Monts 51, 6120 Nalinnes, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

FOTIA Dominique

Rue Sart-les-Moulins 79, 6044 Roux, Belgique

Fonction: Administrateur Mandat: 26/06/2013-30/06/2019

JADOUL David

Rue Grimard 213, 6061 Montignies-sur-Sambre, Belgique

Fonction: Administrateur

Mandat: 26/06/2013-30/06/2019

KAIRET Tim

Rue de l'Epine 52, 6183 Trazegnies, Belgique

Fonction: Administrateur

Mandat: 26/06/2013-30/06/2019

LEJEUNE Véronique

Rue de Beaulieusart 253, 6140 Fontaine-l'Evêque, Belgique

Fonction : Administrateur Mandat: 26/06/2013-30/06/2019

LIPPE Laurent

Rue de la Briqueterie 19, 6238 Luttre, Belgique

Fonction: Administrateur Mandat: 26/06/2013-30/06/2019

LORAND Francis

Route du Vieux Campinaire 19, 6220 Fleurus, Belgique

Fonction : Administrateur Mandat: 26/06/2013-30/06/2019

MOSCARIELLO Annibale

Chaussée de Charleroi 27, 6150 Anderlues, Belgique

Fonction: Administrateur Mandat: 26/06/2013-30/06/2019

NOUWENS Béatrice

Rue des Caommunes 1, 6181 Gouy-lez-Piéton, Belgique

Fonction: Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

N° 0201.543.234 C 2.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

SAHLI Mourad

Rue Allard-Cambier 25, 7160 Piéton, Belgique

Fonction : Administrateur Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

SEMPO Maxime

Rue de Colnet 10, 6040 Jumet (Charleroi), Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

TANZILLI Antoine

Rue Willy Ernst 11/42, 6000 Charleroi, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 24/06/2016- 30/06/2019

VANROSSOMME Jacques

Rue Albert 1er 91, 6220 Lambusart, Belgique

Fonction : Administrateur Mandat : 4/11/2014- 30/06/2019

WAUTELET Guy

Rue Alfred Thiebaut 22, 6280 Gerpinnes, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

0201.543.234 C 2.2

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels --ont / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise **,
- B. L'établissement des comptes annuels **
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

Biffer la mention inutile.

^{**} Mention facultative.

N° 0201.543.234 C 3.1

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	41.532.899,86	47.082.914,13
Immobilisations incorporelles	6.2	21	72.110,91	91.895,90
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	40.716.848,37	46.299.698,01
Terrains et constructions		22	10.537.736,95	10.910.791,55
Installations, machines et outillage		23	20.143.859,46	23.278.007,14
Mobilier et matériel roulant		24	7.176.063,81	9.244.712,41
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	125.000,00	500.000,00
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	2.734.188,15	2.366.186,91
	6.4 /			
Immobilisations financières	6.5.1	28	743.940,58	691.320,22
Entreprises liées	6.15	280/1	560.000,00	560.000,00
Participations		280	560.000,00	560.000,00
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	151.521,82	114.031,02
Participations		282	151.521,82	114.031,02
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	32.418,76	17.289,20
Actions et parts		284	8.426,11	8.426,11
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	23.992,65	8.863,09
		ш		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	33.236.364,64	25.551.358,55
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	1.463.442,34	1.109.952,13
Stocks		30/36	1.463.442,34	1.109.952,13
Approvisionnements		30/31	1.375.983,82	1.077.561,01
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	87.458,52	32.391,12
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	26.292.463,23	21.311.401,68
Créances commerciales		40	5.922.811,93	4.796.691,52
Autres créances		41	20.369.651,30	16.514.710,16
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	2.365.989,05	2.363.909,12
Actions propres	0.0	50		
Autres placements		51/53	2.365.989,05	2.363.909,12
Valeurs disponibles		54/58	2.825.524,46	302.805,99
Comptes de régularisation	6.6	490/1	288.945,56	463.289,63
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	74.769.264,50	72.634.272,68

N° 0201.543.234 C 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	22.705.381,69	23.629.920,99
Capital	6.7.1	10	6.532.539,95	6.532.515,16
Capital souscrit		100	6.532.539,95	6.532.515,16
Capital non appelé ⁴		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12	2.432.070,49	2.432.070,49
Réserves		13	1.766.412,75	1.766.412,75
Réserve légale		130	214.189,03	214.189,03
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	1.552.223,72	1.552.223,72
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14		
Subsides en capital		15	11.974.358,50	12.898.922,59
Avance aux associés sur répartition de l'actif net ⁵		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	8.821.311,57	6.214.609,43
Provisions pour risques et charges		160/5	8.821.311,57	6.214.609,43
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	4.477.764,91	2.177.449,52
Obligations environnementales		163	220.000,00	
Autres risques et charges	6.8	164/5	4.123.546,66	4.037.159,91
Impôts différés		168		

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

C 3.2 N° 0201.543.234

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	43.242.571,24	42.789.742,26
Dettes à plus d'un an	6.9	17	26.942.293,72	27.838.920,67
Dettes financières		170/4	26.942.293,72	27.838.920,67
Emprunts subordonnés		170	20.0 (2.200), 2	27.000.020,07
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes		'''		
assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	26.942.293,72	27.838.920,67
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	15.533.253,23	14.437.229,94
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	5.400.819,28	4.274.187,02
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.551.216,30	4.779.776,63
Fournisseurs		440/4	3.551.216,30	4.779.776,63
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	2.890.273,10	3.197.570,85
Impôts		450/3	547.747,26	731.966,31
Rémunérations et charges sociales		454/9	2.342.525,84	2.465.604,54
Autres dettes		47/48	3.690.944,55	2.185.695,44
Comptes de régularisation	6.9	492/3	767.024,29	513.591,65
TOTAL DU PASSIF		10/49	74.769.264,50	72.634.272,68

N° 0201.543.234 C 4

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	17.493.795,27	15.099.977,40
Chiffre d'affaires	6.10	70	12.656.066,21	12.020.006,36
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	3.840.038,09	3.077.636,64
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	997.690,97	2.334,40
Coût des ventes et des prestations		60/66A	55.818.774,32	52.207.891,99
Approvisionnements et marchandises		60	621.118,08	784.034,76
Achats		600/8	975.384,22	954.835,08
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609	-354.266,14	-170.800,32
Services et biens divers		61	19.067.698,17	17.782.798,89
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62	25.159.177,24	25.818.949,55
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	6.240.177,70	6.778.977,98
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4	775,93	27.534,90
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8	2.606.702,14	-616.514,59
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	1.239.184,29	1.628.830,39
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	883.940,77	3.280,11
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	-38.324.979,05	-37.107.914,59

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	1.400.879,30	2.034.889,43
Produits financiers récurrents		75	1.398.197,14	1.637.111,98
Produits des immobilisations financières		750	1.550.157,14	1.037.111,90
Produits des actifs circulants		751		153.97
Autres produits financiers	6.11	752/9	1.398.197,14	1.636.958,01
·			,	·
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	2.682,16	397.777,45
Charges financières	6.11	65/66B	897.875,54	1.582.915,15
Charges financières récurrentes		65	897.875,54	1.048.073,08
Charges des dettes		650	891.676,62	1.032.817,96
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	6.198,92	15.255,12
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		534.842,07
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	-37.821.975,29	-36.655.940,31
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)	6.13	67/77		
Impôts		670/3		
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	-37.821.975,29	-36.655.940,31
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	-37.821.975,29	-36.655.940,31
		oxdot		

N° 0201.543.234 C 5

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)
Prélèvements sur les capitaux propres
sur le capital et les primes d'émission
sur les réserves
Affectations aux capitaux propres
au capital et aux primes d'émission
à la réserve légale
aux autres réserves
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)
Intervention d'associés dans la perte
Bénéfice à distribuer
Rémunération du capital
Administrateurs ou gérants
Employés
Autres allocataires

Codes	Exercice	Exercice précédent
9906	-37.821.975,29	-36.655.940,31
(9905)	-37.821.975,29	-36.655.940,31
14P		
791/2		
791		
792		
691/2		
691		
6920		
6921		
(14)		
794	37.821.975,29	36.655.940,31
694/7		
694		
695		
696		
697		

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Energie		510.538,62	897.434,45
Vente de sacs		2.580.421,13	2.700.139,62
Evacuations pour compte de tiers		2.059.037,52	1.814.429,82
Traitement		110.256,47	104.438,45
Valorisation parcs à conteneurs		1.561.759,51	1.523.360,35
Intervention administration générale		285.905,39	260.620,64
Divers		1.003.132,89	782.095,36
Ventes mitrailles		168.765,78	185.497,35
Ventes diverses : verres, cartons, métaux, plastiques		3.548.546,58	3.124.262,10
Conteneurs/Enlèvements spéciaux		827.702,32	627.728,22
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	1.233.156,43	433.734,10
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	472	491
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	487,4	499,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	705.819	723.403
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	18.937.647,46	19.269.826,72
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	4.891.113,93	4.974.137,98
Primes patronales pour assurances extralégales	622	391.811,99	392.443,81
Autres frais de personnel	623	938.603,86	1.182.541,04
Pensions de retraite et de survie	624		

N° 0201.543.234 C 6.10

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	775,93	
Reprises	9111		686,22
Sur créances commerciales			
Actées	9112		28.306,67
Reprises	9113		85,55
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	8.821.311,57	6.214.609,43
Utilisations et reprises	9116	6.214.609,43	6.831.124,02
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	1.238.079,76	1.086.973,37
Autres	641/8	1.104,53	541.857,02
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	9,8	11,9
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	19.421	23.480
Frais pour l'entreprise	617	408.055,19	554.428,09

N° 0201.543.234 C 6.19

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

Ces dérogations se justifient comme suit:

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation (ent)- (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de

EUR.

Le compte de résultats (a) (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

(Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants) (Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration (ont) (n'ont pas) été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles (ont) (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

0201.543.234 C 6.19

RÈGLES D'ÉVALUATION

Amortissements actés pendant l'exercice:

	Méthode	Base	Taux	en %
Actifs	L (linéaire) D (degressive) A (autres)	NR (non- réévaluée) R (réévaluée)	Principal Min Max.	Frais accessoires Min Max.
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	L	NR	20,00 - 33,33	20,00 - 33,33
3. Bâtiments*	ļ			
Bâtiments indust., admin. ou com	L	NR	3,00 - 10,00	3,00 - 10,00
4. Installations, machines et outillage*				
Instal., machines, outillage	L	NR	10,00 - 20,00	10,00 - 20,00
5. Matériel roulant*				
Matériel roulant	L	NR	12,50 - 20,00	12,50 - 20,00
6. Matériel de bureau et mobilier*				
Matériel de bureau et mobilier	L	NR	10,00 - 20,00	10,00 - 20,00
7. Autres immobilisations corporelles				
Autres immobilisations	L	NR	10,00 - 20,00	10,00 - 20,00

^{*} Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice:
- EUR. - montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983:

EU

Immobilisations financières:

Des participations (ont) (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

3. Actifs circulants

Stocks:

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure:

1. Approvisionnements:

- 2. En cours de fabrication produits finis:
- 3. Marchandises:

Fifo

4. Immeubles destinés à la vente:

Valeur d'expertise non actualisée des plus-values éventuelles de réalisation

Fabrications

- Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ (Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

% leur valeur comptable.

Commandes en cours d'exécution:

Les commandes en cours sont évaluées au (coût de revient) (coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement du travail).

16/21

N° 0201.543.234 C 6.19

RÈGLES D'ÉVALUATION

4. Passif

Dettes:

Le passif (comporte des) (ne comporte pas de) dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

Conventions de location-financement:

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à:

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	478,9	446,7	32,2
Temps partiel	1002	10,9	5,2	5,7
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	487,4	451,0	36,4
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	693.986	646.521	47.465
Temps partiel	1012	11.833	5.764	6.069
Total	1013	705.819	652.285	53.534
Frais de personnel				
Temps plein	1021	24.634.315,20	22.452.069,99	2.182.245,21
Temps partiel	1022	524.862,04	241.577,84	283.284,20
Total	1023	25.159.177,24	22.693.647,83	2.465.529,41
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	419.099,89	386.731,21	32.368,68

Au cours	de	l'exercice	précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP
Nombre d'heures effectivement prestées
Frais de personnel
Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	499,1	459,2	39,9
1013	723.403	665.107	58.296
1023	25.818.949,55	23.167.674,35	2.651.275,20
1033	471.436,30	430.548,88	40.887,42

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en équivalents temps plein
A la date de cloture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	461	11	468,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	451	11	458,8
Contrat à durée déterminée	111	8		8,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	2		2,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	429	7	433,6
de niveau primaire	1200	287	2	287,6
de niveau secondaire	1201	123	3	125,4
de niveau supérieur non universitaire	1202	10	2	11,6
de niveau universitaire	1203	9		9,0
Femmes	121	32	4	35,2
de niveau primaire	1210	9		9,0
de niveau secondaire	1211	7	2	8,6
de niveau supérieur non universitaire	1212	11	2	12,6
de niveau universitaire	1213	5		5,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	3		3,0
Employés	134	65	5	69,0
Ouvriers	132	393	6	396,8
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
9,8	
19.421	
408.055,19	
	1. Personnel intérimaire 9,8 19.421

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice		41		41,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	38		38,0
Contrat à durée déterminée	211	3		3,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en équivalents temps plein	
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	59	1	59,5	
Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée	310	55	1	55,5	
Contrat à durée déterminée	311	4		4,0	
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312				
Contrat de remplacement	313				
Par motif de fin de contrat					
Pension	340	12		12,0	
Chômage avec complément d'entreprise	341				
Licenciement	342	2		2,0	
Autre motif	343	45	1	45,5	
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350				

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	245	5831	21
Nombre d'heures de formation suivies	5822	3.255	5832	672
Coût net pour l'entreprise	5823	101.667,89	5833	8.260,89
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LA COLLECTE ET LA DESTRUCTION DES IMMONDICES DE LA RÉGION DE CHARLEROI, EN ABRÉGÉ I.C.D.I.

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS - OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 74.769.264,50 Eur et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 37.821.975,29 Eur.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and irades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which oractices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RBM InterAudit Scri ⁽¹⁾ - réviseurs d'entreprises - Siège social chaussée de Waterton 1151 - 9 1180 Bruxelles interaudi@rsmoeigium de - TVA 3E 0436 391 122 - RPM 3ruxelles - ⁽¹⁾ Société civile à forme commerciale

Member of RSM Toeleri Cats Duponit Koavoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charlerol, Mons and Zaventem



Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÈGLEMENTAIRES

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur comptes annuels:

- Le rapport de gestion, établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés et à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi et concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives et ce par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat
- Le bilan social, à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Gosselies,

RSM INTERAUDIT SCRL COMMISSAIRE REPRÉSENTÉE PAR

THIERRY LEJUSTE ASSOCIÉ CATHERINE SAEY ASSOCIÉE

2 | Page

Liste des adjudicataires

Marché	Mode de passation	Adjudicataire	Estimation annuelle HTVA
La formation en leadership et pratique de management de la ligne hiérarchique de l'ICDI	PNDAP	Ad Hoc Management sprlu	€36.300,00
Désignation d'un réviseur d'entreprises comme commissaire	PNDAP	RSM Inter Audit Scrl	€90.750,00
L'émission, la confection et la livraison de chèques sacs	AOO	EDENRED BELGIUM sa	€217.800,00
Transport, traitement et évacuation des terres polluées et décontaminées du service travaux de Gerpinnes, pour une quantité estimée de 1.300 tonnes.	PNDAP	Dc Industrial sa	€72.050,00
Nettoyage industriel et intervention en urgence en cas d'accident environnemental.	AOO	Buchen Industrial Services s.a	€1.936.000,00
Travaux d'entretien des voiries : sites ICDI Couillet , Pont-de-Loup et les parcs de recyclage	AO	Michaux L. s.a.	€570.000,00
Maintenance du groupe turboalternateur de la ligne 2 y compris les dépannages en dehors des périodes d'entretien	AOO	Fabricom Industrie Sud sa	€704.220,00
Fourniture de réactifs pour le traitement des eaux du traitement des fumées des deux lignes d'incinération de l'UVE de Pont-de-Loup poste 1: Calcaire moulu, en vrac Poste 2: Chaux hydratée éclat, en vrac Poste: 3: Chaux hydratée en sacs	AOO	Carmeuse s.a	€ 61.951,15
Acquisition matériel électrique	PNSP	CEBEO	€21.780,00
Maintenance de l'extracteur du four 2 incluant la fourniture des pièces	PNDAP	Mayfran International	€79.860,00
"Remplacement des surchauffeurs SH2A et SH2B de la chaudière four 2 Le marché comprend un poste et une option :-	PNDAP	Fabricom Gdf Suez Boiler Departement - Departement Chaudiere	€242.000,00
Acquisition de conteneurs pour la collecte des déchets de verre plat.	PNSP	Valvan containers	€55.660,00
Fourniture équipements protection individuelle (chaussures)	PNSP	LISAP s.a.	€48.400,00
Fourniture équipements protection individuelle (gants)	PNSP	LISAP s.a.	€48.400,00
Réparation et montage de calorifuge y compris l'appel en urgence.	A00	Isolation Nouvelle sa	€387.200,00
Réparation de réfractaires y compris l'appel en urgence.	A00	ENGETIL s.a.	€580.800,00
Développement et conception d'outils de communication tous supports pour une période maximale de 2 ans	PNSP	4 Sales graphic communication	€96.800,00
Transport, acquisition et recyclage des déchets de verre plat collectés dans les parcs de recyclage de l'ICDI	PNSP	Minerale s.a.	€21.780,00
Fourniture et montage des pièces nécessaires à la remise en état en urgence de notre filtrepresse	PNSP	HB DRILLING	€60.498,79
Gestion des déchets des administrations publiques de la zone ICDI	AOO	Shanks Wallonia Waste & Services sa; Recyterre; Van Gansewinkel s.a.	€3.630.000,00
Marché de conception et de réalisation de capsules vidéo à l'effigie de Spirou	PNSP	Keywall-Dreamwall	€66.550,00
Marché de conception et de réalisation d'un film de présentation de l'ICDI	PNSP	Production Arizona Films	€53.845,00

Etude à mener sur l'opportunité et la faisabilité d'intégrer un centre immersif de sensibilisation à l'UVE	PNDAP	Comase	€102.850,00
Pose de protection solaire horizontale sous bras porteur avec bandeau de finition	PNSP	HD Systems sprl	€52.000,00
Acquisition matériel de jardinage.	PNSP	Eco - Jardin s.a.	€21.780,00
Fournitures de produits d'entretien	PNSP	Fontaine - Beauvois Ets sprl	€58.080,00
Transport, traitement et évacuation des terres polluées et décontaminées du service travaux de Gerpinnes pour une quantité estimée de 1300 tonnes	PNSP	Ecoterres	€ 42.350,00
Mise à disposition de personnel intérimaire	AOO	Peps Interim sa	€ 1.936.000,00
Gestion et Administration salariale du personnel de l'ICDI	PNDAP	Groupe S-Secretariat Social asbl	€193.600,00
Fourniture de cinq camions "benne à immondices" avec basculeur de conteneurs	A00	KAREL DE KEGEL Technisch Bedri	€1.089.000,00
Fournitures de conteneurs de 30m³, 25m³, 20m³, 10m³ et de conteneurs destinés aux déchets spéciaux des ménages (DSM)	A00	V.R.Conteneur; Technicas sprl	€ 1.022.450,00
Prestations de gardiennage	PNDAP	F.a.c.t. Security sprl	€242.000,00
Le ramassage, l'enlèvement et le traitement des déchets d'animaux morts, cadavres entiers ou parties du corps trouvés sur le territoire des administrations publiques faisant appel aux services de l'ICDI.	AOO	Rendac UDES	€ 121.000,00
L'évacuation et le traitement des déchets encombrants et des ordures ménagères	PNAP	Suez R&R Be Wallonie; Van Gansewinkel sa	€ 12.194.380,00
ACHAT- VENTE D'ENERGIE ELECTRIQUE, liée à l'unité de valorisation énergétique de Pont-de- Loup	A00	Lampiris sa	€520.300,00
Location de nacelles automotrices et de chariots élévateurs.	PNDAP	Tvh Equipment nv	€55.660,00
La fourniture de mobilier extérieur	PNSP	ACE	€56.265,00
Travaux d'aménagement et d'embellissement du pôle environnemental de l'ICDI	PNSP	Michaux L. s.a.	€91.960,00
Acquisition de petits outillages et accessoires	PNSP	Lecomte G. Ets s.p.r.l.	€25.410,00
Maintenance des vannes et accessoires, y compris la fourniture des pièces de rechange, ainsi que l'appel en urgence sur le site de l'UVE de Pont-de-Loup	AOO	IVRS	€968.000,00
Produits de quincaillerie	PNSP	Alexandre Quincaillerie	€ 18.150,00
Modernisation des parois tubulaires du four- chaudière 2	PNSP	Fabricom Industries Sud	€726.000,00
Fourniture de pièces pour le GTA de notre ligne 2	PNDAP	Fabricom Industrie Sud Sa; Emerson Industrial Automation Belgium Nv	€ 154.880,00
Le remplacement partiel et la réparation de menuiseries extérieures sur les sites de l'intercommunale ICDI.	PNSP	Isostar Pvc-Alu sprl	€59.290,00
La prestation de services en dessin d'architecture, DAO, CAO, 3D, image et maquette numérique	PNSP	sprl Azzara	€58.080,00
Analyse de la marque ICDI et définition d'une stratégie de marque en phase avec stratégie d'entreprise	PNSP	Minale Design Strategy	€60.500,00
Mise en conformité Incendie	PNDAP	Sicli s.a.; Sotrafeu	€242.000,00





Tonnages 2016 gérés par l'ICDI

Flux	Quantité	Destination
COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES:	87.436	
OM (collectes 2016)	86.276	Valorisation énergétique
OM (en provenance du stockage intermédiaire)	1.160	Valorisation énergétique
APPORTS DIRECTS À L'UVE DU PORT DE LA PRAYE:	18.532	
DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS EN MÉLANGE	14.847	Valorisation énergétique
RÉSIDUS CENTRE DE TRI	3.684	Valorisation énergétique
SOUS-TOTAL ENTRÉES À L'UVE DU PORT DE LA PRAYE	105.967	
SOUS-TOTAL DÉCHETS VALORISÉS À L'UVE	97.811	
SOUS-TOTAL SORTIES VERS VALORISATION EXTERNE	8.156	
COLLECTES SÉLECTIVES ET SPÉCIFIQUES:	33.495	
PAPIERS-CARTONS	14.379	Recyclage
VERRES	8.324	Recyclage
PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons)	5.915	Recyclage
FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères)	3.753	Biométhanisation
ENCOMBRANTS	1.124	Recyclage/Valorisation
TONNAGES PROVENANT DES RECYPARCS:	92.003	
INERTES	37.582	Recyclage
ENCOMBRANTS	13.246	Recyclage/Valorisation
BOIS	11.730	Valorisation
PLASTIQUES DURS	36	Recyclage
DÉCHETS VERTS	16.442	Compostage
PAPIERS-CARTONS	3.911	Recyclage
METAUX	2.030	Recyclage
VERRES	1.516	Recyclage
PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons)	557	Recyclage
DIVERS*	864	Recyclage
DEEE	1.530	Recyclage
TEXTILES	576	Réutilisation
ASBESTE-CIMENT	1.067	CET
AUTRES DÉCHETS **	250	Traitements spécifiques
VERRE PLAT	415	Recyclage
POTS DE REPIQUAGE	40	Recyclage
FILMS EN PLASTIQUE	169	Recyclage
EPS	42	Recyclage
GESTION DES DÉCHETS COMMUNAUX:	17.527	
VERS EXTÉRIEURES (PARTIEL)	15.992	
VERS TRANSIT DE COUILLET	1.535	
TOTAL	248.993	Tonnes

Liège: 1,820 tonne - **Fonds de bougies:** 0,940 tonne

Divers*: Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets **: pneus, bâches agricoles.

Ordures ménagères collectées en 2016

			ORI	ORDURES MENAGERES COLLECTEES EN 2016.	COLLECTEESEN	2016.		
Commune	Population Tonnage résiduels et poub. et poub. (kg/an/h	Tonnage résiduel sacs et poub. des ménages (kg/an/hab.)	Tonnage sacs des bâtiments publics divers (kg/an/hab.)	Tonnage total sacs et poub. des ménages et des bâtiments publics (kg/an/hab.)	Tonnage conteneurs publics (kg/an/hab.)	Tonnage total sacs et poub. (ménages et bâtiments publics) et conteneurs publics (kg/an/hab.)	Tonnage conteneurs professionnels, déchets de marchés et poubelles hors ménages (kg/an/hab.)	Apports affects All funité de traitement du Port de la Praye (hors collecte OM ICDI, y compris retour OM) (en tonnes)
Aiseau-Presles	10.805	86	0,0	86	ო	101	15	
Anderlues	12.012	94	0,0	94	Ν.	96	18	
Chapelle-lez-Herlaimont	14.810	197	6,0	197	IJ	202	7	
Charleroi	202.182	207	2,1	209	o	218	29	
Châtelet	36.463	203	1,0	204	Ŋ	208	19	
Courcelles	31.217	106	0,0	106	7	113	18	
Farciennes	11.338	509	6,0	509	4	213	16	
Fleurus	22.802	190	0,0	190	21	210	17	19.691 tonnes
Fontaine-l'Evêque	17.808	199	0,2	199	11	210	17	
Gerpinnes	12.527	75	0,0	75	_	92	33	
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.579	70	0,0	70	4	73	15	
Les Bons Villers	9.367	68	0,0	68	7	92	16	
Montigny-le-Tilleul	10.095	82	0,0	82	_	87	18	
Pont-à-Celles	17.093	693	0,0	86	N	92	O	
Moyenne (kg/an/hab.)	422.098	173	۲,۲	174	∞	182	23	
Tonnage global (en Tonnes)	(s	72.948	479	73.427	3.271	76.698	9.578	19.691

Evolution du tonnage résiduel (sacs et poubelles) des ménages

(en kg par an par habitant)

Commune	2012	2013	2014	2015	2016
Aiseau-Presles	188	192	73	99	98
Anderlues	188	190	106	90	94
Chapelle-lez-Herlaimont	202	199	203	199	197
Charleroi	197	201	208	202	207
Châtelet	198	205	210	207	203
Courcelles	184	159	90	99	106
Farciennes	201	203	218	215	209
Fleurus	176	179	182	180	190
Fontaine-l'Evêque	191	199	211	202	199
Gerpinnes	55	69	75	80	75
Ham-sur-Heure/Nalinnes	170	168	170	171	70
Les Bons Villers	79	83	89	89	89
Montigny-le-Tilleul	164	176	65	84	85
Pont-à-Celles	193	196	79	92	93
Moyenne	186	188	176	174	173

Collecte sélective du verre en porte-à-porte

dans la zone de l'ICDI de 2012 à 2016

	20	12	20	13	20	14	20	15	20	16
Commune	Tonnes	kg/an/ hab.								
Aiseau-Presles	200	19	204	19	232	21	237	22	231	21
Anderlues	158	13	168	14	192	16	207	17	210	18
Chapelle-lez-Herlaimont	218	15	212	14	228	15	225	15	235	16
Charleroi	3.815	19	3.779	19	3.712	18	3.769	19	3.827	19
Châtelet	581	16	574	16	598	16	607	17	623	17
Courcelles	611	20	633	21	699	23	702	23	701	22
Farciennes	159	14	161	14	165	15	163	14	165	15
Fleurus	441	20	447	20	418	18	466	20	436	19
Fontaine-l'Evêque	298	17	297	17	301	17	300	17	317	18
Gerpinnes	281	23	296	24	287	23	301	24	296	24
Ham-sur-Heure/Nalinnes	348	26	344	25	348	25	358	26	373	27
Les Bons Villers	188	21	186	20	204	22	204	22	219	23
Montigny-le-Tilleul	266	26	273	27	275	27	278	28	281	28
Pont-à-Celles	339	20	355	21	383	23	408	24	407	24
Total	7.902	19	7.929	19	8.041	19	8.225	20	8.324	20

Annexe 5

Données relatives à la collecte du verre

sur la zone de l'ICDI en 2016

Commune	Population		cte en à-porte	Recy	parcs	To	otal	
	2016	Т	kg/an/hab.	Т	kg/an/hab.	Т	kg/an/hab.	
Aiseau-Presles	10.805	231	21	39	4	270	25	
Anderlues	12.012	210	18	43	4	254	21	
Chapelle-lez-Herlaimont	14.810	235	16	53	4	288	19	
Charleroi	202.182	3.827	19	726	4	4.554	23	
Châtelet	36.463	623	17	131	4	754	21	
Courcelles	31.217	701	22	112	4	813	26	
Farciennes	11.338	165	15	41	4	206	18	
Fleurus	22.802	436	19	82	4	518	23	
Fontaine-l'Evêque	17.808	317	18	64	4	381	21	
Gerpinnes	12.527	296	24	45	4	341	27	
Ham-sur-Heure/ Nalinnes	13.579	373	27	49	4	422	31	
Les Bons Villers	9.367	219	23	34	4	252	27	
Montigny-le-Tilleul	10.095	281	28	36	4	318	31	
Pont-à-Celles	17.093	407	24	61	4	469	27	
Global	422.098	8.324	20	1.516	4	9.841	23	

Collecte sélective du papier-carton en porte-à-porte

dans la zone de l'ICDI de 2012 à 2016

	20	12	20	13	20	14	20	15	20	16
Commune	Tonnes	kg/an/ hab.	Tonnes	kg/an/ hab.	Tonnes	kg/an/ hab.	Tonnes	kg/an/ hab.	Tonnes	kg/an/ hab.
Aiseau-Presles	374	35	369	34	400	37	389	36	365	34
Anderlues	335	28	354	30	385	32	378	32	378	31
Chapelle-lez- Herlaimont	398	27	393	27	401	27	404	27	398	27
Charleroi	7.953	39	7.737	38	7.447	37	7.267	36	7.182	36
Châtelet	1.028 28 1.095 36		1.000	28	1.048	29	1.002	27	974	27
Courcelles	1.095			37	1.200	39	1.143	37	1.103	35
Farciennes	297			26	302	27	285	25	283	25
Fleurus	297 27 808 36		796	35	773	34	812	36	780	34
Fontaine-l'Evêque	525			29	489	28	490	28	508	29
Gerpinnes	484	39	490	40	471 38		466	38	453	36
Ham-sur-Heure/ Nalinnes	551	41	536	39	546	40	528	39	543	40
Les Bons Villers	330	36	325	35	332	36	325	35	326	35
Montigny-le-Tilleul	471	47	459	45	443	44	435	43	438	43
Pont-à-Celles	586	35	632	37	654	38	660	39	649	38
Total	15.234	36	15.031	36	14.890	35	14.583	35	14.379	34

Annexe 7

Données relatives à la collecte du papier-carton

sur la zone de l'ICDI en 2016

Commune	Population		cte en à-porte	Recy	yparcs	To	otal
	2016	Т	kg/an/hab.	Т	kg/an/hab.	Т	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.805	365	34	100	9	465	43
Anderlues	12.012	378	31	111	9	489	41
Chapelle-lez-Herlaimont	14.810	398	27	137	9	535	36
Charleroi	202.182	7.182	36	1.873	9	9.055	45
Châtelet	36.463	974	27	338	9	1.312	36
Courcelles	31.217	1.103	35	289	9	1.393	45
Farciennes	11.338	283	25	105	9	388	34
Fleurus	22.802	780	34	211	9	991	43
Fontaine-l'Evêque	17.808	508	29	165	9	673	38
Gerpinnes	12.527	453	36	116	9	569	45
Ham-sur-Heure/ Nalinnes	13.579	543	40	126	9	669	49
Les Bons Villers	9.367	326	35	87	9	413	44
Montigny-le-Tilleul	10.095	438	43	94	9	532	53
Pont-à-Celles	17.093	649	38	158	9	807	47
Global	422.098	14.379	34	3.911	9	18.290	43

Données relatives à la collecte du PMC en porte-à-porte

sur la zone de l'ICDI de 2012 à 2016

	20	12	20	13	20	14	20	15	20	16
Commune	Tonnes	kg/an/ hab.								
Aiseau-Presles	138	13	143	13	166	15	169	16	172	16
Anderlues	116	10	129	11	154	13	167	14	171	14
Chapelle-lez- Herlaimont	167	11	176	12	180	12	180	12	173	12
Charleroi	2.640	13	2.747	13	2.733	13	2.769	14	2.860	14
Châtelet	455	13	477	13	494	14	489	13	490	13
Courcelles	383	83 13		14	500	16	499	16	509	16
Farciennes	127			12	141	13	145	13	153	13
Fleurus	296	13	305	13	308	14	330	14	324	14
Fontaine-l'Evêque	183	11	197 11		203	203 12		213 12		12
Gerpinnes	155	13	157	13	159 13		161 13		161	13
Ham-sur-Heure/ Nalinnes	154	11	155	11	155 11		160 12		180	13
Les Bons Villers	109	12	113	12	118	13	117	13	121	13
Montigny-le-Tilleul	130	13	145	14	157	16	158 16		136	13
Pont-à-Celles	191	11	201	12	239	14	231 14		254	15
Global	5.245	12	5.511	13	5.708	14	5.785	14	5.915	14

Annexe 9

Données relatives à la collecte du PMC

sur la zone de l'ICDI en 2016

Commune	Population		cte en à-porte	Recy	parcs	To	otal	
	2016	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	
Aiseau-Presles	10.805	172	16	14	1	186	17	
Anderlues	12.012	171	14	16	1	187	16	
Chapelle-lez-Herlaimont	14.810	173	12	20	1	192	13	
Charleroi	202.182	2.860	14	267	1	3.127	15	
Châtelet	36.463	490	13	48	1	539	15	
Courcelles	31.217	509	16	41	1	550	18	
Farciennes	11.338	153	13	15	1	168	15	
Fleurus	22.802	324	14	30	1	354	16	
Fontaine-l'Evêque	17.808	211	12	23	1	235	13	
Gerpinnes	12.527	161	13	17	1	177	14	
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.579	180	13	18	1	198	15	
Les Bons Villers	9.367	121	13	12	1	133	14	
Montigny-le-Tilleul	10.095	136	13	13	1	150	15	
Pont-à-Celles	17.093	254	15	23	1	277	16	
Global	422.098	5.915	14	557	1	6.471	15	

ANNEXE

Annexe 10

Données globales sur l'ensemble des recyparcs (quantités en T)

səignog																	0,108	0,480	0,395	0,540	1,200	0,940	4
₉₈ е́і Ј						0,285	1,380	2,085	2,505	2,310	2,400	2,700	2,565	2,850	3,000	2,900	2,074	0)860	1,260	1,320	1,988	1,820	34
Eps													des stous ge)	12	18	109	66	54	49	46	04	42	531
Films en plastique													(regroupement sur Charleroil - Couillet 1 des déchets récoltés dans tous les parcs de recyclage)	10	92	125	157	146	163	183	189	169	1.236
əb etoq əgaupidər													(regro Charleroi déchets ré les parcs	m	30	35	88	33	36	80	34	40	285
Verre plat															509	259	299	331	340	397	405	415	2.655
-stesdeA tnemio								187	446	460	552	687	709	855	877	1.064	1.256	1.367	1.012	1.044	1.115	1.067	12.698
Autres Aéchets***						135	62	75	77	134	239	225	266	549	682	578	591	619	989	629	232	250	5.981
səlitxə T				o	10	9	146	179	142	24	0	0	60	317	353	426	543	553	521	559	576	929	4.952
Cart. à Bois.	0	15	62	75	102	120	127	140	140	138	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	920
** crevi O	137	187	321	371	425	260	635	652	731	737	069	708	710	743	828	843	906	891	834	838	840	864	14.511
səupitselq	196	232	391	460	653	626	699	778	862	947	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	testà partir d'octobre 2016	36	5.907
Verre	591	1.103	1.813	2.066	2.381	2.749	2.838	2.936	2.965	2.936	2.837	2.576	2.274	2.015	2.058	1.897	1.857	1.744	1.661	1.609	1.523	1.516	46.137
ьмс											1.121	1.126	1.006	926	888	812	735	665	604	583	570	257	9.593
DEEE								663	954	1.254	1.359	1.263	1.387	1.460	1.533	1.554	1.687	1.534	1.441	1.464	1.524	1.530	20.607
Métaux	870	1.253	1.967	2.047	2.681	3.169	3.359	3.682	3.582	3.129	2.413	2.272	1.754	1.519	1.857	1.845	1.971	1.995	1.834	1.887	1.861	2.030	49.364
Papier-carton	1.553	2.320	3.870	4.202	5.439	5.684	5.650	5.929	5.832	6.253	6.165	6.075	5.332	4.985	4.944	4.862	4.986	4.649	4.339	4.189	4.014	3.911	105.801
Déchets verts	3.078	5.358	10.761	10.816	12.071	14.378	11.875	15.248	13.827	16.093	17.234	17.127	17.247	17.540	17.332	15.643	16.551	16.505	15.570	18.008	15.654	16.442	316.204
sioa										1.521	1.764	1.780	2.789	7.914	8.415	00006	10.324	10.441	9.919	10.955	11.401	11.730	97.953
Encombrants	4.976	9.029	17.372	19.326	17.563	17.648	15.113	17.557	18.614	18.557	19.964	20.596	15.418	10.848	12.045	11.095	12.090 1	12.562	12.316	12.806 1	13.136	246	323.880
																						92 13.	
Inertes	15.338	21.561	31.665	30.430	32.286	33.902	30.144	34.917	38.683	39.965	42.298	42.590	34.933	35.841	39.501	38.097	42.089	41.507	38.817	41.847	39.996	37.582	790.119
stədəb suoT subnofnoə	26.741	41.058	68.222	69.803	73.611	78.976	70.620	82.943	86.854	92.150	96.636	97.025	83.836	85.535	91.758	88.243	96.178	95.594	90.094	97.080	93.110	92.003	1,809,336
noitstneupèr7	235.070	435.130	725.841	719.266	708.172	716.885	750.148	857.667	1.045.839	1.131.986	1.109.799	993.654	889.896	864.724	1.011.445	988.081	786.428	742.980	690.987	752.599	723.062	748.289	17,739.055
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2002	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total singeb l'ouverture

Remardnes:

1994*: année d'ouverture. Divers**: Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales. Autres déchets **: pneus, bâches agricoles, incinérables.

Les DEEE sont collectés depuis 07/2001 sur certains parcs de recyclage de l'ICDI. La quantité estimée en 2001 par RECUPEL est de : 215 tonnes

Les déchets de liège (bouchons, sous-plats,...) sont collectés sur l'ensemble des parcs de recyclage de l'ICD let regroupés au parc de recyclage de Charleroi I - Couillet 1 avant évacuation par l'asbl "De Vlaspit" pour recyclage.

Quantités par an et par habitant sur l'ensemble des recyparcs

(depuis 1996, année de mutualisation des parcs)

səignog															0,0003	0,0011	600000	0,0013	0,0028	0,0022
986і Т				0,001	0,003	0,005	900'0	900'0	900'0	0,007	900'0	0,007	0,007	0,007	0,005	0,002	0,003	0,003	0,005	0,004
EbS											harleroil ésdans s)	0,03	0,20	0,26	0,24	0,13	0,12	0,11	60'0	0,10
Films en plastique											(regroupement sur Charleroi des déchets récoltés dans tous les parcs)	0,02	0,23	0,30	0,37	0,35	0,39	0,43	0,45	0,40
9b e toq e ganpidən											(regroupe des déch to	0,01	0,07	0,08	60'0	0,08	0,08	60'0	80'0	60'0
Verre plat													0,5	9,0	2,0	8,0	0,8	6,0	1,0	1,0
-9teedeA tnemio						0,5	1,1	1,	1,3	1,7	7,1	2,1	2,1	2,5	3,0	3,2	2,4	2,5	2,6	2,5
sərtuA **stədəb				0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	9,0	0,5	9,0	1,3	1,6	4,1	1,4	1,5	1,5	1,5	0,5	9,0
səlitxə T		0,02	0,02	0,02	0,35	0,43	0,34	90'0	0	0	0,03	92'0	0,85	1,02	1,30	1,32	1,24	1,33	1,37	1,36
Cart. à Bois.	1,0	0,2	0,2	0,3	0,3	6,0	0,3	0,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* saevi O	8,0	6′0	1,0	1,4	1,5	1,6	1,8	1,8	1,7	1,7	1,7	1,8	2,1	2,0	2,2	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0
Plastiques	6,0	1,1	1,6	1,5	1,6	1,9	2,1	2,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	plastiques dursentestà partird' octobre 2016	1,0
Verre	4	Ŋ	9	7	7	7	7	_	7	9	ιΩ	ſΩ	ιΩ	Ŋ	4	4	4	4	4	4
ьмс									2,7	2,7	4,5	2,2	2,1	1,9	1,8	1,6	1,4	1,4	4,1	1,3
DEEE						1,6	2,3	3,0	e, (c)	3,1	e, e,	3,5	3,7	3,7	4,0	3,6	3,4	3,5	3,6	3,6
Métaux	Ŋ	Ŋ	9	00	00	o	o	00	9	Ŋ	4	4	4	4	Ŋ	ιΩ	4	4	4	Ŋ
Papier-carton	თ	10	13	41	4	4	4	15	15	15	13	12	12	12	12	7	10	10	10	o
Déchets verts	22	26	59	35	59	37	34	39	42	41	42	42	42	37	40	39	37	43	37	30
sioa								3,7	6,4	4,3	_	19	20	22	25	25	24	26	27	28
Encombrants	41	46	42	43	37	43	45	45	48	20	37	26	59	27	59	30	59	30	31	31
Inertes	75	73	78	82	73	82	94	97	102	103	84	98	92	16	101	66	95	66	Q (3)	68
etedoèb euoT eubnofnoo	161	168	178	191	171	201	211	223	234	235	202	206	221	211	230	227	214	230	221	218
Fréquentation	171	173	171	173	182	208	254	274	268	240	215	208	243	237	188	177	164	179	171	177
Kg/an/hab.	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2002	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016

Remarque:

Divers*: Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales. **Autres déchets **:** pneus, bâches agricoles, incinérables.

Les DEEE sont collectés depuis 07/2001 sur certains parcs de recyclage de l'ICDI. La quantité estimée en 2001 par RECUPEL est de : 1,04 kg par an et par habitant.

habitants habitants habitants habitants

421.554 h 421.426 h 421.632 h 422.098 h

2013: 2014: 2015: 2016:

habitants habitants habitants habitants 2009: 2010: 2011: 2012: , : 413.346 habitants : 413.691 habitants : 414.625 habitants : 415.000 habitants 2001: 412.640 habitants 2002: 412.720 habitants 2003: 412.550 habitants 2004: 412.483 habitants 423.595 habitants 416.610 habitants 413.671 habitants 413.512 habitants 1997: 1998: 1999: 2000:

Population considérée pour :

Rapport d'activités

Pour tout renseignement 0800 94 234 www.icdi.be

Le rapport est aussi téléchargeable sur le site www.icdi be

Imprimé sur papier Cocoon Silk 100% recyclé, certifié FSC Recycled et Ecolabel Européen.



